

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier



Concertation réglementaire préalable relative au projet  
d'aménagement des espaces publics de proximité de  
Noailles et Cœur Belle de Mai

## BILAN DE CONCERTATION

du 6 novembre au 13 décembre 2024

GRAND CENTRE-VILLE

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# SOMMAIRE

1. **Le projet d'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai,**
2. **La méthode de mobilisation autour de la concertation, le déroulement et les modalités de la concertation,**
3. **Synthèse quantitative de la participation,**
4. **Synthèse thématique des avis exprimés,**
5. **Les orientations pour la suite des études.**
6. **En annexe :** l'avis public de concertation, les attestations de parution, les certificats d'affichage, les panneaux d'exposition, les diaporamas présentés durant les réunions publiques de lancement, les contributions enregistrées sur les registres, les diaporamas présentés durant les réunions publiques de synthèse, revue de presse.

# 1

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES ET CŒUR BELLE DE MAI





# LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

## LE SOCLE DU PROJET

1.

La reprise des réseaux le nécessitant.

La rationalisation des réseaux pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2.

L'adaptation des espaces publics au changement climatique, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...

3.

L'organisation des usages, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

## LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ COMMUNS AUX DEUX SECTEURS :

## LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À CŒUR BELLE DE MAI :



→ **Objectif 1** : sécurisation des cheminements piétons.



→ **Objectif 3** : opérer les aménagements de proximité en réduisant au maximum les impacts sur l'offre de places de stationnement matérialisées existantes



→ **Objectif 2** : désimperméabilisation et végétalisation contribuant à la gestion des eaux pluviales et à l'adaptation des espaces publics au changement climatique.



→ **Objectif 4** : contribuer à la mise en œuvre du plan vélo métropolitain.

# 1.1

## CŒUR BELLE DE MAI : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ



# LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CŒUR BELLE DE MAI



**PRIORISER L'APAISEMENT DE LA CIRCULATION & LA SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours, par :

- > le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > la sécurisation des passages piétons.



**TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS D'APAISEMENT ET DE STATIONNEMENT** par :

- > le maintien d'une offre suffisante de stationnement sur voirie,
- > l'accompagnement à la transformation progressive des pratiques.



**AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS**, par :

- > **La création d'espaces conviviaux** avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,



- > **La végétalisation des espaces publics**,



- > **L'installation de fontaines à boire** « pour rendre la ville plus vivable »,

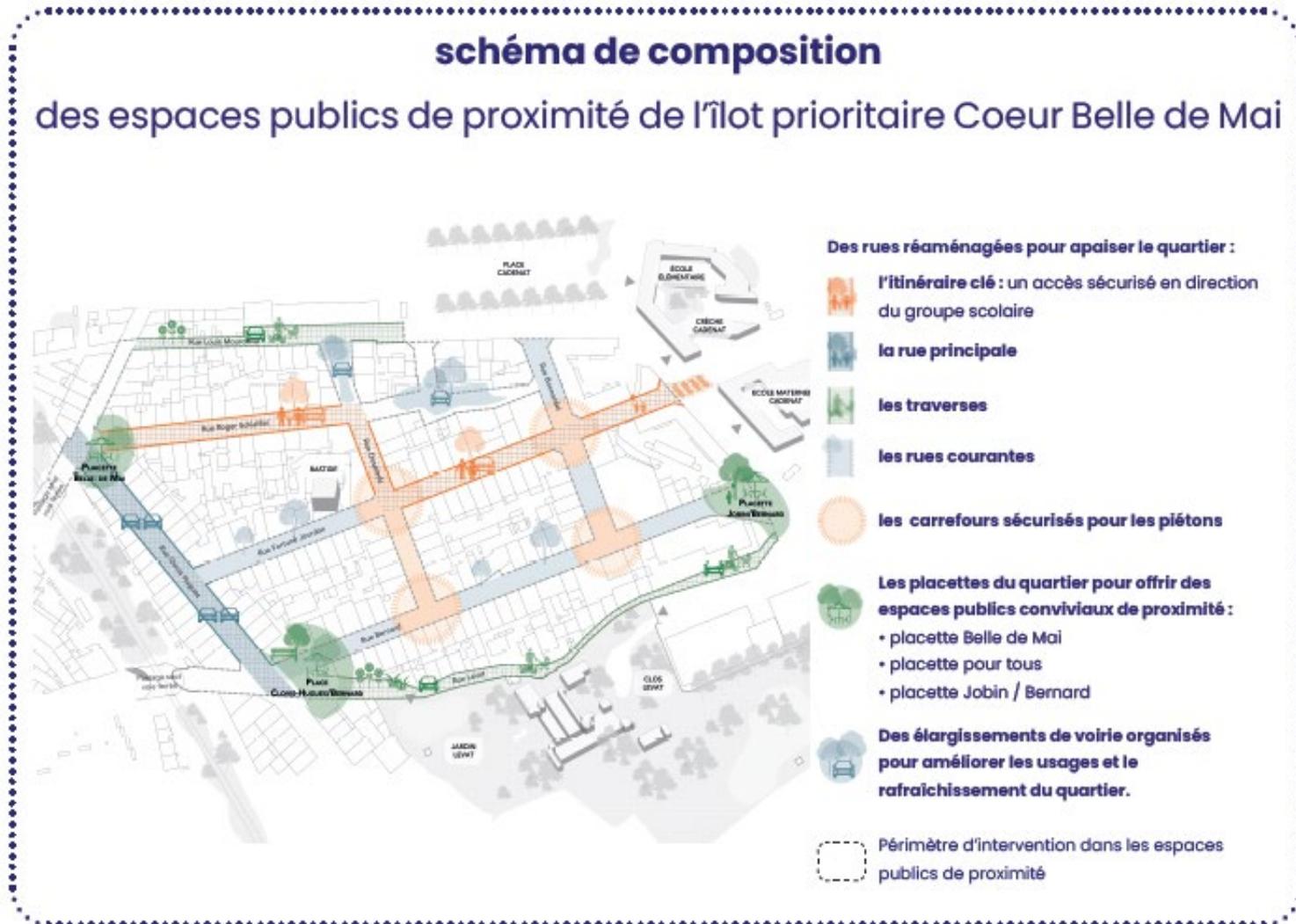


- > L'aménagement d'espaces publics capables d'**accueillir divers événements de quartier**.

# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CŒUR BELLE DE MAI

Apaisement du quartier favorable à la sécurisation des déplacements piétons, par :

- La définition d'un "itinéraire clé" sécurisant les déplacements piétons en direction du groupe scolaire Cadenat et de la crèche Belle de Mai,
- La sécurisation des carrefours de l'ensemble du quartier,
- Le maintien d'une offre de stationnement sur voirie,
- La création d'une piste cyclable et la mise en sens unique de la rue Clovis-Hugues,
- L'apaisement des traverses en zone de rencontre, rue Levat et Mouronval.

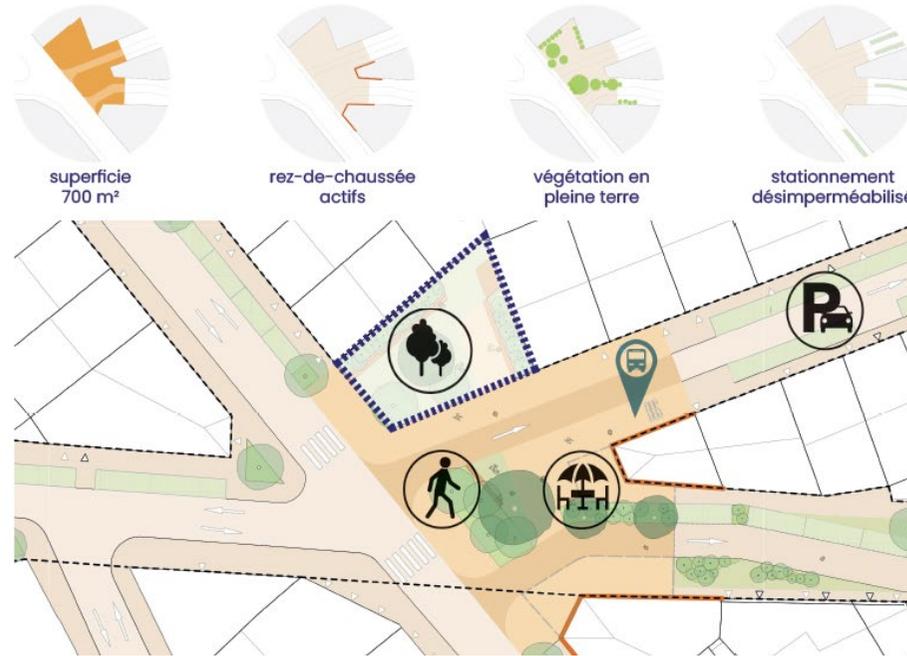


# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES DEUX PRINCIPALES PLACES DE CŒUR BELLE DE MAI

## PLACE CLOVIS HUGUES / BERNARD

D'UNE PLACETTE À UNE VÉRITABLE PLACE ANIMÉE, LIEU DE RENCONTRE DES HABITANTS DE LA BELLE DE MAI

- Des **usages liés à la vie commerçante** pour animer la place (AOT)
- Une **végétalisation renforcée** pour rafraîchir l'espace et les usages
- Du mobilier (bancs, assises) pour **offrir des lieux de pause protégés de la voirie et arborés**



### Sur la place,

- des usages liés à la vie commerçante pour animer la place,
- une végétalisation renforcée,
- du mobilier pour offrir un lieu de pause ombragé.

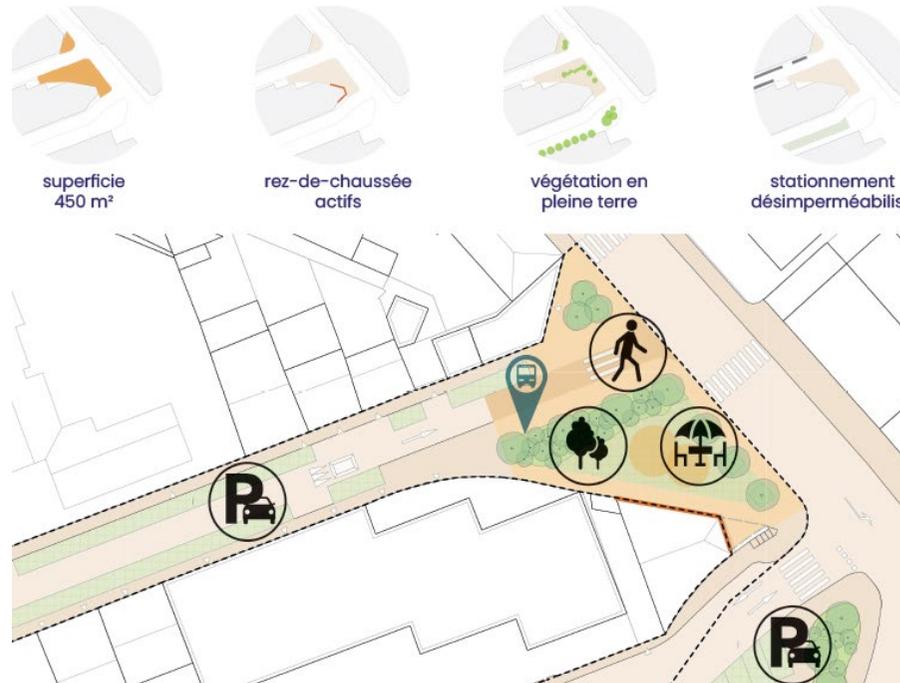
### Le Coin pour tous,

- un square ?

## PLACE JOBIN / BERNARD

UN GRAND CARREFOUR TRANSFORME EN PLACE AU COEUR DU QUARTIER

- **Une placette** aux usages de pause et des plantations pour ombrager les usages.
- **Une zone de stationnement maintenue**, organisée et désimperméabilisée
- **Un arrêt de bus confortable**, accessible et équipé d'assises



### Une placette aux usages de pause,

- améliorant l'accès au bus,
- favorisant l'activité commerciale,
- organisant le stationnement.

### une placette agréable toute l'année :

- ombrage,
- bancs,
- fraîcheur,
- point d'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES RUES DE CŒUR BELLE DE MAI

## Dans les rues courantes :

- Aménagement en plateau,
- Organisation du stationnement,
- Trottoirs bilatéraux règlementaires,
- Plantations d'arbres ombrageant les parcours et de jardinières contre les façades permettant l'entretien par les habitants,
- Désimperméabilisation de la voirie et des aires de stationnement,
- Mise en œuvre du double-sens cyclable.

## Dans les rues étroites (Mouronval et Levat) :

- Classement en zone de rencontre,
- Aménagement en plateau et mise en œuvre d'un revêtement unique,
- Plantations en jardinières contre les façades permettant l'entretien par les habitants.

### LA RUE ROGER SCHIAFFINI

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

### LA RUE DESPIEDS

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

### LA RUE MOURONVAL

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Un aménagement en plateau, tout à niveau,
- Un classement en zone de rencontre,
- Des plantations en pied de bâtiments,
- Une rue apaisée.

# 1.2

NOAILLES :

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ



# LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE NOAILLES



**PRIORISER LA SÉCURISATION & LA FACILITATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours et dans les rues circulées, par:

- > Le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > La régulation du stationnement,
- > L'organisation des étals commerçants,
- > La mise en place et l'extension de la piétonnisation.

**AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS**, par :



> **La création d'espaces conviviaux** avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,



> **La prise en compte des initiatives citoyennes**, et notamment de végétalisation, «qui font vivre les espaces»,

> **La végétalisation des espaces publics**,



> **L'installation de fontaines à boire** « pour rendre la ville plus vivable »,

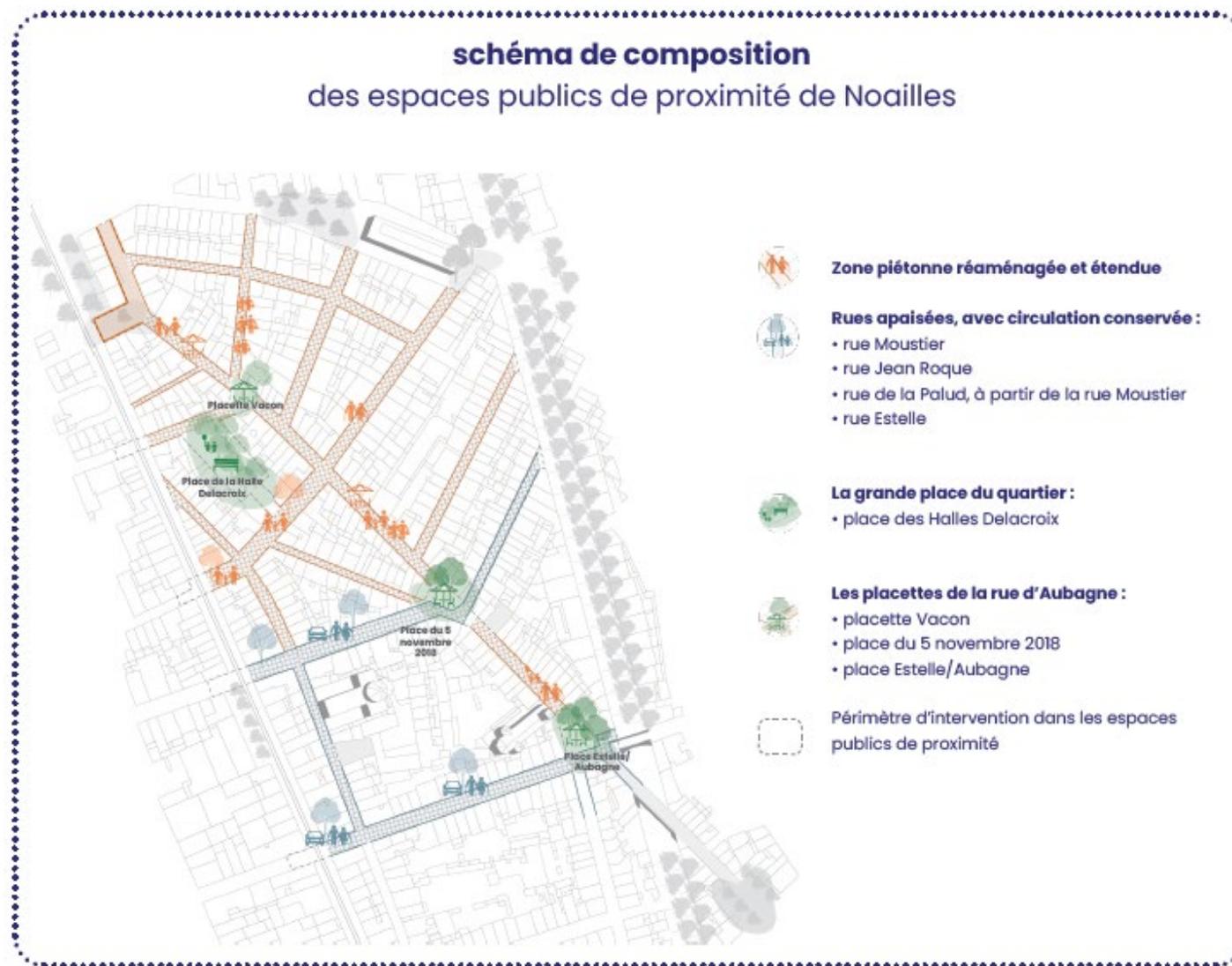


> L'aménagement d'espaces publics capables d'**accueillir divers événements de quartier**.

# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE NOAILLES

Apaisement du quartier favorable à la sécurisation des déplacements piétons, par :

- Extension de la piétonnisation du bas du quartier (jusqu'à la rue Moustier),
- Végétalisation des places et placettes du quartier,
- Organisation des étals commerçants pour améliorer et faciliter les déplacements piétons,
- Apaisement des rues circulées et rationalisation du stationnement.

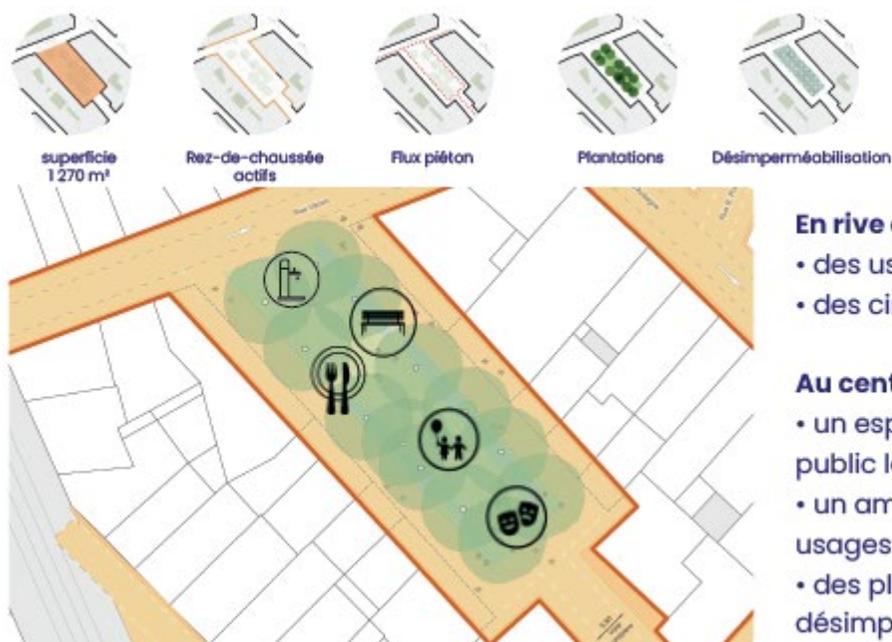


# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES DEUX PRINCIPALES PLACES DE NOAILLES

## PLACE DES HALLES DELACROIX

### LA PLACE MAJEURE DU QUARTIER

- **Rationalisation et organisation des usages commerçants** en rive de la place,
- **Un espace accessible à tous** capable d'accueillir divers événements de quartier au centre de la place,
- Du mobilier (bancs, assises) pour **offrir des lieux de pause à l'ombre des arbres**,
- **Un sol désimperméabilisé**, une ambiance fraîche et ombragée l'été, lumineuse et ensoleillée l'hiver.



#### En rive de la place,

- des usages commerçants,
- des circulations piétonnes.

#### Au centre de la place,

- un espace capable adressé à un public large,
- un aménagement accueillant des usages pour les habitants,
- des plantations et un sol désimperméabilisé.

## PLACE DU CINQ-NOVEMBRE

### UNE PLACE EMBLEMATIQUE, UNE HALTE SUR LE PARCOURS DE LA RUE D'AUBAGNE

- **Une placette** aux usages de pause,
- Relocalisation du poste transformateur,
- **Replantation d'arbres pour ombrager les lieux d'assises**,
- **Des éléments patrimoniaux conservés et mis en valeur.**



#### Une halte sur le parcours de la rue d'Aubagne,

#### une placette agréable toute l'année :

- ombrage,
- fraîcheur,
- point d'eau,
- plaque mémorielle,
- mise en valeur du patrimoine.

# LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES QUELQUES RUES DE NOAILLES

## Dans les rues piétonnes :

- Aménagement en plateau, suppression du caniveau central, remplacé par des fils d'eau latéraux,
- Elargissement de la promenade centrale pour améliorer le confort des piétons et répondre aux sujétions d'accessibilité des engins de secours,
- Des revêtements de sols en pavés, un sol désimperméabilisé sur la promenade piétonne,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements marchands,
- Des plantations d'arbres dans la rue large (Rouvière), des plantations en jardinières permettant l'entretien par les citoyens dans les rues étroites.

## Dans les rues circulées :

- Rationalisation du stationnement, voire suppression lorsque la largeur de la rue n'est pas suffisante,
- Création d'une offre de stationnement vélo et deux-roues motorisés,
- Plantations d'arbres dans les rues larges et de jardinières permettant l'entretien par les citoyens dans les rues étroites,
- Des revêtements de sols en pavés, un sol désimperméabilisé sur la voie centrale et les aires de stationnement.

### LA RUE D'AUBAGNE

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- La poursuite de la piétonisation,
- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des plantations aux pieds des bâtiments,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants.

### LA RUE LONGUE DES CAPUCINS

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants,
- Des plantations aux pieds des bâtiments.

### LA RUE ESTELLE

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des trottoirs accessibles et sécurisés,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Un alignement d'arbres,
- Une rue apaisée.

# 1.3

## LES RENCONTRES PREALABLES



# LES RENCONTRES PREALABLES, de juin 2023 à octobre 2024

- 6 réunions avec le Collège des Maîtrises d'Usages.
- Des ateliers préparatoires aux réunions publiques (1 atelier de maîtrise d'usages par quartier – COMU et autres personnes ressources) : 27 participants à Cœur Belle de Mai le 15 avril 2024 et 34 participants à Noailles le 17 avril 2024.
- Des entretiens bilatéraux avec des acteurs locaux pour infuser l'expertise d'usages, les besoins et les attentes dans le pré-programme des espaces publics.



*atelier de maîtrise d'usages pour Cœur Belle de Mai, le 15 avril 2024 au Comptoir de la Victorine*

*atelier de maîtrise d'usages pour Noailles, le 17 avril 2024 à la mairie des 1/7 arr.*

# SYNTHÈSE DES ATELIERS DE MAÎTRISE D'USAGE (COMU & autres personnes ressources rencontrées dans le cadre des études)

## GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER À BELLE DE MAI (15 AVRIL 2024)

### Une priorité à :

- **Apaiser la circulation,**
- **Sécuriser les carrefours** et les **traversées en frange** du périmètre d'intervention,
- Rendre les espaces publics **accessibles aux PMR,**
- **Faciliter les attentes** (commerces, arrêts de bus) **dans l'espace public,**
- **Désencombrer les espaces publics,** pour les rendre plus confortables.



### Un souhait de :

- Créer des **espaces multi-usages et intergénérationnels,**
- **Apaiser et végétaliser le quartier,**
- **Ouvrir et améliorer l'accessibilité des lieux culturels** par la mise à disposition de moyens humains supplémentaires.



### Une attention à porter à :

- **Au nécessaire maintien d'une offre de stationnement** sur voirie,
- À la nécessité d'**accompagner progressivement la transformation des pratiques.**

### Des propositions pour apaiser ce quartier soumis à une forte pression du stationnement :

- La création de parkings relais
- La mutualisation de parkings inutilisés la nuit (La Friche, les Archives, magasin Carrefour...)



# SYNTHÈSE DES ATELIERS DE MAÎTRISE D'USAGE (COMU & autres personnes ressources rencontrées dans le cadre des études)

## GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER À NOAILLES (17 AVRIL 2024)

### Une priorité à :

- **Sécuriser les croisements et les cheminements piétons** via des aménagements coercitifs et une signalétique claire ;
- **Organiser, désencombrer, nettoyer** les voiries, les trottoirs et les rues piétonnes ;
- **Supprimer le stationnement à cheval sur trottoir ;**
- **Etendre la piétonnisation.**



### Un souhait de :

- Créer des **espaces accessibles à toutes et tous**; avec une offre d'assises, des lieux ombragés et des points d'eau;
- **Valoriser et consolider les animations et initiatives locales citoyennes** qui « font vivre les espaces »;
- **Renforcer la présence de l'eau dans le quartier** « pour rendre la ville plus vivable », par la **création de fontaines d'agrément** (ou leur remise en eau) et de **fontaines à boire**.



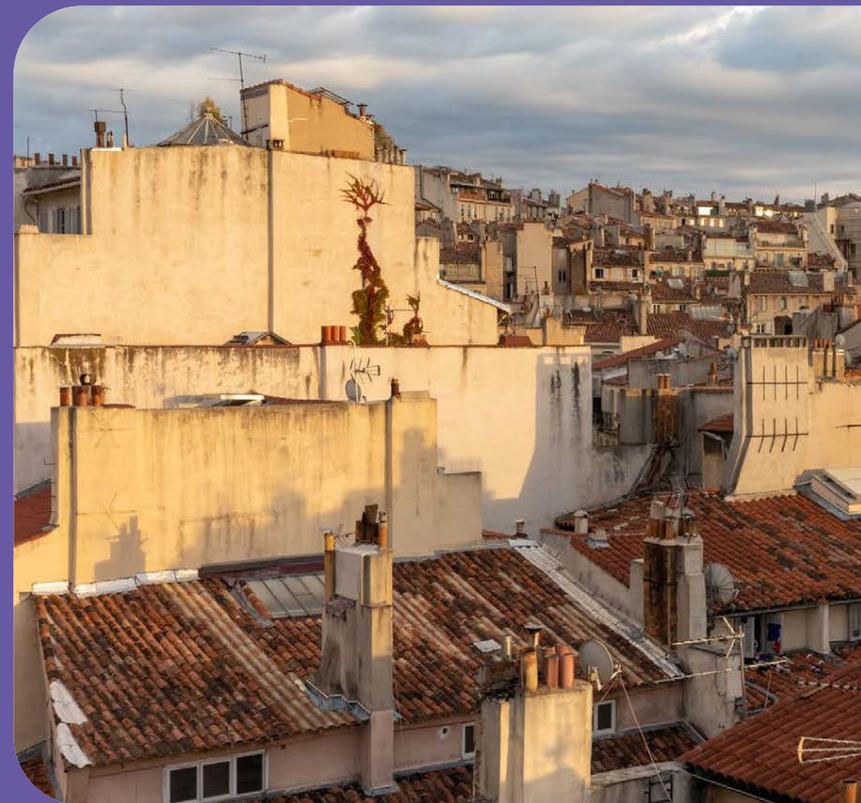
### Une attention à porter à :

- Créer des **espaces durables**, avec une **végétalisation résiliente et frugale** et ne dégradant pas le bâti ;
- Proposer des **aménagements qui sécurisent véritablement les cheminements et les usages piétons** ;
- **Conserver l'esprit des lieux et l'identité du quartier.**



# 2

## LA MÉTHODE DE MOBILISATION AUTOUR DE LA CONCERTATION, LE DÉROULEMENT & LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION



# METHODE DE MOBILISATION AUTOUR DE LA CONCERTATION

- **Publication de l'avis légal** : dans trois journaux locaux le 22 & 23 octobre (La Marseillaise, TPBM et la Provence), sur les sites de la Métropole et de la Ville de Marseille et sur les lieux d'affichage des deux collectivités.
- **Affiches** : annonçant les réunions publiques et les ateliers publics, affichées dans les lieux de la concertation et dans les quartiers, notamment dans certains commerces de chaque quartier.
- **Flyers** : rappelant les dates de la concertation, indiquant le lien vers le registre numérique, mis à disposition dans les lieux de la concertation et distribués dans les secteurs concernés.
- **Mails d'information/d'invitation** transmis aux contacts (Collège des Maîtrises d'Usage notamment).

**Renouveau Urbain — Marseille**  
Ensemble transformons notre quartier  
GRAND CENTRE VILLE

**Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de « COEUR BELLE DE MAI »**

La concertation se déroule du 6 novembre 2024 au 13 décembre 2024. Des permanences, atelier public et des registres permettent de recueillir les contributions.

**Les prochaines étapes de la concertation**

Date	Heure	Activité	Lieu
23/11/2024	14h-16h	Permanence	à la Maison Pour Tous Belle de Mai
26/11/2024	17h30	Atelier public	à la Maison Pour Tous Belle de Mai
03/12/2024	9h-12h	Permanence	à la Maison Pour Tous Belle de Mai
10/12/2024	18h-20h	Permanence	à la Maison Pour Tous Belle de Mai

sur inscription à l'adresse suivante : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Flyer distribué à Cœur Belle de Mai

**Les lieux d'exposition**

Du 06 novembre au 13 décembre 2024, des registres sont mis à disposition et des panneaux explicatifs sont exposés :

- à la Maison pour Tous Belle de Mai (6, boulevard Boyer - 13003 Marseille),
- à l'Espace Accompagnement Habitat (19, rue de la République - 13001 Marseille)

Les panneaux d'exposition sont également disponibles sur le site des registres numériques : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

Des demandes d'informations peuvent être transmises à l'adresse suivante : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Pour contribuer, flashez ce QR code :



Placard affiché à Noailles

# LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

- **Dispositif mis en œuvre** : Exposition des panneaux à l'Espace Accompagnement Habitat pour les deux secteurs, à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour Cœur Belle de Mai et à la mairie des 1/7 arrondissements pour Noailles, une réunion de lancement par quartier, un atelier public par quartier, des permanences, l'ouverture de registres papier et numérique et une réunion avec le collège des maîtrises d'usages. A l'issue de la période de concertation règlementaire, tenue d'une réunion de synthèse et de restitution dans chaque secteur.
- **Dates de la concertation** : du 6 novembre au 13 décembre.
- **Publics touchés** : habitants, usagers, commerçants, collectifs, associations.
- **À la clôture des registres** : **2 contributions portant sur les deux secteurs, 13 contributions sur les registres pour Cœur Belle de Mai (dont 2 sur le registre papier déposé à la Maison Pour Tous) et 67 contributions sur le registre numérique pour Noailles (pas de contribution sur les registres papier).**



*Exposition des panneaux à l'Espace Accompagnement Habitat, à la Maison Pour Tous Belle de Mai et à la mairie des 1/7 arrondissements*

# REUNION AVEC LE COLLEGE DES MAITRISES D'USAGES

→ **Le 10 décembre 2024, de 18h à 19h30, à la SPLA-IN AMP,**

→ **11 participants, dont deux représentants de la SPLA-IN AMP.**

→ **Sujets abordés :**

- **La méthode de mobilisation autour de la concertation :** certains participants à la réunion ont eu le sentiment que la mobilisation n'a pas été suffisante et que certains publics n'étaient pas représentés (notamment les familles précaires, les personnes isolées ou certains usagers des quartiers en situation de précarité). D'autres participants à la réunion ont au contraire estimé que l'information sur l'organisation des réunions et des ateliers a bien circulé et que la mobilisation était satisfaisante. Certains participants ont estimé que l'inscription aux ateliers a créé un frein pour mobiliser les personnes. Il a été précisé que cette inscription a été rendue nécessaire pour s'assurer du nombre d'animateurs à mobiliser et de la jauge de la salle prévue. Pour autant, si seulement 11 personnes s'étaient préalablement inscrites à l'atelier de Belle de Mai, 32 personnes se sont présentées et ont été accueillies. Autour du sujet de la méthode de mobilisation, deux propositions ont été rappelées par le Collège des Maîtrises d'usage (COMU) : d'une part, la nécessité de créer une Maison du Projet dans les quartiers, permettant de constituer un lieu d'informations régulièrement mises à jour, et d'autre part, l'appui sur le tissu associatif local en confiant des missions spécifiques aux associations maillant les quartiers pour que celles-ci puissent mobiliser au sein de leurs adhérents et en s'appuyant sur leur connaissance fine du territoire et de ses usagers.
- **Un premier retour sur les contributions apportées** par les habitants, commerçants et usagers a été présenté au COMU.
- **Les compléments à apporter aux contributions évoquées durant les ateliers :** à Cœur Belle de Mai, les membres du COMU souhaitent que la SPLA-IN AMP étudie et propose un emplacement pour des toilettes publiques. Il est également demandé de prévoir le marquage des passages piétons sur la piste cyclable prévue rue Clovis Hugues. A Noailles, les membres du COMU ont demandé à la SPLA-IN AMP d'étudier la possibilité d'aménagements ludiques transitoires (type marquage au sol) sur le haut de la rue d'Aubagne afin de créer une soupape dans le quartier, notamment durant le temps des chantiers bâtimentaires / aménagement des espaces publics. Il a également été demandé la création de toilettes publiques. Place Estelle Aubagne, il a été demandé de conserver la fontaine ainsi que d'étudier la piétonnisation complète de la place. Certains participants ont également rappelé la nécessité de traiter le sujet des RDC des immeubles pour rouvrir les rideaux fermés donnant un mauvais signal ainsi que pour envisager la création de locaux à destination des habitants ou des associations. Il a également été demandé par certains participants la mise en place de bacs destinés à la collecte des bio-déchets. Enfin, il a été demandé d'étudier la position des bornes automatiques de piétonnisation à disposer de telle sorte que le stationnement gênant serait rendu impossible.

# 2.1

CŒUR BELLE DE MAI :

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION



# LA REUNION DE LANCEMENT

- **Le mercredi 6 novembre de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai**, en présence des élus de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille (mairie centrale et mairie de secteur).
- **Environ 50 participants** (habitants, usagers et membres de collectifs ou d'associations).
- **Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité.**
- **Principales questions posées et réponses apportées :**

- **Concomitance des travaux bâtimentaires et espaces publics** : espaces publics à réaliser d'ici fin 2027 ; les travaux bâtimentaires s'échelonnent sur un temps plus long.
- **Stationnement** : le projet vise à maintenir une offre de stationnement sur voirie au plus proche de l'offre légale actuelle.
- **Gestion des déchets / hygiène / propreté** : l'offre d'équipements de pré-collecte est en cours d'ajustement avec les services techniques. Des corbeilles de propreté sont également prévues.
- **Rue Schiaffini**, sens de la rue, stationnement : pour précision, le projet propose d'inverser le sens de la rue pour sécuriser le carrefour avec la rue Belle de Mai et réduire le trafic de transit. Le projet prévoit bien la création d'une offre légale de stationnement sur le trottoir impair de la rue.
- **Prise en compte de l'arrivée du tramway** : les équipes travaillent en lien avec les équipes de la Métropole en charge du projet du tramway et les conséquences des modifications de la trame circulatoire en fonction de l'arrivée du tramway sont prises en compte dans le projet et seront adaptées au fil de l'avancée du projet.
- **Rue Despieds** : végétalisation compatible avec les garagistes/mécaniciens existants ? Une sensibilisation sera effectuée visant également à préciser les modalités de traitement des huiles de vidanges par ces professionnels.
- **Arrêts de bus** : il ne sera pas toujours possible de positionner des abribus en raison de l'étroitesse des voies ; en revanche il sera prévu des assises au niveau des arrêts et si possible des arbres pour ombrager.
- **Aménagements transitoires** : des aménagements transitoires ne sont pas prévus, mais de premiers travaux définitifs auront lieu dès 2025, ainsi qu'une mise en sécurité en 2025 des voiries qui feront l'objet des travaux à partir de 2026.



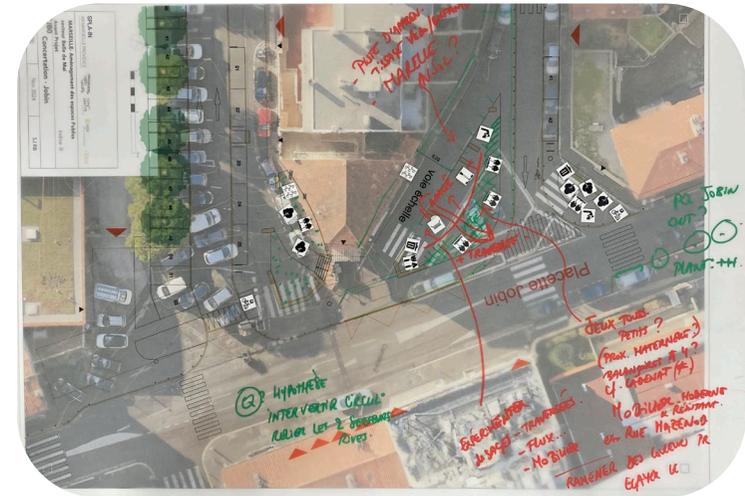
# L'ATELIER PUBLIC

→ Le mardi 26 novembre de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.

→ 32 participants (dont environ 60% d'habitants et 40% membres de collectifs ou d'associations).

→ Mode de travail :

- travail en petits groupes autour de trois espaces publics (Placette Clovis-Hugues/Bernard/Levat ; Placette Jobin/Bernard ; carrefours rue Despieds/Schiaffini/Mouronval).
- Chaque groupe a travaillé sur deux secteurs.
- Chaque secteur et ses contraintes (réseaux et girations pompiers) étaient présentés ainsi qu'un calque présentant le projet en cours d'avancement.
- Les participants étaient invités à contribuer sur les projets en dessinant, écrivant et en collant des pictogrammes.



# LES PERMANENCES

→ **Les dates** : le mardi 12 novembre de 14h à 17h, le samedi 23 novembre de 14h à 16h, le mardi 3 décembre de 9h à 12h, le mardi 10 décembre de 18h à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.

→ **7 participants**

→ **Questions posées et réponses apportées :**

- **Deux habitants du boulevard Allemand** s'enquière du périmètre de réaménagement des espaces publics. Des questions sont posées sur la largeur des trottoirs et l'accessibilité aux carrefours (« *des gens sont toujours garés sur les passages piétons et les trottoirs* »). Des explications sont données sur la base des panneaux. Les personnes demandent des précisions sur l'aménagement des deux placettes, des précisions leur sont données. Leurs avis sont positifs. Les personnes demandent si des sacs pour les déjections canines seront mis à disposition car « *il y en a vraiment partout tout le temps* ». Cette question est prise en compte et ce besoin sera évoqué avec les services gestionnaires.
- **Un acquéreur potentiel d'un appartement rue Fortuné Jourdan** s'enquiert du réaménagement des espaces publics de proximité et notamment de la rue Fortuné Jourdan. Des explications sont données sur la base des panneaux.
- **Une habitante du boulevard Ricard** : souhaite des informations sur le tramway.
- **Un habitant de la rue Schiaffini** : s'interroge sur la modification du sens de circulation dans la rue. Des précisions lui sont données, notamment en faveur de la sécurisation du carrefour avec les rues Belle de Mai et Clovis Hugues ; son avis est positif. Des questions sont également posées sur le nombre de place de stationnement ainsi que sur les moyens d'empêcher le stationnement illicite notamment au droit des entrées charretières.
- **Un habitant de la rue Clovis Hugues** : s'enquière du périmètre et pose des questions sur les aménagements dédiés aux cyclistes. Il est précisé qu'une piste cyclable bidirectionnelle est en cours d'étude rue Clovis Hugues et qu'un double sens cyclable sera mis en œuvre dans l'ensemble des rues du quartier. Son avis est favorable à la piste cyclable mais dubitatif sur la sécurisation des cycles en contre-sens sur les voies ouvertes à la circulation. Des explications sont fournies sur la base des retours d'expérience à Marseille, Lyon et Paris.
- **Un habitant de la rue Clovis Hugues** : s'interroge sur la possibilité d'extension à l'ensemble de la rue Clovis Hugues. Il est précisé qu'à ce stade le périmètre opérationnel de la SPLA-IN AMP n'inclut pas la totalité de la rue. A sa demande, des précisions sont données sur l'aménagement des placettes, l'offre future de stationnement et les aménagements cyclables.

# LA REUNION DE SYNTHESE

- **Le jeudi 23 janvier** de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai, en présence des élus de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille (mairie centrale et mairie de secteur).
- **Environ 40 participants** (habitants, usagers et membres de collectifs ou d'associations).
- **Présentation de la synthèse des contributions sur les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité et des propositions apportées en réponse.**

## → Principales questions posées et réponses apportées :

- **Comment se matérialise la signalétique en Zone 30 ?** La SPLA-IN AMP précise qu'il est prévu une signalétique accrue au sein de ces zones 30 et que la Métropole AMP et la Ville de Marseille étudient actuellement la mise en place d'une homogénéisation de cette signalétique à l'échelle du centre-ville de Marseille (voire de la Ville à terme). De grands pictogrammes seront disposés au sol afin de matérialiser les entrées et sorties de zones.
- **En matière de sécurité et afin d'éviter les mésusages, est-il possible d'envisager une fréquence plus importante de patrouille de Police sur le secteur plutôt que de devoir réduire la présence de mobiliers et de plantations sur l'espace public ?** La mairie de secteur indique qu'une intensification de la présence policière est prévue, en annonçant notamment l'ouverture d'un commissariat de Police Municipale sur la rue Loubon.
- **Qu'est-ce qui justifie l'étude uniquement sur le tronçon de la rue de la Belle de Mai ?** Il est précisé que l'étude est liée au périmètre de concession d'aménagement et que le tronçon situé dans l'îlot représente un dixième de la longueur totale de la rue, son aménagement consistera en une mise aux normes et une mise en sécurité, le temps qu'un projet soit porté sur l'ensemble de la rue.
- **Au sujet de la circulation au niveau du carrefour Clovis Hugues/Belle de Mai / Schiaffini :** Il est précisé que le projet prévoit l'inversement du sens de circulation de la rue Schiaffini et que la rue Clovis Hugues passera en sens unique afin de sécuriser le carrefour, qui souffre notamment d'un défaut de visibilité lié à sa configuration en patte d'oie.
- **Réduction de la vitesse dans les rues circulées :** il est précisé que le projet prévoit la mise en place d'une signalétique claire et lisible et que des études portent sur la mise en place d'éléments ralentisseur type coussin berlinois.
- **Comment éviter les stationnements gênants et illicites sur les trottoirs et les passages piétons ?** Il est prévu l'avancée des trottoirs au croisement de la rue de la Belle de Mai. Cependant, cette avancée est conditionnée au maintien de l'accessibilité du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille : le BMPM sera présent au moment de la disposition du mobilier urbain sur l'espace public afin de garantir leur accès.



# LA REUNION DE SYNTHESE

- **Quel entretien pour les végétaux ?** La SPLA-IN AMP indique qu'un marché d'entretien de 3 ans sera confié à l'entreprise qui réalisera les travaux, en ayant en charge la gestion des plantations en pied d'arbres. De plus, des « visas verts » seront mis en place pour les riverains souhaitant entretenir les jardinières présentes dans l'espace public. Des fontaines à boire seront également installées pour faciliter l'arrosage des plantations.
- **Quel dispositif de protection des zones plantées ?** De petites barrières basses et métalliques seront prévues en protection des zones plantées.
- **Que faire pour éviter la hausse des loyers en raison des travaux sur les espaces publics ?** La Métropole et la Ville ont fait passer le PLH pour demander l'encadrement des loyers. En attente de validation par le ministère. Depuis l'adoption conjointe de la Ville et de la Métropole du Plan Local de l'habitat en mars 2023 (vérifier date), la demande de mise en place d'un encadrement des loyers sur la ville de Marseille a été transmise au Ministère du Logement et de la rénovation urbaine. Annonce du lancement des OPAH-RU et relance des aides pour aider les propriétaires sur les travaux. Mise en place d'un permis de louer sur le secteur de la Belle de mai courant 2025
- **Comment accéder au dispositif ?** La SPLA-IN AMP précise les horaires de ses permanences à la MPT Belle de Mai (mardi et vendredi)
- **Comment accéder aux rues piétonnes si celles-ci étaient piétonnisées ?** Les rues éventuellement piétonnisées seront munies de bornes d'accès automatisées, équipées d'un totem lecteur de plaques. Les riverains disposant d'un garage disposeront automatiquement d'un statut d'ayants-droits. Dans ces conditions, il suffira de s'avancer devant le lecteur de plaques pour que les bornes s'abaissent. Les riverains ne disposant pas de garage pourront tout de même accéder aux rues éventuellement piétonnisées en demandant l'accès via les formulaires disponibles sur le site de la Ville de Marseille pour des déménagements notamment).
- **Au delà du double sens prévu rue Clovis Hugues, où seront les autres pistes cyclables ?** La SPLA-IN AMP précise que des doubles sens cyclables seront prévus sur l'intégralité des rues à sens unique, conformément aux dispositions de la loi LOM. Des zones refuges seront disposées régulièrement pour faciliter les croisements.
- **En matière d'accès aux droits au logement et l'habitat, il est rappelé l'enjeu de rendre plus visible l'action publique et citoyenne : de ce fait, serait-il possible d'envisager l'ouverture d'un lieu thématique au sein du secteur ?** La SPLA-IN AMP précise que des réflexions sont en cours sur ces enjeux.
- **L'extension du périmètre d'intervention sur les espaces publics est-il envisagé, notamment boulevard Bouès afin d'accéder au futur groupe scolaire Jolie Manon ?** Il est précisé qu'il n'y a pas de calendrier prévisionnel à ce stade.
- **Projet de tramway : est-ce que les logements seront prêts pour reloger les personnes affectées par le tramway ?** La Métropole indique que des études sont en cours à ces sujets et qu'ils pourront être discutés et précisés lors des prochains échanges dédiés à ce projet. La Métropole précise également que les phasages d'études et travaux devraient permettre d'assurer le relogement.
- **Où seront positionnés les arbres ?** Il est précisé qu'il est prévu un arbre toutes les deux places de stationnement environ soit tous les 12 à 15 mètres.

# 2.2

NOAILLES :

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION



# LA REUNION DE LANCEMENT

- **Le mercredi 13 novembre** de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, en présence des élus de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille (mairie centrale et mairie de secteur)
- **Environ 80 participants** (habitants, usagers, commerçants et membres de collectifs ou d'associations)
- **Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité**
- **Principales questions posées et réponses apportées :**

- **Gestion des OM/Propreté/salubrité** : les services techniques de la Métropole ont indiqué chercher des locaux pour améliorer la gestion des déchets notamment commerçants et ont précisé le nombre de collecte quotidienne (5 à 6 collectes par jour). Sophie Camard a précisé qu'une expérimentation était en cours place du Marché des Capucins pour relever les tonnages de chaque type d'usagers (forains, commerçants, habitants). Il est précisé que les conteneurs OM dans les rues piétonnes ou zone 20 seront rapprochées des façades pour ne pas générer de recoin à l'arrière.
- **Demande de précision sur sols qualitatifs** : la SPLA-IN AMP a précisé qu'un revêtement en pierre serait mis en œuvre sur l'ensemble des espaces publics.
- **Sentiment d'insécurité, trafics** : Sophie Camard a précisé que la police municipale et la police nationale passaient quotidiennement pour disperser les vendeurs à la sauvette et saisir les marchandises avec la benne de la ville. Madame la Maire a indiqué être en contact régulier avec la Préfecture
- **Demande sur la piétonnisation de la rue Pollak** : confirmée par la SPLA-IN AMP
- **Demande de piétonnisation de la rue Jean Roque** : il est précisé qu'à ce stade, la piétonnisation de la rue n'est pas prévue en raison des impacts négatifs identifiés sur l'augmentation de la charge de trafic de la rue de la Palud si les rues Moustier et J. Roque venaient à être piétonnisées.
- **Précision sur rue « apaisée »** : des trottoirs confortables de part et d'autre, un statut réglementaire en zone 20 « zone de rencontre », une signalétique singulière notamment face à l'école rue Estelle.



# L'ATELIER PUBLIC

→ Le mercredi 20 novembre de 17h30 à 20h, à la Mairie du 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements.

→ 50 participants (dont environ 60% d'habitants, 8% de commerçants et 32% de membres de collectifs ou d'associations).

→ Mode de travail :

- travail en petits groupes autour de trois espaces publics (Rue d'Aubagne et ses placettes Vacon et Cinq-Novembre ; Place des Halles Delacroix ; Place Estelle-Aubagne).
- Chaque groupe a travaillé sur les trois secteurs.
- Chaque secteur et ses contraintes (réseaux et girations pompiers notamment) étaient présentés ainsi qu'un calque présentant le projet en cours d'avancement.
- Les participants étaient invités à contribuer sur les projets en dessinant, en écrivant et en collant des pictogrammes.



## LES PERMANENCES

→ **Les dates** : le mardi 19 novembre de 13h à 16h45 et le jeudi 28 novembre de 13h à 16h45 , à l'Espace Accompagnement Habitat

→ **2 participants**

→ **Questions posées et réponses apportées :**

- **Un acquéreur potentiel d'un appartement rue de la Palud** s'enquiert du détail de l'aménagement du quartier et notamment de la rue de la Palud. Des explications sont données sur la base des panneaux, des précisions sont apportées sur le statut règlementaire de la voie (partie piétonnisée et partie restant circulée) et sur les revêtements de sol. Il est précisé que la rue est trop étroite pour être plantée d'arbres mais que des jardinières pourront apporter de la végétation contre les façades.
- **Un commerçant de la place Estelle Aubagne** s'enquiert du détail de l'aménagement de la rue Estelle et de la place Estelle Aubagne. Des explications sont données sur la base des panneaux. Des précisions sont apportées sur la nécessité de créer une voie échelle le long de la façade pour satisfaire aux exigences du BMPM. Il lui est précisé qu'il peut d'ores et déjà demander des AOT au service compétent, qui pourront être révoquées durant le chantier et qui pourront lui être à nouveau accordées à l'issue. Le commerçant formule des questions sur l'éventuelle piétonnisation de la place qui serait de nature, selon lui, à l'apaiser. Il est précisé qu'à ce stade, la piétonnisation complète n'est pas envisagée mais que les études s'orientent vers la réduction de l'emprise de voirie.

# LA REUNION DE SYNTHÈSE

- **Le mardi 21 janvier de 17h30 à 20h**, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, en présence des élus de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille (mairie centrale et mairie de secteur).
- **Environ 50 participants** (habitants, usagers, commerçants et membres de collectifs ou d'associations).
- **Présentation de la synthèse des contributions sur les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité et des propositions apportées en réponse.**



## → Principales questions posées et réponses apportées :

- **Sur le besoin de matérialiser les espaces réservés aux commerçants via la pose de jardinières par exemple** : Il est précisé que le règlement municipal des terrasses va faire l'objet d'une mise à jour. En matérialisant et en figeant, une forme d'appropriation de l'espace public pourrait voir le jour et non de simple occupation. Il faudra privilégier le dialogue, la modification du règlement et mise en place de cloutage au sol pour permettre une mutabilité des espaces et ne rien figer.
- **Sur la mise en service des bornes de piétonisation** : Une borne doit être posée rue des Récollettes pour rendre la zone hermétique. Actuellement, des discussions sont en cours entre services Ville et Métropole, et y compris avec le bataillon des Marins Pompiers et la Préfecture de Police, pour permettre d'étanchéifier en intégrant les sujétions de sécurité incendie notamment.
- **Sur le besoin de prévoir l'installation de toilettes publiques supplémentaires dans le projet** : Il est évoqué que des réflexions sont en cours pour ajouter une deuxième offre de toilettes publiques. L'intégration de toilettes dans des rez-de-chaussée d'immeuble est évoquée mais pose des sujets de gestion. L'intégration dans le métro à Noailles est également à envisager, mais la zone non-payante étant réduite cette solution semble complexe.
- **Sur le besoin de mettre des jeux dessinés au sol pour faire revenir les familles dans l'espace public** : Il est évoqué la possibilité d'envisager des jeux au sol pour favoriser la réappropriation de l'espace public par les familles.
- **Sur la place Halle Delacroix** : Il est précisé que le projet prévoit de laisser l'espace central libre pour ne pas figer les usages et permettre d'accueillir des événements divers.
- **Sur la sécurisation de la rue Estelle** : Il est demandé la possibilité d'une piétonisation occasionnelle type « rue aux écoles ». Il est précisé qu'à ce stade, elle n'est pas envisagée. Il est précisé qu'une signalétique sera mise en place pour sécuriser les abords de l'école en lien avec d'une part l'étude portée par la Métropole et validée par la Ville d'homogénéisation de la signalisation des zones 30 et 20 (pictogramme 2x2mètres peint au sol en entrée d'aire) et en lien, également, avec les études en cours sur la sécurisation des abords des écoles. Il est également précisé que l'aménagement prévu est réversible pour qu'une piétonisation soit possible à terme dans un temps plus long sans modification de l'aménagement mais par simple ajout et suppression de mobilier. Enfin, il est précisé que les travaux réalisés ne vont pas inciter les gens à prendre la rue ce qui pourrait contribuer à apaiser la circulation.

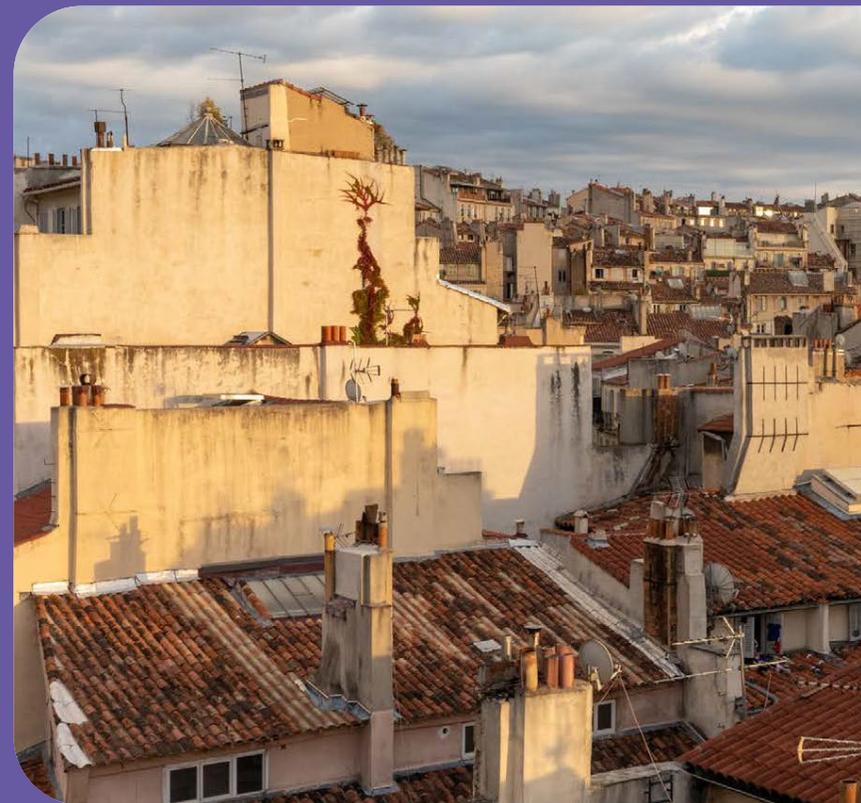
# LA REUNION DE SYNTHESE

## → Principales questions posées et réponses apportées (suite) :

- **Sur la sécurisation des zones qui resteront circulées** : il est évoqué le besoin d'informer et de sensibiliser sur les espaces piétons et les zones de rencontres. Un habitant en lien avec l'association Vélo en Ville insiste sur le besoin de communiquer et de mettre en avant des éléments de signalisation de manière plus importante que la signalétique classique (Ex : compléter les panneaux réglementaires des zones de rencontre par une signalétique plus parlante). Il est précisé par la SPLA-IN AMP qu'un travail d'harmonisation de la signalétique a été validé par la MAMP et la VDM. Cette signalétique sera déployée partout dans le centre-ville. Elle sera plus lisible et visible (Ex : mise en place de grands pictogrammes sur la chaussée).
- **Sur la sécurité/deal/vente à la sauvette** : Il est précisé par Mme la Maire de secteur que des mesures importantes sont prises actuellement sur Noailles permettant des patrouilles de plusieurs brigades, qui vont circuler de jour et de nuit pendant plusieurs semaines. Il est précisé que le sujet a pu être pris en compte grâce aux renforts d'effectifs.
- **Sur la demande de précision sur les chiffres issus du diagnostic des déchets du marché de Noailles mené depuis le mois d'octobre** : Mme la Maire de secteur évoque 70 tonnes de déchets, 1/3 déchets marché forain, 1/3 déchets ménagers, 1/3 déchets commerçants
- **Sur les espaces de livraison de proximité** : Il est précisé que des espaces seront prévus dans les rues circulées. Comme dans le périmètre du centre-ville, les bornes seront maintenues en position basse le matin entre 6h et 10h pour permettre les livraisons et approvisionnements des commerces.
- **Sur les travaux de déconstruction du 69 rue d'Aubagne et sur la demande de référé préventif** : Le permis de démolir du 69 rue d'Aubagne a été affiché le 22/01/2025. Il est précisé que l'intervention de la SPLA-IN AMP sur l'ensemble du linéaire va se dérouler en plusieurs étapes.
- **Sur les rues circulées aménagés en phase 2** : Pourront-elles être classées réglementairement en avance de phase ? Il est précisé que ces rues sont déjà en zone de rencontre, la mise en place de la signalétique peut être étudiée en avance de phase, soit dans le cadre des travaux visant à l'homogénéisation de la signalétique sur l'ensemble du Centre-ville qui pourra se faire en amont des travaux définitifs, soit dans le cadre des travaux de mise en sécurité préalable.
- **Sur les nuisances sonores, concerts sauvages, consommation d'alcool sur la voie publique** : le renfort des effectifs de police va permettre de renforcer le contrôle et les contraventions sur le quartier. Des rondes d'équipes de polices spécialisées seront également mises en place. Pour les épiceries de nuit, la Ville de Marseille va renouveler l'arrêté municipal suivi par le groupe des débits de boissons de la police afin de faciliter leur intervention.
- **Sur le besoin de partager des informations en temps réel au quotidien, via notamment un lieu dédié type une Maison du projet** : Il est précisé par Mme la Maire de secteur qu'un lieu devrait voir le jour pour permettre d'assurer cette information continue.
- **Sur l'entretien de la végétalisation** : L'idée sera d'accompagner l'initiative citoyenne. La SPLA-IN AMP prévoira l'entretien des végétaux pendant 3 ans suivant leur plantation.
- **Sur le besoin de sécuriser les abords des écoles en général** : (exemple l'école Chabanon qui engendre des circulations piétonnes importantes dans le quartier de Noailles et de l'école maternelle des Bergers), il est précisé que, bien que hors périmètre, les aménagements concourront à l'amélioration des itinéraires piétons.
- **Sur le besoin d'occuper l'espace et de venir rencontrer les habitants directement dans la rue**. Les habitants ont demandé la tenue de réunion d'information dans l'espace public. Cette méthode pourra être envisagée dans un premier temps dans le cadre de leur présence aux fêtes de quartier, autres événements de quartier, voire dans le cas de dispositifs type « bureaux de rue ».

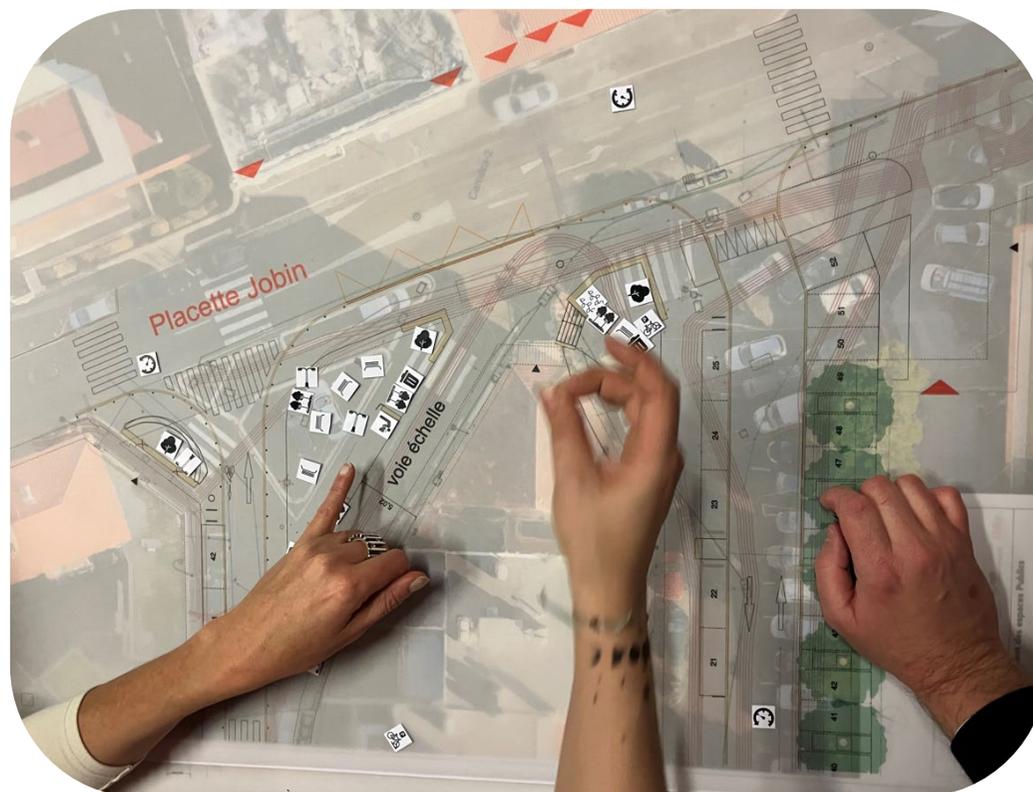
# 3

## SYNTHESE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION



# SYNTHESE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION ET DES CONTRIBUTIONS A CŒUR BELLE DE MAI

- **La réunion de lancement** le 6 novembre, de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai : **environ 50 participants.**
- **L'atelier public** le 26 novembre, de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai : **32 participants.**
- **4 permanences** (matin en semaine, après-midi en semaine, samedi après-midi et soirée en semaine), à la Maison Pour Tous Belle de Mai : **7 personnes reçues en permanence.**
- **15 contributions aux registres** : 2 contributions au registre papier et 13 contributions au registre numérique (dont 2 communes à Noailles).
- **La réunion de synthèse**, le 23 janvier, de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai : **environ 40 participants.**



## SYNTHESE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION ET DES CONTRIBUTIONS A NOAILLES

- **La réunion de lancement** le 13 novembre, de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements : **environ 80 participants**
- **L'atelier public** le 20 novembre, de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements : **50 participants**
- **2 permanences** (après-midi en semaine), à l'Espace Accompagnement Habitat : **2 personnes reçues en permanence.**
- **69 contributions aux registres** (dont 2 communes à Cœur Belle de Mai) – pas de contributions aux registres papier.
- **La réunion de synthèse**, le 21 janvier, de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements : **environ 50 participants.**



# 4

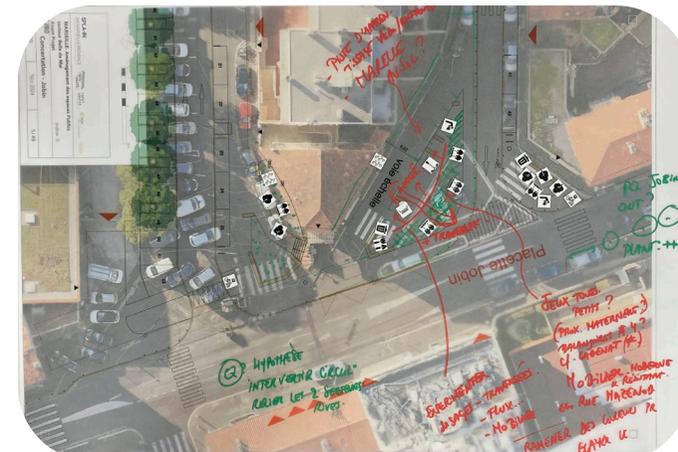
## SYNTHESE THEMATIQUE DES AVIS EXPRIMES



# SYNTHESE THEMATIQUE DES AVIS COMMUNS AUX DEUX SECTEURS

## LES QUESTIONS RÉCURRENTES COMMUNES AUX DEUX SECTEURS

- L'entretien à long terme de la végétation ?
- Quels dispositifs de protection des zones plantées ?
- Qui entretient les plantes grimpantes / les jardinières ?
- Les double-sens cyclables dans rues circulées (propice à la sécurité des cyclistes ?).



## LES QUESTIONS / SUJETS À DISCUSSION COMMUNS AUX DEUX SECTEURS

- Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances),
- Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la covisibilité des usagers et le sentiment de sécurité),
- Dégager des espaces libres pour l'appropriation citoyenne v/s crainte de mésusages.



## LES SUJETS À TRAITER EN PARALLÈLE ET HORS CADRE DE LA MISSION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

- Mieux réguler et contrôler les mésusages (deal, vente à la sauvette).
- Propreté, gestion des déchets, notamment commerçants.



# 4.1

CŒUR BELLE DE MAI :

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS  
EXPRIMÉS



# CŒUR BELLE-DE-MAI :

## SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS DURANT LES ATELIERS

### LES CONTRIBUTIONS FAISANT CONSENSUS

- Les places souhaitées comme des lieux de halte ombragés au sein du quartier.
- Importance donnée au sentiment de sécurité et de covisibilité entre usagers (ambiance lumineuse, massifs « ouverts » évitant les recoins..).
- Importance donnée à la gestion des usages nocturnes sur les places (proximité résidentielle).
- Nécessité de sécurisation par rapport aux deux-roues motorisés, intrusions & stationnement / protection des espaces non circulés et des zones de plantation.
- Mobilier : assises notamment aux arrêts de bus et affichage dynamique du temps d'attente, corbeilles et fontaines à boire, points de collectes des déchets (enterrés à hauteur d'enfant), arceaux vélos et emplacements deux-roues motorisés.
- Végétaliser massivement, sans recoin, mais en assurant l'entretien et l'arrosage (voire un accompagnement de la gestion citoyenne), notamment des jardinières et des grimpantes.
- Vigilance sur les lieux d'implantation des points de collectes des ordures ménagères : en évitant les recoins ou à bonne distance des nouveaux lieux d'assises.

#### ***Place Bernard/Levat/Hugues***

- Sécurisation de la piste cyclable du risque de stationnement en double-files.
- Mobilier : certains ont évoqué des tables, composteurs et jardinières.

#### ***Place Jobin/Bernard :***

- Mobilier qui se distingue / singularise le quartier, mobilier ludique / marquage au sol
- Place à dédier aux enfants entre les écoles / la crèche / place Cadenat / La Friche

#### ***Carrefours & Elargissement de la rue Despieds :***

- Végétaliser davantage les carrefours,
- Défavorables aux assises dans les carrefours,

### LES QUESTIONS RÉCURRENTES

- L'entretien à long terme de la végétation ?
- Quels dispositifs de protection des zones plantées ?
- Qui entretient les plantes grimpantes / les jardinières ?
- Les double-sens cyclables dans rues circulées (propice à la sécurité des cyclistes ?).

### LES QUESTIONS / SUJETS À DISCUSSION

- Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances),
- Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la covisibilité des usagers et le sentiment de sécurité),
- Dégager des espaces libres pour l'appropriation citoyenne v/s crainte de mésusages.
- Demandes de piétonnisation des rues étroites (Levat et Mouronval) ainsi que de l'élargissement de la rue Despieds.

### ENTENDU HORS PÉRIMÈTRE

- Bernard/Levat/Hugues = réaménager le Coin pour Tous
- Rue Jobin : végétalisation, ralentissement de la vitesse, création d'un plateau traversant
- Permettre l'accessibilité jusqu'à la résidence « Handitoit » du Boulevard Boues

# CŒUR BELLE-DE-MAI :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

→ **15 contributions**, dont 13 spécifiques à Cœur Belle de Mai

### **Accentuer la végétalisation / désimperméabilisation / lutte contre les îlots de chaleur urbains**

*"nous sommes très favorables à cette requalification notant l'apport de végétation et la création de coins pour tous."*

*"Déjà un grand merci pour ce travail et ce projet dont on a je pense besoin à la belle de mai, ce quartier très agréable et familial, qui a besoin d'une rénovation urbaine adaptée. Je suis ravie que ce projet améliore la qualité des rue et trottoirs ainsi que la création d'espaces verts etc"*

*"vos coupes de la Rue d'Aubagne, rue longue des capucins, et Rue Estelle, la rue Mourinval, schiarffini, fortuné Jourdan, Despié... ne prévoient pas de désimperméabilisation. Mais un dallage/pavage complet des rues ! ce n'est plus possible en 2024, il faut créer des bandes de pleine terres avec arbustes et buissons le long de toutes ces rues. Contre les ilots de chaleur et les inondations c'est un besoin VITAL. On ne peut plus se contenter de quelques pots de plantes ou d'arbres au tronc qui ne peut pas respirer."*

*"Vivement les plantations contre la pollution"*

### **Propreté / Traitement des déchets**

*"je constate un réel besoin en terme d'hygiène dans les rues du quartier. Effectivement les poubelles sont souvent remplies a raz bord et ne permettent pas de jeter nos détritrus dans celles ci (encombrement de la rue). J'observe également la présence de cafards dans de nombreux lieux de vie sans doute dû à un manque d'hygiène des rues. La présence de cafards dans nos lieux de vie (malgré une hygiène de ceux ci) génère un réel inconfort et les rendent insalubres."*

*"Les conteneurs à poubelles du quartier semblent souvent saturés (jusqu'à débordement induisant dépose hors des conteneurs). "*

*"Pourquoi ne pas profiter de la rénovation des rues et des trottoirs pour installer des poubelles enterrées qui ne se déplacent pas au milieu des rues et qui sont plus faciles d'accès pour les enfants qui souvent sont obligés de poser les sacs à côté des poubelles trop hautes pour eux"*

4

3

<b>Piétonisation de la rue Levat</b> <i>"les rues Levat, Mouronval et Bd Boyer comme "rues aux enfants"</i>	2
<b>Piétonisation de la rue Mouronval</b> <i>"la rue Mouronval pourrait également être en partie piétonnisée; depuis la rue Belle de mai et uniquement jusqu'à la rue Despieds pour ne pas perdre de stationnement et permettre l'entrée au parking de l'immeuble. C'est un axe très emprunté par les piétons pour rejoindre la place Cadenat, avec des trottoirs très petits, ne permettant pas le passage d'une poussette. Il faudra aussi sécuriser le parcours des piétons sur la seconde partie de la rue Mouronval."</i>	2
<b>Améliorer l'accessibilité PMR/enfants/senior</b> <i>"Le déplacement des enfants dans le quartier ressemble aujourd'hui à un parcours de combattants. Il est primordial de penser le déplacement des plus jeunes dans l'espace public mais aussi de concevoir des lieux de rencontres qui puisse leur permettre de prendre place plus sereinement dans la rue. "</i> <i>"Pour avoir cheminé avec une de ces personnes (PMR) lors d'un diagnostic en marchant habitant.e c'est un vrai parcours du combattant. cette réclamation pourrait également s'appliquer aux parents d'enfants en bas âge, aux personnes âgées en difficulté, etc. : quelles actions prévoir à une plus grande échelle"</i>	2
<b>Elargissement du périmètre</b> <i>"élargir le périmètre d'aménagement des espaces publics cœur belle de mai afin que l'aménagement conçu pour les poussettes, les fauteuils roulants soit en cohérence avec la présence très proche d'une résidence Handitoit de 14 appartements qui accueillent des personnes handicapées physiques dépendantes au 12 boulevard Bouès. "</i> <i>"Suite à la présentation du projet, je trouve cela intéressant, par contre élargir le projet serait mieux. Les passages piétons ne sont pas sécurisés autour de la place Cadenat. Des ralentisseurs seraient bienvenus"</i>	2
<b>Prévoir un parc à chien / sac à déjection canine</b> <i>"Nous avons une requête : installer des sacs à déjections canines. Ils pourraient être en proximité des poubelles afin d'optimiser le remplacement des sacs"</i> <i>"Je souhaitais juste attirer l'attention sur un point : il y a dans ce quartier beaucoup de chiens (et malheureusement beaucoup d'excréments dans la rue). Il y a un grand manque en termes de parc à chiens ou d'endroits appropriés pour sortir les chiens, sans déranger les habitants. Le "square" à l'angle bernard/clovis hugues pourrait par exemple répondre à ce besoin, d'autant que le seul parc du quartier (la Maternité), va être réduit prochainement."</i>	2

# CŒUR BELLE-DE-MAI :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

### **Eviter la hausse des loyers / gentrification**

*mettre en place l'encadrement des loyers*

*"S'il n'y a pas de plafonnement des loyers associés à ces travaux , alors a qui profitera ces rénovations? Idem pour les commerces actuels, qu'est il mis en place par la ville ou la métropole pour les maintenir, durant les travaux certe, mais surtout après? y a t il des aides prévues pour les commerces les plus fragiles?"*

1

### **Mobilier d'assise - contre ou 1 place**

*"Veiller à ce que l'aménagement des placettes ne génèrent pas plus de nuisances avec l'installation d'une population sans abri. Utiliser par exemple des bancs publics à une seule place."*

1

### **Mobilier innovant, brumisateurs, abribus**

*"Pourquoi ne pas profiter pour proposer des aménagements urbains innovants par exemple :*

- Des abris bus à capteurs solaires*
- des éclairages à capteurs de mouvements pour le coin pour tous*
- Des passages piétons peints en 3D et/ou à éclairage solaire*
- Boîtes à livres*
- Vélo pour recharger son téléphone en faisant du sport*
- mobilier urbain design et pour enfants*
- Brumisateurs*

*...à choisir avec les habitants."*

1

# CŒUR BELLE-DE-MAI :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

### **Eviter la hausse des loyers / gentrification**

*mettre en place l'encadrement des loyers*

*"S'il n'y a pas de plafonnement des loyers associés à ces travaux , alors a qui profitera ces rénovations? Idem pour les commerces actuels, qu'est il mis en place par la ville ou la métropole pour les maintenir, durant les travaux certe, mais surtout après? y a t il des aides prévues pour les commerces les plus fragiles?"*

1

### **Mobilier d'assise - contre ou 1 place**

*"Veiller à ce que l'aménagement des placettes ne génèrent pas plus de nuisances avec l'installation d'une population sans abri. Utiliser par exemple des bancs publics à une seule place."*

1

### **Mobilier innovant, brumisateur, abribus**

*"Pourquoi ne pas profiter pour proposer des aménagements urbains innovants par exemple :*

- Des abris bus à capteurs solaires*
- des éclairages à capteurs de mouvements pour le coin pour tous*
- Des passages piétons peints en 3D et/ou à éclairage solaire*
- Boîtes à livres*
- Vélo pour recharger son téléphone en faisant du sport*
- mobilier urbain design et pour enfants*
- Brumisateurs*

*...à choisir avec les habitants."*

1

# CŒUR BELLE-DE-MAI :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<b>Aire de jeux / Agrès sportifs</b> <i>« Cibler un type de public avec par exemple des agrès sportifs ou des jeux d'enfants. »</i>	1
<b>Dédier place de stationnement aux commerçants</b> <i>"Réglementer et définir l'attribution de une ou deux places de parking pour la clientèle de ces garages installés rue Despieds. Proposer l'aménagement d'une ou deux places de parking en terrasse pour les commerces qui le souhaitent et qui ont démontré leur capacité à gérer ce type d'installation (par exemple au 9 rue despieds ou au 47 rue fortuné jourdan). Cela créé des zones de convivialité et également de vigilance. Aménager une ou deux places de parking pour un mini-potager, par exemple devant le 36 rue Bernard (Cantine du Midi)"</i>	1
<b>Aménager une zone de convivialité sur place de stationnement</b> <i>"Aménager une ou deux places de parking pour la convivialité, sous gestion de voisins ou commerçants vigilants".</i>	1
<b>Locaux associatifs</b> <i>"De nombreux locaux en rdc sont vacants depuis plusieurs années. Les associations du quartier sont en demande de locaux. Possibilité de préempter ?Idem pour les rdc des immeubles captés par la Spla-In. Quels futurs pour ces locaux ?"</i>	1

# 4.2

NOAILLES :

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS  
EXPRIMÉS



# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DURANT LES ATELIERS

### LES CONTRIBUTIONS FAISANT CONSENSUS

- Proposer davantage de corbeilles de propreté et de points de collectes des ordures ménagères (enterrés).
- Le déploiement d'une offre de toilettes publiques.
- Protéger les aires piétonnes du stationnement illicite et de l'intrusion véhicules motorisés, y compris deux-roues motorisés.
- Améliorer l'éclairage notamment sur les places et placettes.
- Diversifier les types d'assises (face-à-face, groupes...).
- Vigilance sur les lieux d'implantation des points de collectes des ordures ménagères dont la disposition doit éviter de générer des recoins.
- Délimiter et organiser clairement les emplacements marchands.
- Demande d'apaisement et de sécurisation de la rue Estelle allant de la suppression du stationnement côté école à des demandes de piétonnisation permanente ou temporaire type « rue aux écoles ».

#### ***Place Halles Delacroix – rue Rouvière***

- Maintien d'espaces libres pour l'événementiel (ciné plein-air, les fêtes de quartier..).
- Une offre de mobilier à destination de tous : assises, jeux, fontaine d'agrément...
- Attente d'une végétalisation importante.
- Un intérêt très fort pour la proposition des « petits salons » sur Rouvière

#### ***Placette Aubagne / 5 novembre***

- Conserver le caractère mémoriel dans l'espace public.
- Densifier la végétalisation (grimpantes, végétalisation de la façade nord) en conservant un équilibre avec les usages.
- Demande de modification de l'emplacement des bornes pour rendre impossible le stationnement illicite.
- Demande de piétonnisation de la place et des rues Moustier et Jean Roque.

Partie 4 : Synthèse thématique des avis exprimés

#### ***Placette Vacon/Aubagne***

- L'occupation des biffins et l'encombrement par les déchets commerçants cristallisent les craintes de mésusages.
- Demandes de faciliter les circulations piétonnes.
- Souhait d'une signalétique patrimoniale et de sensibilisation aux éco-gestes

#### ***Place Estelle-Aubagne***

- Demandes d'une végétalisation permettant la mise à distance des espaces circulés, mais une vigilance à ne pas remplir l'ensemble de l'espace.
- Intérêt pour aplanir l'espace public en pente pour faciliter les usages.

### LES QUESTIONS RÉCURRENTES

- L'entretien à long terme de la végétation ?
- Quels dispositifs de protection des zones plantées ?
- Qui entretient les plantes grimpantes / les jardinières ?
- Les double-sens cyclables dans rues circulées (propice à la sécurité des cyclistes ?).

### LES QUESTIONS / SUJETS À DISCUSSION

- Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances),
- Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la covisibilité des usagers et le sentiment de sécurité),
- Dégager des espaces libres pour l'appropriation citoyenne v/s crainte de mésusages.
- Installer ou non une fontaine d'agrément place du 5 novembre (par crainte de mésusages / difficulté de gestion).

### **LES SUJETS À TRAITER EN PARALLÈLE ET HORS CADRE DE LA MISSION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :**

- Mieux réguler et contrôler les mésusages (deal, vente à la sauvette).
- Propreté, gestion des déchets, notamment commerçants.

# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

→ **69 contributions**, dont 67 spécifiques à Noailles

→ **2 contributions** (portant sur la végétalisation et les places) **recueillant 30 signataires**

<b>Rue Estelle</b>	43	
<b>Demande de suppression du stationnement côté école / Apaisement / Signalétique école :</b> <i>"Demande de suppression du stationnement à cheval devant l'école Perrin Sainte Trinité 13001 (rue Estelle). L'école Perrin Sainte Trinité et ses parents d'élèves demandent la suppression du stationnement à cheval devant l'école (rue Estelle). Le projet instruit par la SPLAIN mentionne une requalification de la rue Estelle et nous nous en réjouissons. Nous demandons cependant de corriger ce projet : le stationnement ne doit pas être coté impair de la rue (coté école) mais coté pair (donc en face de l'école). Vous pouvez choisir aussi de supprimer tout stationnement sur la rue Estelle, à la manière de la rue Grignan." "Je me permets de vous demander au moins de changer le stationnement de côté pour le passer de l'autre côté permettant aux familles avec poussettes de circuler et d'éviter les manœuvres de stationnement dangereuses sur les trottoirs d'accès à l'école". "je vous demande l'apposition d'une signalisation école avec ralentissement 30, statue enfants comme dans certaines villes impactantes et/ou signal lumineux"</i>	35	
<b>Plantations d'arbres</b> <i>"la rue Estelle est très raide, la monter à pied ou en vélo nécessite un certain effort. En été faire cet effort sous des arbres sera nettement plus agréable." "Sur la rue Estelle, il existe un groupe scolaire. il est donc important de piétonner cette rue. Il faut enlever les voitures, mettre des arbres, des assises pour pouvoir s'asseoir durant la montée et observer la vue.«</i>	15	
<b>Piétonnisation temporaire/permanente Estelle :</b> <i>"Je souhaiterais vivement que la rue estelle (13006) soit piétonnée la semaine du lundi au vendredi compte tenu de la présence de l'école de nos enfants (école Perrin Sainte Trinité)." Je fais partie des parents de l'école Perrin sainte Trinité située au 19 rue Estelle. Depuis plusieurs années, je constate un comportement des automobilistes de plus en plus dangereux. L'école est située au milieu de la pente. Les voitures passent aux heures de l'école à une vitesse folle. C'est un danger énorme pour les enfants. (...) Afin de remédier à cette situation, rendre la rue piétonne les jours d'école. "Au niveau de la place Estelle, la portion de la rue Estelle qui descend sur Lieutaud et la fin de la rue d'Aubagne doivent devenir piétonnes pour éviter les conflits de flux au niveau de la place et des escaliers du cours Julien."</i>	18	
<b>Création d'une piste cyclable rue Estelle</b> <i>"En tant que parents de 2 enfants à l'école Perrin de la rue Estelle je souhaite vivement plus de sécurité : trottoirs étroits et encombrés, voitures et scooters qui roulent vite. Étant à vélo pour amener mes enfants je n'arrive pas à accéder à l'école en arrivant par le haut de la rue (sens unique et pas de piste cycle ni de places pour circuler). Il faudrait supprimer les stationnements voiture et planter des arbres, créer un piste cyclable s'il vous plaît !"</i>	1	

# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<p><b>Place du 5 novembre (aménagement/modification des bornes/ végétalisation et relocalisation du poste transfo)</b></p> <p>"Je souhaite qu'une attention toute particulière soit portée à la place du 5 novembre qui est un lieu très animé, bruyant et sale. Cette place doit être apaisée et ne pas permettre l'installation des dealers. Attention à l'installation de bancs ou autres assises. (...) Cette place doit être un endroit de passage. (...) Multiplier la présence de végétaux grimpants et pourquoi pas de part et d'autres des rues étroites de manière à créer des tonnelles de fraîcheur. ( Puisque pas assez de place pour des arbres ) Repenser l'installation des bornes au niveau du 62 rue d'Aubagne : elles permettent le stationnement des voitures. Les reculer pour empêcher tout stationnement sauvage (...)"</p>	4	dont 30 signataires
<p><b>Rue Jean Roque/Moustier/ Place du 5 novembre (pour piétonnisation) :</b></p> <p>"Stationnement + piétonnisation Jean Roque Il faut vraiment requalifier la rue Jean Roque et la place du 5 novembre. Ce carrefour est dangereux car aucune place pour le piéton, et des voitures ou scooters qui déboulent de toutes parts. L'accès pompier est un problème. La sécurité des piétons est un problème. (...)Les trottoirs encombrés et étroits de la rue Jean Roque + la vitesse des voitures sont un réel danger pour les piétons, poussettes, enfants, personnes âgées. C'est une rue avec plein d'association pour enfants mais hostile pour leur sécurité. &gt; la piétonnisation serait une vraie solution, dans la logique des choses entreprises"</p> <p>"Il y a une problématique importante liée au stationnement anarchique à l'angle Aubagne - Roque - Arc qui entraîne une problématique de sécurité publique car les véhicules stationnés tout au long de la journée et de la nuit obstruent l'accès pompier. Si un incendie devait se déclarer dans cette zone il y aurait un sujet réel. L'emplacement des bornes actuelles créent cette problématique. Suggestion 1 : décaler les bornes pour empêcher que le stationnement bloque l'accès pompier. Suggestion 2 : en accord avec une ambition réelle de piétonnisation de Noailles si on englobe la rue Moustier et Roque dans la piétonnisation on élimine la problématique accès pompier tout en agrandissant la place permettant ainsi d'assurer une plus grande respirabilité au quartier."</p>	2	
<p><b>Place du 5 novembre (contre piétonnisation)</b></p> <p>"Cette place doit être un endroit de passage. "</p>	1	
<p><b>Rue Longue des Capucins</b></p> <p>"La future belle rue longue des capucins. J'aimerais revoir une rue longue accueillante où tout le monde cohabite dans la bienveillance! —&gt;une végétalisation ++ avec des plantes grimpantes car la rue semble trop étroite pour autre chose...--&gt; Pourquoi ne pas envisager une suspension artistique (...) Remettre du « beau » dans notre quartier par pitié ! (...) —&gt;Et remettre aux normes toutes les installations électriques « temporaires » cablées passant dans le ciel... et étant régulièrement arrachées. Refaire la route ++++ remplies de nids de poules géants —&gt; et pour finir plus de corbeilles de rue"</p> <p>"Je représente le 19 rue longue des capucins. Nous aimerions une rue avec un dallage plus propre sans trou permettant l'écoulement de l'eau, plus de plantes. Déjà ça , ça serait bien."</p>	3	
<p><b>Rue de la Palud</b></p> <p>"La rue de la Palud est un des principaux shunt du quartier. Depuis la mise en service du tramway rue de Rome, cette rue en est devenue la contre allée qui permet les trajets nord - sud sans interruption. Il paraît important d'en faire une voie de bouclage pour les rues qui s'y connectent (Rouvière, Moustier, Estelle, Dieude). Le changement des sens de circulation par tronçon de la rue de la Palud permet la desserte résidente et évite de prendre la rue sur toute sa longueur souvent bien trop vite"</p>	3	

# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<p><b>Rue Pollak (contre la piétonnisation)</b> "Aménagement rue Rodolphe Pollak à Noailles. C est une catastrophe de vouloir pietonniser cette rue. Il y a très peu de passage et les vendeurs à la sauvette s étendent de plus en plus. Si c est totalement piéton ça va être un marché à ciel ouvert. C est de pire en pire, la situation est catastrophique pour les habitants, les policiers passent de temps et temps et dès qu ils partent, les vendeurs reviennent. Avec son lot de gens qui se piquent, dealent, plus la tension et le bruit. S IL VOUS PLAÎT FAITES QQCHOSE POUR QU ILS PARTENT. C est un enfer. SURTOUT NE PIETONNISER PAS CETTE RUE. Les voitures qui passent est la seule chose qui les empêchent de se mettre de partout."</p>	2	
<p><b>Place Delacroix</b> "La demande des familles du quartier porte sur des équipements qui pourraient être dédiés aux enfants" "suite à la concertation en mairie je réitère le besoin de donner une force et place importantes aux halles delacroix, seule grande place du quartier, en végétalisant au maximum et en donnant la place à la mixité. Il faut faire revenir les femmes et familles sur cette place et apporter un lieu pour les enfants (aire de jeu). En effet les familles et enfants ont peu de place dans le quartier bien occupé par les commerçants et les différents vendeurs légaux ou illégaux. merci de redonner la place aux enfants !"</p>	2	dont 30 signataires
<p><b>Place Estelle Aubagne : pour une piétonnisation totale de la place</b> "nous avons accueillis avec un fort intérêt la réorganisation des voies de circulation (...). Pour aller plus loin, la suppression du carrefour permettant un agrandissement de la place"</p>	3	dont 30 signataires
<p><b>Accentuer la végétalisation /désimperméabilisation /lutte contre les îlots de chaleur urbains</b> "Les choix pris de désimperméabiliser les sols, de créer un espace pour les commerces, de végétaliser ce quartier sont de très bons choix que je soutiens."</p>	14	dont 30 signataires
<p><b>Végétation citoyenne</b> "Il est également essentiel de prévoir des bacs pour la végétalisation des rues et des façades" "Noailles, le quartier précurseur des rues jardinées" Une contribution (signée par 30 signataires) porte notamment sur le retour d'expérience des habitants et commerçants depuis la première initiative citoyenne rue de l'Arc</p>	7	dont 30 signataires
<p><b>Amélioration de la propreté/amélioration du traitement des déchets notamment commerçants</b> "il faut à tout prix régler le problème des déchets des commerçants et les obliger à ce que leurs déchets n'impactent pas l'hygiène de la voie publique. Sans cela, les travaux ne serviront à rien. Personne ne voudra s'arrêter et se pauser dans noailles."</p>	10	dont 30 signataires
<p><b>Demande de conteneurs ordures ménagères enterrés</b> "Ordures ménagères : plus de lieu de collectes mais avec moins de bacs =&gt; éviter l'entassement des ordures non ramassées 6 conteneurs rue du musée en 1 seul point génère débordement constant et quotidien Plus de lieux de collectes enterrés" "Pourquoi (la place) ne dispose-t-elle pas de conteneurs enterrés" "prévoir (...) des poubelles enterrées ou intégrées dans des locaux"</p>	5	dont 30 signataires

# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<b>Demande de création de toilettes publiques</b> <i>"N'oubliez pas svp les toilettes publiques..."</i> <i>"des WC publics : afin d'éviter que nos rues soient des urinoirs à ciel ouverts"</i>	5	dont 30 signataires
<b>Pour piétonnisation totale du quartier / modification de la trame circulaire globale :</b> <i>"Piétonnisation Rue Aubagne, descente du Cours Lieutaud, végétalisation secteur, notamment vers la passerelle, éviter les shunts sur les rues Dieudé et Fongate"</i> <i>"Il semble primordial d'interdire la circulation automobile sur la partie haute de la rue d'Aubagne, entre la place Paul Cézanne et la place Estelle, ainsi que de supprimer la descente vers Lieutaud pour les voitures. "</i>	8	
<b>Mobilier d'assises (pour) :</b> <i>"Aménagement des placettes. Mettre des bancs avec deux, trois ou plus de places, sans séparation, afin que l'espace public soit convivial et agréable pour toutes et tous."</i>	2	
<b>Mobilier d'assises (contre) :</b> <i>"Attention à l'installation de bancs ou autres assises."</i>	2	
<b>Aire de jeux d'enfants</b> <i>"Je remarque que les enfants de Noailles n'ont aucun parc, espace pour jouer, se retrouver. Un quartier c'est aussi la place que l'on laisse à nos enfants et à Noailles, elle est inexistante. Pourtant, il existe des espaces dans lesquels il serait possible de créer un parc, un espace où les enfants pourraient jouer et les parents discuter. Plusieurs places ou morceau de place pourraient être aménagés pour les enfants."</i> <i>"suite à la concertation en mairie je réitère le besoin de donner une force et place importantes aux halles delacroix, seule grande place du quartier, en végétalisant au maximum et en donnant la place à la mixité. Il faut faire revenir les femmes et familles sur cette place et apporter un lieu pour les enfants (aire de jeu). En effet les familles et enfants ont peu de place dans le quartier bien occupé par les commerçants et les différents vendeurs légaux ou illégaux.</i> <i>merci de redonner la place aux enfants !"</i>	4	dont 30 signataires
<b>Fontaines</b> <i>"Mettre des fontaines "</i>	1	

# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<b>Eviter la hausse des loyers / gentrification / mettre en place l'encadrement des loyers</b> <i>"S'il n'y a pas de plafonnement des loyers associés à ces travaux , alors a qui profitera ces rénovations? Idem pour les commerces actuels, qu'est il mis en place par la ville ou la métropole pour les maintenir, durant les travaux certe, mais surtout après? y a t il des aides prévues pour les commerces les plus fragiles?"</i>	1	
<b>Etals commerçants à encourager</b> <i>"Les commerces alimentaires s'y trouvant proposant des produits que l'on trouve peu ailleurs sont ceux qui font vivre la place. Sa proximité avec le marché des Capucins, relié par la rue Longue des Capucins forme un ensemble (...). Leur disparition et celles de leurs étalages seraient incompréhensibles"</i>	2	dont 30 signataires
<b>Etals commerçants à limiter/contrôler</b> <i>"le quartier est bien trop occupé par les commerçants et les différents vendeurs légaux ou illégaux."</i>	1	
<b>Bacs à compostage, équipements de tri</b> <i>"Aussi, il manque cruellement de poubelles de recyclage, de verres et de compost dans le quartier de Noailles et de poubelles spécifiques de cartons pour les commerçants des marchés."</i>	3	
<b>Stationnement vélo</b> <i>"Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos".</i>	9	
<b>Tranquillité publique : Lutte contre la vente à la sauvette / le deal</b> <i>"On est mare du marché des sauvettes, toujours le poubelles, la pipi partout, la violence et le bruit.Est-ce que c'est possible de contrôler régulièrement ici pour éviter le marché ?"</i>  <i>"L'aménagement du secteur Noailles doit avant tout se concentrer sur deux priorités : 1/ le traitement rigoureux des déchets des commerçants, magasins et du Marché des Capucins, 2/ la résolution du problème des vendeurs à la sauvette qui occupent illégalement l'espace public (rues Pollak, Aubagne et Vacon). Sans cela, aucune piétonnisation ni réappropriation de l'espace par les habitants ne sera possible."</i>	7	dont 30 signataires

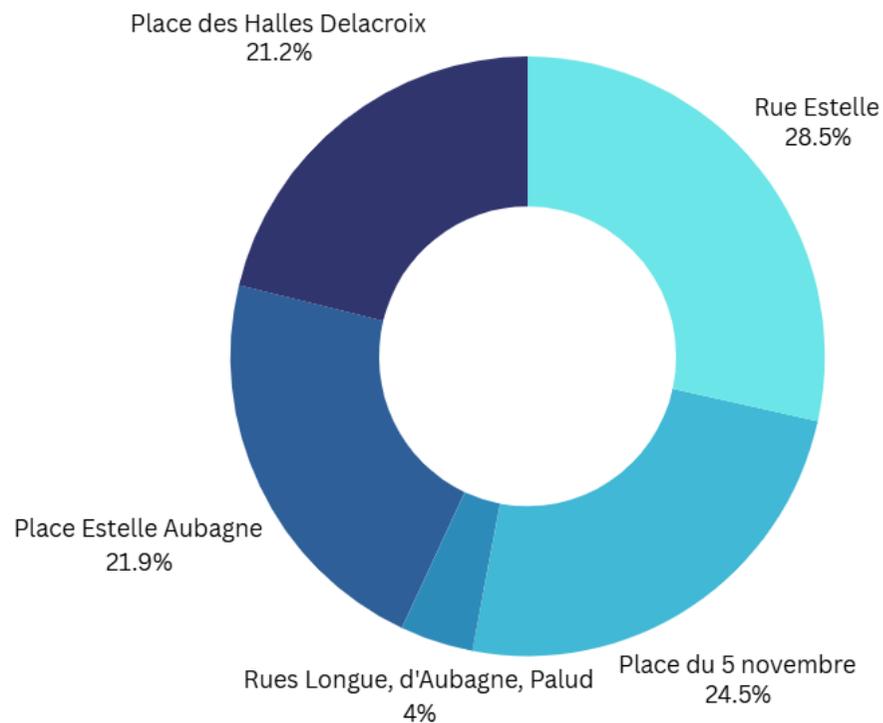
# NOAILLES :

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

<b>Local pour les vendeurs de rue et accompagnement social</b> <i>"Un lieu fermé (ou plusieurs) pour permettre aux vendeurs à la sauvette de travailler/recycler en toute sécurité, à proximité de l'angle Pollak-Aubagne, pour qu'ils libèrent l'espace public et puissent continuer de travailler."</i>	1	
<b>Local pour habitant jardinier</b> <i>"Un local pour les habitants jardiniers : Les habitants et commerçants sont invités à participer/entretenir les espaces verts, en collaboration avec les services publics. Ils installent des pots, ajoutent des plantes, font des boutures pour verdir l'espace public : ils ont besoin d'un petit local sur rue pour entreposer des outils et des sacs de terre, pour se rencontrer, se donner rendez-vous pour jardiner ensemble. Idéalement : ce local serait dans la rue Pollak ou à proximité de l'angle Pollak-Aubagne et serait équipé d'un point d'eau avec un très très long tuyau. Ainsi, nous pourrions arroser de temps en temps de manière plus efficace qu'aujourd'hui."</i>	2	
<b>Réutilisation des anciens pavés</b> <i>"Je souhaite que les anciens pavés sous la chaussée soient conservés et réutilisés."</i>	1	
<b>Corbeille de rues</b> <i>"Aucune corbeille entre le 60 et le haut de la rue D'aubagne : la rue est constamment jonchée de débris de cette portion. En prévoir"</i>	4	
<b>Création d'un espace végétalisé 43 et 45 Palud</b> <i>"Création d'un espace public végétalisé en lieu et place des deux immeubles déconstruits rue de la Palud, au numéro 43 et 45."</i>	1	
<b>Marquage au sol des passages piétons à renouveler</b> <i>"Il serait urgent de remettre une signalétique au sol. Le carrefour Rue de la Palud et rue Estelle étant assez dangereux avec un stop coté rue de la Palud qui n'est pas respecté par un grand nombre de véhicules."</i>	1	
<b>Bruit camions de collecte des déchets à limiter</b> <i>"nous ne dormons pas de la nuit avec les bruits des camions qui nettoient."</i>	2	
<b>Empêcher la circulation des deux-roues motorisés dans les rues piétonnes</b> <i>"aucune place pour le piéton, et des voitures ou scooters qui déboulent de toutes part."</i>	1	dont 30 signataires

# NOAILLES :

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVIS EXPRIMÉS DANS LES REGISTRES



- Parmi les contributions, **on note de très nombreuses contributions portant sur la rue Estelle (43 contributions sur 69)** demandant l'apaisement de la rue et notamment la suppression du stationnement côté école, voire la piétonnisation permanente ou temporaire (type rue aux écoles). Rue Estelle, le sujet de la plantation d'arbres a également été abordé par les contributeurs, qui ont émis des avis favorables. Une contribution porte sur la demande de création d'une piste cyclable.
- **Considérant le nombre de signataires de la contribution portant sur les places, les trois places majeures du quartier (Delacroix, Estelle/Aubagne et 5 novembre) recueillent également de nombreuses contributions**, portant notamment sur ses besoins d'apaisement (en lien avec le maintien de la circulation en périphérie et / ou le choix du mobilier d'assises), de végétalisation, de places à laisser aux commerçants (terrasses, étals...).
- Hormis la rue Estelle, les rues spécifiquement citées par les contributeurs sont : **la rue d'Aubagne** (en faveur de sa piétonnisation et de sa végétalisation), **la rue Pollak** (pour ou contre sa piétonnisation, en faveur de la lutte contre la vente à sauvette, pour sa végétalisation), **la rue de la Palud** (pour son apaisement / sa piétonnisation) et **la rue Longue des Capucins** (pour sa requalification, sa végétalisation, sa piétonnisation, l'encadrement des étals commerçants et en faveur de la lutte contre la vente à la sauvette)

→ **Nb : ce graphique prend en considération le nombre de signataires des contributions.**

La contribution comptant 30 signataires a été comptée comme autant de contributions.

# NOAILLES :

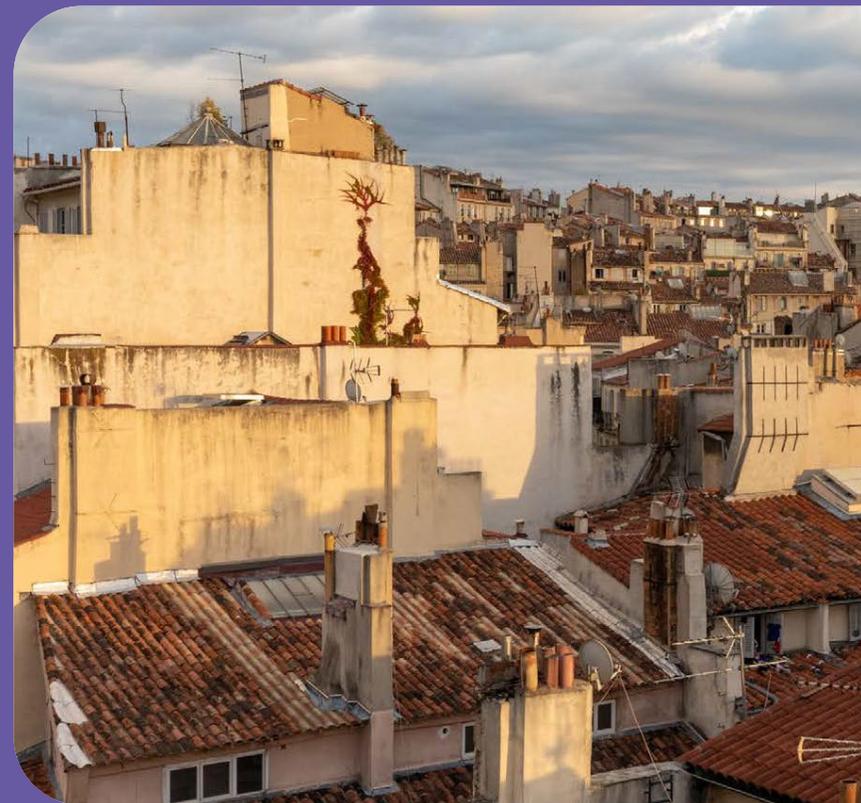
## RÉPARTITION THEMATIQUE DES AVIS EXPRIMES DANS LES REGISTRES

Parmi les contributions, on note des thèmes récurrents et notamment :

- **Des thèmes du quotidien**, en particulier le besoin d'une **offre de toilettes publiques, l'amélioration de la propreté, le traitement des déchets** et notamment des déchets commerçants (incluant des demandes de conteneurs enterrés, de bacs à bio-déchets/composteurs, de corbeilles de propreté, de nettoyages plus fréquents, d'engins moins bruyants pour assurer la collecte et le nettoyage). Des sujets de **tranquillité publique** (lutte contre les vendeurs à la sauvette, le deal, le stationnement gênant et la circulation de deux-roues motorisés dans les rues piétonnes) ont également été largement notés par les contributeurs. Des demandes **d'aires de stationnement vélo** ont été effectuées.
- **La végétalisation, la désimperméabilisation et la recherche de solutions permettant de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains** sont des thèmes récurrents parmi les contributions. Une contribution, signée par trente signataires, rappelle les besoins de végétalisation, les expérimentations menées dans le quartier notamment rue de l'Arc et évoque des exemples de végétalisation dans d'autres métropoles (Montpellier notamment). Des contributeurs évoquent également les initiatives de végétalisation citoyenne et le besoin, pour les habitants jardiniers, de disposer de points d'eau, voire d'un local qui leur serait dédié.
- Des demandes **d'aires de jeux d'enfants** ont été effectuées. Certaines contributions évoquaient l'absence d'aire de jeux dans le quartier ou à proximité. Certaines contributions évoquaient la Place des Halles Delacroix comme un espace propice à la création d'une aire de jeux.
- Des demandes de **piétonnisation** complète du quartier ont été effectuées. Hormis la rue Estelle déjà évoquée, des demandes de piétonnisation ont également été effectuées concernant les rues Jean Roque et Moustier. En contrepoint, une contribution émet un avis défavorable sur la piétonnisation de la rue Pollak.
- Concernant le **mobilier d'assises**, deux contributions y sont favorables, deux contributions y sont défavorables. Une contribution, signée par trente signataires, évoque l'implantation d'assises individuelles pour éviter les mésusages et les troubles à la tranquillité publiques.
- Le sujet des **étals commerçants** a été abordé par les contributeurs : certains souhaitent les favoriser, d'autres, au contraire, souhaitent qu'ils soient mieux encadrés.
- Le sujet des **fontaines ornementales** a été abordé par les contributeurs au registre, se positionnant notamment en faveur du maintien et de la remise en état de la fontaine existante de la place Estelle/Aubagne.

# 5

## LES ORIENTATIONS POUR LA SUITE DES ETUDES



# 5.1

CŒUR BELLE DE MAI :

ORIENTATIONS POUR LA SUITE DES  
ÉTUDES



# CŒUR BELLE DE MAI :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES QUESTIONS RECURRENTES

L'entretien à long terme de la végétation y compris des jardinières ?



Arbres et pieds d'arbres végétalisés entretenus par la Métropole. Plantations en jardinières pouvant permettre l'entretien par les citoyens, sous la forme de permis « rue jardin » (visa vert). Des fontaines à boire seront ajoutées dans toutes les rues, notamment pour faciliter l'arrosage des végétaux.

Quels dispositifs de protection des zones plantées ?



Les zones plantées seront protégées à l'aide de petites barrières basses métalliques et/ou de bordures saillantes.

Les double-sens cyclables dans les rues circulées sont-ils propices à la sécurité des cyclistes ?



Les double-sens cyclables seront mis en œuvre dans les rues circulées, conformément à la loi LOM. Des espaces refuges seront prévus régulièrement afin de faciliter les croisements.

Demande de piétonnisation de la partie étroite de la rue Levat.



Etudier l'éventuelle piétonnisation de la rue (en prévoyant notamment d'ores et déjà des réservations pour l'alimentation des bornes).

Demande de piétonnisation de la section étroite de la rue Mouronval et de l'élargissement de la rue Despieds.



Etudes à mener sur les impacts circulatoires de la piétonnisation de ces rues qui pourrait être envisagée dans une phase ultérieure (en prévoyant des réservations pour l'alimentation des bornes).

# CŒUR BELLE DE MAI :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES SUJETS A DISCUSSION

Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances).

Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la co-visibilité des usagers et le sentiment de sécurité).



### LES REPONSES APPORTÉES

Des assises seront positionnées afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics, et notamment vis-à-vis des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée à la disposition et au type d'assises. En fonction des lieux, les types d'assises seront diversifiées afin de pouvoir s'asseoir seul ou en groupe, en face à face ou non.

Mise en œuvre d'une stratégie de végétalisation favorisant la co-visibilité entre les usagers, évitant les angles morts et les recoins.

# CŒUR BELLE DE MAI :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS A L'ECHELLE DU QUARTIER

Les places souhaitées comme des lieux de halte ombragés, végétalisés massivement, sans recoin.



Les placettes seront équipées d'assises et plantées d'arbres afin d'assurer l'ombrage et le confort des usagers en mettant en œuvre une stratégie de végétalisation évitant les recoins.

Importance donnée à la gestion des usages nocturnes sur les places.



Travailler les ambiances lumineuses sur les places et placettes pour éviter les zones sombres, assurer une co-visibilité des usagers et implanter le mobilier et la végétation sans créer d'angle mort.

Nécessité de sécurisation par rapport aux deux-roues motorisés.



Création de places de stationnement deux-roues motorisés pour organiser, délimiter les emplacements et dissuader le stationnement sur trottoir. Sur les placettes, mise en œuvre d'une signalétique claire pour dissuader l'intrusion des deux-roues motorisés.

Nécessité de prévoir du mobilier urbain.



Ajouter plus de corbeilles de propreté, de fontaines à boire et des arceaux vélos.

Nécessité d'améliorer le confort des arrêts de bus.



Assises à prévoir (voire abribus si l'espace disponible est suffisant) et étude à mener en lien avec les services pour envisager la mise en œuvre de l'affichage dynamique du temps d'attente.

Prévoir des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets (à hauteur d'enfants).



Etudes à mener pour vérifier la faisabilité de l'enfouissement des points de collectes des déchets au regard de l'encombrement du sous-sol.

# CŒUR BELLE DE MAI :

LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

## LES CONTRIBUTIONS PLACE CLOVIS HUGUES / BERNARD

Mobilier : certains ont évoqué des tables, composteurs et jardinières.

Nécessité de sécuriser la piste cyclable prévue sur Clovis Hugues par rapport au risque de stationnement en double-files.



## LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Des jardinières pourront être proposées, permettant l'entretien par les citoyens sous la forme de permis « rue jardin ». Des bacs à bio-déchets seront prévus à proximité des points de collecte du tri.

Un séparateur sera mis en œuvre entre la piste et la voie de circulation. Du mobilier sera ajouté aux extrémités de la piste cyclable pour éviter l'intrusion des véhicules.

# CŒUR BELLE DE MAI :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS PLACE JOBIN / BERNARD

Souhait d'un mobilier qui spécifique au quartier (mobilier ludique et marquages au sol...), souhait de dédier la place aux enfants, au regard de sa situation entre les écoles, la crèche, la place Cadenat et la Friche.

Laisser de la place aux usages sans générer de mésusages, notamment nocturnes.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Proposer davantage de mobiliers dont du mobilier ludique sur les placettes qui singularise et « égaye » le quartier.

Réduire la densité de la végétation au profit des usages et pour éviter les effets « recoin ».

# CŒUR BELLE DE MAI :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS SUR LES CARREFOURS ET ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DESPIEDS

Demandes pour végétaliser davantage les carrefours.

Avis défavorables sur les assises proposées dans les carrefours.

Vigilance sur les lieux d'implantation des points de collectes des ordures ménagères : en évitant les recoins ou à bonne distance des nouveaux lieux d'assises.



Proposer davantage de jardinières permettant l'entretien par les citoyens sous la forme de permis « rue jardin » et ajouter des fontaines à boire notamment pour faciliter l'arrosage.



Suppression des assises prévues initialement et remplacement par du mobilier anti-stationnement.



Déplacement des équipements de collecte des ordures ménagères de la rue Despieds à la rue Mouronval.

### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

# 5.2

NOAILLES :

ORIENTATIONS POUR LA SUITE DES  
ÉTUDES



# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES QUESTIONS RECURRENTES

L'entretien à long terme de la végétation y compris des jardinières ?



Arbres et pieds d'arbres végétalisés entretenus par la Métropole. Plantations en jardinières pouvant permettre l'entretien par les citoyens, sous la forme de permis « rue jardin » (visa vert). Des fontaines à boire seront ajoutées dans toutes les rues, notamment pour faciliter l'arrosage des végétaux.

Quels dispositifs de protection des zones plantées ?



Les zones plantées seront protégées à l'aide de petites barrières basses métalliques et/ou de bordures saillantes.

Les double-sens cyclables dans les rues circulées sont-ils propices à la sécurité des cyclistes ?



Les double-sens cyclables seront mis en œuvre dans les rues circulées, conformément à la loi LOM. Des espaces refuges seront prévus régulièrement afin de faciliter les croisements.

# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES SUJETS A DISCUSSION

Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances).

Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la co-visibilité des usagers et le sentiment de sécurité).



### LES REPONSES APPORTÉES

Des assises seront positionnées afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics, et notamment vis-à-vis des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée à la disposition et au type d'assises. En fonction des lieux, les types d'assises seront diversifiées afin de pouvoir s'asseoir seul ou en groupe, en face à face ou non.

Mise en œuvre d'une stratégie de végétalisation favorisant la co-visibilité entre les usagers, évitant les angles morts et les recoins.

# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS A L'ECHELLE DU QUARTIER

Protéger les aires piétonnes du stationnement illicite et de l'intrusion des véhicules motorisés, y compris des deux-roues motorisés.

Délimiter clairement les emplacements marchands.

Proposer davantage de corbeilles de propreté et de points de collecte des ordures ménagères (enterrés), à planter sans générer des recoins.

Proposer une offre de toilettes publiques.

Faire de la place aux habitants, familles, femmes et enfants, notamment sur les places publiques.

Améliorer l'éclairage notamment sur les places et placettes.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Mise en place de bornes automatiques et d'une signalétique claire d'entrée d'aire piétonne pour dissuader l'intrusion des deux-roues-motorisés.

Marquage des emplacements marchands par des bordures calcaires et des clous de chaussée.

Augmentation du nombre prévu de corbeilles de propreté et études en cours pour enterrer certains points de collecte des ordures ménagères / les planter sans recoin.

Etude en cours pour l'implantation d'une offre de toilettes publiques vers la rue Rouvière/Halle Delacroix.

Laisser libre les cœurs de places pour rendre possible l'appropriation citoyenne.

Augmenter les niveaux d'éclairage et travailler les ambiances lumineuses sur les places et placettes pour éviter les zones sombres.

# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS PLACE HALLES DELACROIX / RUE ROUVIÈRE

Nécessité de maintenir des espaces libres pour l'événementiel (ciné plein-air, fêtes de quartier..).

Une offre de mobilier à destination de tous : assises, jeux, fontaine d'agrément...

Attente d'une végétalisation importante



Occupation marchande organisée en rive de la place afin de libérer son centre pour rendre possible l'organisation d'événements.



Assises proposées à l'ombre des arbres permettant également de délimiter le cœur de place. Difficultés, à date, pour positionner une aire de jeux petite enfance réglementaire (contraintes fortes, intensité urbaine).



Replantation en lieu et place des deux arbres morts et plantations en jardinières à proximité des bâtiments.

### LES CONTRIBUTIONS PLACETTE VACON / RUE D'AUBAGNE

Faciliter les circulations piétonnes.

Souhait d'une signalétique patrimoniale et d'une signalétique de sensibilisation aux éco-gestes.



Piétonnisation des rues Vacon et Aubagne, élargissement de la promenade centrale.



Etude à mener pour intégrer une signalétique patrimoniale et une signalétique de sensibilisation aux éco-gestes.

### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS PLACE DU 5 NOVEMBRE

Dégager des espaces libres pour l'appropriation citoyenne.

Demande de suppression de la fontaine ornementale proposée durant les ateliers (par crainte de mésusages, d'encombrement et de difficultés de gestion).

Conserver le caractère mémoriel dans l'espace public.

Végétaliser en conservant un équilibre avec les usages.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Relocalisation du poste transformateur et occupation marchande organisée en rive de la place afin de désencombrer l'espace public.

Positionnement d'une fontaine à boire en remplacement de la fontaine ornementale prévue.

Etudier le maintien du caractère mémoriel notamment en lien avec les familles des victimes et les associations.

Plantations d'arbres prévues et mise en œuvre de jardinières contre les bâtiments à l'étude.

# NOAILLES :

## LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER À L'AVANT-PROJET POUR PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS DE LA CONCERTATION

### LES CONTRIBUTIONS PLACE ESTELLE / AUBAGNE

Maintien de la fontaine.

Végétaliser pour mettre à distance la place des espaces circulés, mais une vigilance à ne pas surcharger / remplir l'espace.

Intérêt pour la planéité des espaces en pente pour faciliter les usages.

### LES CONTRIBUTIONS DANS LES RUES CIRCULEES

Demandes d'apaisement et de sécurisation de la rue Estelle allant de la suppression du stationnement côté école à des demandes de piétonnisation permanente ou temporaire type « rue aux écoles ».

Demandes d'apaisement et de sécurisation des rues Moustier et Jean Roque allant jusqu'à des demandes de piétonnisation.



Maintien d'une offre de fontaine ornementale (études en cours) et positionnement d'une fontaine à boire.



Etude à mener pour compléter le dispositif de végétalisation en rive des espaces circulés.



Faisabilité en cours d'étude au regard des contraintes d'accessibilité et des sujétions patrimoniales.

### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION



Basculement du stationnement rue Estelle sur la rive paire (soit de l'autre côté de la voie par rapport à l'école) + Dispositif « d'écluse » au niveau du passage piétons face à l'école rue Estelle, accompagné d'une signalisation horizontale et verticale spécifique pour limiter les vitesses excessives.



Dispositif « d'écluse » rue Jean Roque, accompagné d'une signalisation horizontale et verticale spécifique pour limiter les vitesses excessives + Avancement des bornes de piétonnisation au croisement Moustier/Jean Roque pour éviter le stationnement gênant.

# 5.3

## LES PROCHAINES ÉTAPES

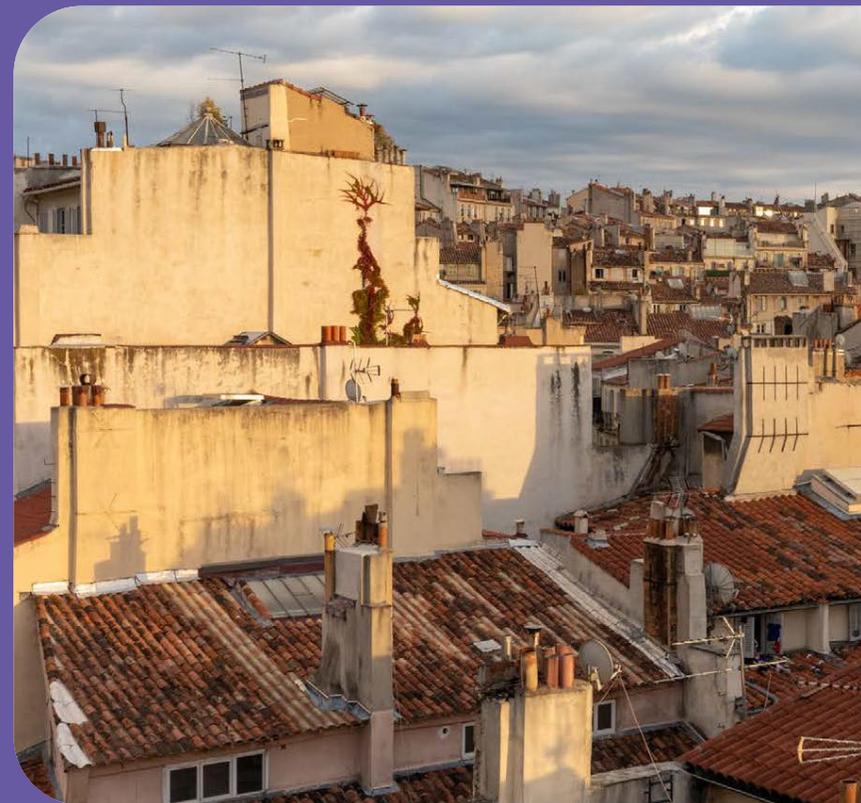


## LES PROCHAINES ETAPES

- **Poursuite des rencontres régulières avec le Collège des Maîtrises d'Usages** (prochaine réunion le 6 février 2025) ;
- **Mise en place de réunions d'informations trimestrielles aux riverains**, concernant l'avancée des études et des travaux ;
- **Pour les rues commerçantes, organisation d'une réunion dédiée aux commerçants** par secteur, au fur et à mesure de l'avancée des études et des chantiers.
- **Pour les rues commerçantes, organisation de porte-à-porte par secteurs concernés** sur les sujets déchets/occupation du domaine public/gestion des livraisons.
- **Etablissement des phases PROJET et DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES** de fin janvier à fin mars 2025 pour les premiers sous-secteurs opérationnels.
- **Démarrage des travaux d'aménagement définitif** des premiers sous-secteurs opérationnels en juillet 2025.

# 6

## ANNEXES



# SOMMAIRE DES ANNEXES

- 1. Délibération du Conseil Métropolitain,**
- 2. Avis de concertation préalable, attestations de parution et attestations d’affichagees**
- 3. Flyers et affiches d’information,**
- 4. Panneaux d’exposition,**
- 5. Diaporamas présentés durant les réunions publiques de lancement,**
- 6. Retranscription des registres papiers,**
- 7. Retranscription du registre numérique,**
- 8. Diaporamas présentés durant les réunions publiques de synthèse,**
- 9. Revue de presse.**

# Annexe 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MÉTROPOLITAIN



# 1. Délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024 du Conseil Métropolitain

Métropole Aix-Marseille-Provence

République Française

Département des Bouches du Rhône

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Métropole Aix-Marseille-Provence  
N° CHL-014-16791/24/CM

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINE représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHER - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

### Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOL - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

### Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

# 1. Délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024 du Conseil Métropolitain

Métropole Aix-Marseille-Provence  
N° CHL-014-16791/24/CM

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-014-16791/24/CM

## ■ **Projet Partenarial d'Aménagement - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement "Noailles, Cœur Belle de Mai" confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence** 102662

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations URB 001-6423/19/CM du 20 juin 2019 et CHL 004-10557/21/CM du 7 octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence (Métropole AMP) a approuvé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille et son avenant n°1, afin de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du centre-ville de Marseille, indispensable pour ce territoire, cœur de la Métropole.

Signé le 15 juillet 2019 pour une durée de 15 ans, le contrat de PPA porte sur un périmètre de plus de 1 000 hectares, répartis en 7 arrondissements, et concerne près de 200 000 habitants.-

Ainsi, pour faire face aux enjeux de la requalification du Grand Centre-Ville de Marseille et aux impératifs d'efficacité liés à la mise en œuvre de ces projets prioritaires, a été créée la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National – SPLA-IN « Aix-Marseille-Provence » (SPLA-IN AMP), dont les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 décembre 2019. La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions sur les secteurs prioritaires, notamment dans le cadre de concessions d'aménagement.-

Ces secteurs, qui sont situés dans les périmètres du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Grand Centre-Ville » et qui englobent donc les îlots démonstrateurs du PPA, sont des secteurs sur lesquels l'intervention a été priorisée au regard de l'état de dégradation du bâti et des différentes études préalables déjà réalisées. Ces projets, pour la mise en œuvre desquels les collectivités concernées ont sollicité les concours financiers de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), auront pour objectifs :

- D'accompagner des propriétaires privés à la réalisation de travaux de réhabilitation pérenne et durable de leurs biens.
- D'acquérir les immeubles les plus dégradés (du fait de l'inaction volontaire, de la négligence ou du manque de moyens financiers des propriétaires), pour les recycler.
- D'aménager des espaces publics de proximité : requalification des voiries et réseaux maillant les îlots, aménagements des cœur d'îlots, placettes, squares créant les conditions d'une vraie aménité urbaine.
- De réaliser de petits équipements publics de proximité concourant à l'amélioration de la vie des habitants.

Par délibération CHL-002-11785/22/CM du 05 mai 2022 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets de renouvellement urbain « Noailles », « Cœur Belle de Mai » et « intervention multi-sites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés ».

Dans le cadre de la phase de concertation réglementaire organisée sur le fondement de la délibération n° CHL-002-11785/22/CM du 5 mai 2022, le projet de réaménagement des espaces publics identifiait, notamment, les voies et places impactées avec des supports cartographiques dotés de légendes explicatives, ainsi que des informations sur les objectifs communs poursuivis pour améliorer le cadre de vie des quartiers concernés.

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Métropole Aix-Marseille-Provence  
N° CHL-014-16791/24/CM

Par délibération CHL-003-12691/22/CM du 20 octobre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le bilan de cette concertation qui s'est déroulée pendant un mois, du mercredi 08 juin au mercredi 06 juillet 2022 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de l'Espace Accompagnement Habitat (sis 19 rue de la République 13002), de la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements (61 la Canebière 1300A) et de la mairie des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements ( 2 place de la Major 13002), avec mise à disposition de registres papier.

Par délibération CHL-009-14856/23/CM du 12 octobre 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a également approuvé les objectifs et modalités de concertation publique des projets de renouvellement urbain sur la ville de Marseille, incluant le Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) Grand Centre-Ville de Marseille et par la même les opérations de recyclage de l'habitat dégradé et la requalification des espaces publics menées par la SPLA-IN AMP dans le cadre de ses concessions d'aménagement.

Par délibération N° CHL-010-13069/22/CM du 15 décembre 2022, la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé la signature du traité de concession, les bilans prévisionnels et les périmètres de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain « Noailles » et « Cœur Belle de Mai ».

En l'état du projet et de ses traductions opérationnelles, des précisions sont apportées sur les caractéristiques des zones piétonnes réaménagées et celles correspondant aux rues apaisées avec une circulation conservée, mais aussi sur les orientations d'aménagement des places et des rues (revêtement des sols, sécurisation, végétalisation). Les caractéristiques de l'opération entérinée au moment de l'approbation des traités ont vocation à être affinées sans remise en cause de leur économie générale, et ne comportent aucune modification substantielle par rapport aux intentions qui avaient été soumises à la phase de concertation réglementaire, le périmètre restant inchangé, de même que la détermination des rues et places devant être traitées.

C'est dans ce cadre global que s'inscrit la présente délibération, dont l'objet est d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics de Noailles et Cœur Belle de Mai.

Cette concertation publique doit permettre de recueillir les avis et idées du public, en associant les habitants, associations locales et les autres personnes concernées par la concrétisation plus précise de ces projets, et de répondre aux objectifs suivants :

- Informer le public sur les aspects concrets du projet.
- Recueillir les avis du public, sous forme d'observations ou propositions.
- Répondre aux interrogations sur le projet.

Compte tenu de ce qui précède, des engagements de concertation pris dans le cadre du PPA et des projets de renouvellement urbain sur la ville de Marseille, il est proposé de mener une concertation avec le public pour le projet de renouvellement urbain "Noailles", "Coeur Belle de Mai", et portant plus spécifiquement sur les précisions apportées concernant la requalification des espaces publics notamment par le biais :

- D'une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un ou plusieurs lieu(x) public(s).
- Des registres mis à disposition du public pendant un mois, permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, dont un registre numérique.
- Des permanences techniques, un ou plusieurs atelier(s) publi(s) et une ou plusieurs réunion(s) de concertation, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieu(x) de l'exposition publique, des permanences techniques et réunion(s) de concertation seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié par voie d'affichage dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

# 1. Délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024 du Conseil Métropolitain

Métropole Aix-Marseille-Provence  
N° CHL-014-16791/24/CM

A l'issue de cette concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole. Une synthèse du bilan de la concertation sera par ailleurs consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé ;
- Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 20 juin 2019 et signé le 15 juillet 2019 ;
- La délibération n° URB 057-7949/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN) ;
- La délibération n° CHL 004-10557/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat du Projet Partenarial d'Aménagement ;
- La délibération n° CHL-003-10822/21/BM du Conseil de la Métropole du 16 décembre ;
- La délibération n° CHL 003-12691/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le bilan de la concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et « Intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés » ;
- La délibération n° CHL 005-12693/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain, la création et l'affectation de l'opération d'investissement « PPA – Concession Noailles - Cœur Belle de Mai » ;
- La délibération N° CHL-010-13069/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022, approuvant la signature du traité de concession, les bilans prévisionnels et les périmètres de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain « Noailles » et « Cœur Belle de Mai » ;
- La délibération CHL-009-14856/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023, la Métropole Aix Marseille approuvant les objectifs et modalités de concertation publique des projets de renouvellement urbain sur Marseille ;
- La délibération n°CHL-055-15097/23/BM du Bureau de la Métropole 7 décembre 2023 approuvant la signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) Grand Centre-Ville.

**Oui le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
N° CHL-014-16791/24/CM

- Que les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" sont inclus dans le périmètre du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville "Grand Centre-Ville" et doivent être mis en œuvre prioritairement par la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence ;
- Que la requalification des espaces publics des projets de renouvellement urbain impliquent une concertation publique.

**Délibère**

**Article unique :**

Sont approuvés les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique précisés par le présent rapport pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" dont la mise en œuvre sera confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Signé le 10 octobre 2024  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 octobre 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

# Annexe 2.1

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE



# 2.1 Avis de concertation préalable

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

(Articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme)

Projet d'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai  
(Marseille, 13001 et 13003)

### Objet de la concertation préalable

La Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix Marseille Provence a été créée par ses trois actionnaires, l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille en vue de contribuer au traitement de l'habitat dégradé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle intervient dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), signé en juillet 2019 dont l'un des objectifs prioritaires est la lutte contre l'habitat privé dégradé. Le PPA est un dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses opérateurs (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des Territoires, ...) mais aussi l'ARHLM.

La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions dans les secteurs prioritaires, dans le cadre de concessions d'aménagement, en assurant notamment la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics de proximité. Par délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

C'est dans ce cadre global que s'inscrit cette phase de concertation préalable, dont l'objet est de partager l'ambition de l'avant-projet. Cette phase de concertation a pour objectif, d'une part, de présenter les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité (sécurisation des cheminements piétons, adaptation des espaces publics au changement climatique notamment par la végétalisation et la désimperméabilisation, organisation des usages,...) et, d'autre part, de recueillir les attentes et les propositions des riverains et des futurs usagers, pour la formalisation du projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

### Cadre de la concertation

La concertation préalable s'inscrit dans le cadre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

### Date de la concertation

La concertation publique se déroulera du 6 novembre au 13 décembre 2024.

### Les modalités de la concertation préalable

#### Documents nécessaires à l'information publique

- Six panneaux d'exposition, présentant les objectifs principaux du projet et le calendrier prévisionnel, seront présentés au public durant les réunions de lancement, exposés durant un mois à la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements pour le secteur de Noailles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cœur Belle de Mai et mis en ligne sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>.

### Expression publique

- Un registre numérique permettant l'expression du public sera mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>.
- Un registre papier, permettant l'expression du public, sera mis à disposition par secteurs : à la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements pour le secteur de Noailles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cœur Belle de Mai.
- Des questions, avis ou propositions peuvent enfin être adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

### Temps d'échanges

Afin que le maximum de personnes puisse s'informer, poser des questions et contribuer, plusieurs outils sont proposés :

- Une réunion publique de lancement de la concertation :
  - Cœur Belle de Mai** : le 6 novembre 2024 à 17h30 à la Maison pour Tous Belle de Mai
  - Noailles** : le 13 novembre 2024 à 17h30 en mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements
- Des ateliers de concertation :
  - Cœur Belle de Mai** : le 26 novembre 2024 à 17h30 à la Maison pour Tous Belle de Mai
  - Noailles** : le 20 novembre 2024 à 17h30 en mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements
- Des permanences :
  - Cœur Belle de Mai** : le 12 novembre de 14h à 17h et 3 décembre de 9h à 12h à la Maison Pour Tous Belle de Mai
  - Noailles** : le 19 novembre de 13h à 16h45 et le 28 novembre de 13h à 16h45 à l'espace Accueil Habitat (EAH, 19 rue de la République)
- Des rencontres avec les associations et acteurs de chacun des quartiers et des réunions régulières avec le Collège des Maîtrises d'Usages
- Une réunion de restitution des enseignements de la concertation pour chaque secteur, dans le courant du mois de janvier, dont la date sera annoncée ultérieurement.

### Les lieux de la concertation

- Maison pour tous Belle de Mai** : 6 boulevard Boyer, 13 003 Marseille, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements** : 61 La Canebière, 13 001 Marseille, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

### Les suites de la concertation

Les contributions de toutes et tous seront analysées et transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration du projet. La réunion finale de restitution, prévue dans le courant du mois de janvier, reviendra sur les choix réalisés et présentera le projet retenu. Le bilan de la concertation sera proposé au vote du Conseil Métropolitain.

# Annexe 2.2

ATTESTATIONS DE PARUTION



## 2.2 Attestations de parution



### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MAR112472, N°202410371  
Nom du support : La Marseillaise Bouches-du-Rhône  
Département : 13  
Date de parution : 22/10/2024  
Objet : Avis Collectivités / Avis de concertation préalable

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 18 Octobre 2024

Groupe La Marseillaise  
15, cours Honoré d'Estienne d'Orves - 13001 Marseille  
Tél : +33 4 91 57 75 00 - RCS Marseille 890 203 375  
SIRET: 890 203 375 00013 - TVA Intra com. : FR 26 890 203 375

GROUPE LA MARSEILLAISE s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



SAS Groupe La Marseillaise  
15, cours Honoré d'Estienne d'Orves - 13001 Marseille  
Tél : +33 4 91 57 75 00 - RCS Marseille 890 203 375  
SIRET: 890 203 375 00013 - TVA Intra com. : FR 26 890 203 375

Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

### Attestation de parution

Dossier n°2398065  
Référence client : AVIS DE  
CONCERTATION

Le 21/10/2024

#### SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE

##### Support de publication

Journal	mesinfos.fr/tpbm
Date de publication	22/10/2024
Département	13 - Bouches-du-Rhône

##### Texte de l'annonce



**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE**  
(Articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme)  
Projet d'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai  
(Marseille, 13001 et 13003)

Objet de la concertation préalable

La Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix Marseille Provence a été créée par ses trois actionnaires, l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille en vue de contribuer au traitement de l'habitat dégradé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle intervient dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), signé en juillet 2019 dont l'un des objectifs prioritaires est la lutte contre l'habitat privé dégradé. Le PPA est un dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses opérateurs (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des Territoires, ...) mais aussi l'ARHLM.

La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions dans les secteurs prioritaires, dans le cadre de concessions d'aménagement, en assurant notamment la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics de proximité. Par délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

C'est dans ce cadre global que s'inscrit cette phase de concertation préalable, dont l'objet est de partager l'ambition de l'avant-projet. Cette phase de concertation a pour objectif, d'une part, de présenter les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité (sécurisation des cheminements piétons, adaptation des espaces publics au changement climatique notamment par la végétalisation et la désimperméabilisation, organisation des usages, ...) et, d'autre part, de recueillir les attentes et les propositions des riverains et des futurs usagers, pour la formalisation du projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

Cadre de la concertation

La concertation préalable s'inscrit dans le cadre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Date de la concertation

La concertation publique se déroulera du 6 novembre au 13 décembre 2024

Les modalités de la concertation préalable

Documents nécessaires à l'information publique

- Six panneaux d'exposition, présentant les objectifs principaux du projet et le calendrier prévisionnel, seront présentés au public durant les réunions de lancement, exposés durant un mois à la mairie des 1er et 7ème arrondissements pour le secteur de Noailles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cœur Belle de Mai et mis en ligne sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

Expression publique

- Un registre numérique permettant l'expression du public sera mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

# 2.2 Attestations de parution

Contact: 04 91 84 46 96 - alig@agoraventes-marseille.fr  
www.alig@agoraventes-marseille.fr

## Annonces légales

### Aux Quatre Ventes

#### VENTE CATALOGUEE CHEZ PRADO FALQUE

Ce vendredi, à l'hôtel des ventes Prado Falque Enchères, plus de 400 lots défilèrent sous le marteau du commissaire-priseur

Les collections de peintures ne manquent pas pour faire intéresser par la vente de ce vendredi, qui disposera de très nombreux tableaux et offrira un large choix d'époque et de styles : natures mortes, portraits, scènes de genre, paysages à l'huile, au pastel, à l'aquarelle... Les peintures peu connues seront à l'honneur, ainsi que deux petits cadres figurant de Matisse, du Picasso et du maître Jean-Baptiste Olyve. Vous n'avez pas le regard d'un collectionneur, citons encore les noms de Hans Prigby, Eugène Bataillon, Mathias Kolar, Frédéric Menguy ou Edgar Maréchal...

Mobilier, arts de la table, objets d'art

Parmi une abondante offre de mobilier, comprenant de tables de salle à manger, fauteuils, chaises, bureaux, commodes, consoles et buffets, lanternes, glaces, tapis, les services de design représentent probablement le meuble de rangement de la gamme USM Haller, le table basse circulaire dans le goût du commanditaire Roger Capron ou encore la collection années 1970. C'est qui sou-

haiteront et enlever leur vaie elle très venant un large choix de vases en cristal, en porcelaine de table ou à café, majoliques, céramiques, vases, et même en lot de services anciens. Du côté des objets décoratifs, signés des maîtres et moins connus d'Afrique ou encore des vases, bols, bols peints, coffrets, d'Asie. Enfin, la vente proposera plusieurs centes de Horvath, ces tableaux à l'huile figurant en noir. Toutes les œuvres devraient s'y retrouver, les estimations s'échelonnant pas des centaines inaccessibles. Plus de la moitié des lots sont estimés à moins de 100 euros et proposent toujours maximum de 100 à 1.500 euros, pour tous les ventes.

Exposition : le Jeudi 24 octobre, de 10h à 12h et de 14h à 18h.  
Vente : le vendredi 25 octobre, à partir de 10h à 12h et de 14h à 16h.  
Ou en ligne sur [www.alig.com](https://www.alig.com) et [www.alig.com](https://www.alig.com)  
Hôtel des Ventes - Prado Falque Enchères, 26, rue Godard, 13005 Marseille Contact: 04 91 10 26 30 - [contact@pradofalque.fr](mailto:contact@pradofalque.fr)



Photo: Annalysa (1987-2025), Photos de vente sur internet de la vente, en haut de page 1 sur 1 sur 1 sur 1

Publié à Paris par AVIS de Marseille le 23 Octobre 2024  
Mercredi 23 Octobre 2024

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2024, il a été constitué une société.  
Dénomination sociale : SUPERFLASH  
Siège social : 7 Traversée des rivières, 13007 Marseille  
Forme sociale : SARL, assurée par actions libérées en souscription.  
Objet social : La société a pour objet la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés, la gestion de ces participations, et toutes prestations de services au profit des entreprises liées.  
Capital social : 1.000 euros  
Date : 10 octobre 2024  
Agissant : Un agissant n'assisté à tous les associés de la Société.  
Ratification : La cession des actions est libre.  
Présentation : Un acte de participation a été dressé à l'usage des associés de la Société.  
Le droit de préemption s'applique à toute transmission, à l'exception des transmissions au profit des associés de la Société et des holdings personnelles ou territoriales cédées par un associé.  
Président délégué  
Président  
Monsieur Pierre LEVY, né le 19/01/1991 à MONT SAINT AIGNAN (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 7 Traversée des rivières, 13007 Marseille (France), nommé pour une durée illimitée.  
Sur avis

### AVIS



REVO  
SOCIÉTÉ RESPONSABLE LIMITÉE AU CAPITAL DE 1 000 €  
RÉSEAU SOCIAL - 56 RUE SAINT GALVASEN - 13005 MARSEILLE  
Par acte SDF en date du 17/10/2024, il a été constituée une SARL à associé unique dénommée : REVO  
Objet social : marchand de biens (achat de tous biens immobiliers, baux ou non baux, en vue de leur revente), conseil en matière immobilière et aménagement, apport d'affaires, formation, factuel, la vente, la prise à bail, la location, la gestion, le développement de tous projets ou tous autres formes que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.  
Siège social : 56 rue Saint Galvase - 13005 Marseille  
Capital : 1000 euros  
Gérance : Mme Charlotte VALABRIE, 65 rue Saint Galvase 13005 MARSEILLE.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.  
Sur avis

### APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :  
04 Vaucluse  
NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :  
COMMUNE DE VACQUEYRAS, 8 Place de la Mairie, 84700 VACQUEYRAS, 84000904  
OBJET DU MARCHÉ :  
Gestion et maintenance des installations d'éclairage public et de la signalisation lumineuse horizontale de la Ville de VACQUEYRAS  
TYPE D'AVIS :  
Avis d'appel public à concurrence  
TYPE DE PROCÉDURE :  
Procédure adaptée  
DATE COPIE :  
Service  
LIEN D'ACCÈS AU MARCHÉ : <https://www.marchepublic.com>  
DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔTS :  
08h : 10/11/2024 à 09H00

### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Maire MAUSSANE LES ALPILLES  
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE  
NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :  
Mairie MAUSSANE LES ALPILLES  
Responsable : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ,  
1 avenue de la Vallée des Baux,  
13007 Maussane les Alpilles - Tél : 0492650000  
<https://www.apres.com/maussane-les-alpilles> contact: 04457002  
Adresse Internet de profil d'acheteur :  
<https://www.apres.com/maussane-les-alpilles> contact: 04457002  
TYPE D'ORGANISME : Communauté  
NOMBRE DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTRÉE ADJUDICATOIRE : 2024-019  
OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE  
TYPE DE MARCHÉ : Services  
CLASSEMENT C.P.U.  
Objet (Nomenclature) : 45011001  
DES VARIANTES EMPLOI-ELLES PRÉVUS EN COMPTE : oui  
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée  
DÉLAI  
Date limite de réception des offres : 04 novembre 2024 à 16 heures  
DÉLAI MINIMUM DE VALEUR DES OFFRES : (30 jours à compter de la date limite de réception des offres)  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 02 octobre 2024

### ANNONCES LEGALES

### AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille en vue de contribuer au traitement de l'habitat de qualité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ont initié un projet de concertation préalable dans le cadre du Projet Partenaire d'Aménagement (PPA), signé en juillet 2019 dont l'un des objectifs prioritaires est la mise en œuvre d'un habitat privé de qualité. Le PPA est un dispositif contractuel conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses opérateurs (CAH, AMU), EPA Eurocedeville, EPF PACA, Banque des Territoires, ...) mais aussi l'ARHLM.  
La Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de la mise en œuvre des interventions dans le secteur prioritaire, dans le cadre de concertations d'aménagement, en assurant notamment la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics de proximité. Par délibération n°2024-04-0679 (CJCM) du 10 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noulles et Cour Belle de Mai.  
C'est dans ce cadre global que s'inscrit cette phase de concertation préalable, dont l'objet est de partager l'ambition de l'investissement, cette phase de concertation a pour objectif, d'une part, de présenter les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité (réhabilitation des chantiers anciens, adaptation des espaces publics au changement climatique notamment par la végétalisation et la désimperméabilisation, organisation des espaces...), et, d'autre part, de recueillir les attentes et les propositions des riverains et des lieux usagers, pour la formalisation du projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noulles et Cour Belle de Mai.  
Cadre de la concertation  
La concertation préalable s'inscrit dans le cadre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.  
Date de la concertation  
La concertation publique se déroulera du 6 novembre au 13 décembre 2024.  
Les modalités de la concertation préalable  
Document nécessaire à l'information publique  
En premier lieu, l'information publique des objectifs prioritaires du projet et le calendrier prévisionnel, seront présentés au public durant les réunions de concertation, espacées dans le mois à compter de la date de publication de l'acte pour le secteur de Noulles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cour Belle de Mai.

### VIE DES SOCIÉTÉS

IMMATRICULATION  
Avis de donat de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : SAS  
Dénomination : CLARA LOUIS CONSULTING  
Siège : 2542, avenue de la Louisiana, 13800 CEYRESTE, CAPUT  
Capital : 500 €  
Objet : Toutes activités de conseil et de développement commercial; toutes activités de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports; Toutes prestations d'intermédiaires et d'opérateurs d'affaires Transférés de des actifs : La cession des actions de la société unique est libre Agissant : Les membres fondateurs, à l'exception des cessionnaires aux allocations, sont associés à l'agissant et de la collectivité des associés Président : Madame Claira LOUIS demeurant 257 courbe Kennedy les Alpilles - 13007 MARSEILLE.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE

AVIS  
Par délibération en date du 2 Octobre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Plan de Cuges a approuvé l'attribution du Droit de Prémium pour la création d'un permis de construire par un particulier dans lequel ce droit de préemption s'exerce.  
Cet avis est affiché et consultable en mairie de Plan de Cuges, ainsi que sur le site d'affichage légal de la ville.

# Annexe 2.3

CERTIFICATS D’AFFICHAGE



## 2.3 Certificats d'affichage Métropole Aix-Marseille-Provence



Marseille le, 16 DEC. 2024

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Isabelle Arnould, certifie que, l’avis de concertation préalable - Projet d’aménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai (Marseille, 13001 et 13003) ; a été affiché du 23 octobre 2024 au 13 décembre 2024 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Isabelle ARNOULD



## 2.3 Certificats d'affichage Ville de Marseille



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°24/ 1631

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directrice d’Appui Fonctionnel de la Direction Générale Adjointe «Ville de Demain» de la Ville de Marseille, certifie que :

L’extrait du registre des délibérations du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence- Séance du jeudi 10 octobre 2024 et l’avis de concertation relatif au projet Partenarial d’Aménagement des modalités de concertation publique pour des projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d’Aménagement « Noailles, Cœur Belle de Mai » confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence,

ont été affichés, à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe «Ville de Demain » (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publiés sur le site internet de la Ville de Marseille.

Du 23 octobre 2024 au 13 décembre 2024 inclus.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2024

**Pour le Maire et par délégation**

La Directrice  
d’Appui Fonctionnel  
de la DGAVD

Valérie RANISIO

## 2.3 Certificats d'affichage Ville de Marseille

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N°24/1631**

La Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements  
de la Ville de Marseille  
certifie avoir fait afficher  
à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements

**DU 23 OCTOBRE 2024 AU 13 DÉCEMBRE 2024 INCLUS**

**L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE EN SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024  
– DÉLIBÉRATION N° CHL-014-16791/24/CM RELATIVE AU PROJET PARTENARIAL  
D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE POUR LES  
PROJETS DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DE LA  
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT « NOAILLES, COEUR BELLE DE MAI » CONFIÉE  
À LA SPLA-IN AIX-MARSEILLE-PROVENCE.**

Fait à Marseille,  
Le 16 décembre 2024

**La Maire d'Arrondissements**

**Sophie CAMARD**

**Par délégation**

**La Directrice Générale des Services**

  
**Corinne HERMITTE**

## 2.3 Certificats d'affichage Ville de Marseille



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

N°24/1631

Le Maire de Marseille, certifie que :

**L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE EN SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024 – DÉLIBÉRATION N° CHL-014-16791/24/CM RELATIVE AU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE POUR LES PROJETS DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT « NOAILLES, COEUR BELLE DE MAI » CONFIEE À LA SPLA-IN AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville

**DU 23 OCTOBRE 2024 AU 13 DÉCEMBRE 2024 INCLUS**

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,  
Le 16 décembre 2024

**Pour le Maire par délégation,  
La Responsable du Pôle  
Instances et Vie de l'Assemblée**

Anne MARREL

SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS  
Thomas REGAUDÉ

# Annexe 3.1

FLYERS ET AFFICHES

CŒUR BELLE DE MAI



## 3.1 Flyers – Cœur Belle de Mai

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

« COEUR BELLE DE MAI »

La concertation se déroule du 6 novembre 2024 au 13 décembre 2024. Des permanences, atelier public et des registres permettent de recueillir les contributions.

### Les prochaines étapes de la concertation

23/11/2024

14h-16h

Permanence à la Maison Pour Tous Belle de Mai

26/11/2024

17h30

Atelier public à la Maison Pour Tous Belle de Mai sur inscription à l'adresse suivante : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

03/12/2024

9h-12h

Permanence à la Maison Pour Tous Belle de Mai

10/12/2024

18h-20h

Permanence à la Maison Pour Tous Belle de Mai

### Les lieux d'exposition

Du 06 novembre au 13 décembre 2024, des registres sont mis à disposition et des panneaux explicatifs sont exposés :

- à la Maison pour Tous Belle de Mai (6, boulevard Boyer - 13003 Marseille),
- à l'Espace Accompagnement Habitat (19, rue de la République - 13001 Marseille)

Les panneaux d'exposition sont également disponibles sur le site des registres numériques : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

Des **demandes d'informations** peuvent être transmises à l'adresses suivantes : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Pour contribuer, flashez ce QR code :



une opération réalisée par : SPLA-IN AIX-MARSEILLE PROVENCE



Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

## 3.1 Affiches – Cœur Belle de Mai

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Réunion publique

de présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

« COEUR BELLE DE MAI »

**Mercredi 6 novembre à 17h30**

à la Maison pour tous Belle de Mai

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Atelier public

autour des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

« COEUR BELLE DE MAI »

**Mardi 26 novembre à 17h30**

à la Maison pour tous Belle de Mai

sur inscription à l'adresse suivante :  
[contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Pour contribuer, flashez ce QR code



une opération réalisée par : [SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE](#)

une opération réalisée par : [SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE](#)

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Réunion publique

de synthèse autour des orientations  
d'aménagement des espaces publics  
de proximité de

« COEUR BELLE DE MAI »

**Jeudi 23 janvier à 17h30**

à la Maison pour tous Belle de Mai

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Annexe 3.2

FLYERS ET AFFICHES

NOAILLES



## 3.2 Flyers – Noailles

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

## NOAILLES

La concertation se déroule du 6 novembre 2024 au 13 décembre 2024. Des permanences, atelier public et des registres permettent de recueillir les contributions.

### Les prochaines étapes de la concertation

19/11/2024

13h-16h45

Permanence  
à l'Espace  
Accompagnement  
Habitat

20/11/2024

17h30

Atelier public  
à la Mairie des 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup>  
arrondissements

sur inscription à  
l'adresse suivante :  
contact@splain-amp.fr

28/11/2024

13h-16h45

Permanence  
à l'Espace  
Accompagnement  
Habitat

### Les lieux d'exposition

Du 06 novembre au 13 décembre 2024, des registres sont mis à disposition et des panneaux explicatifs sont exposés :

- à la Mairie des 1er et 7ème arrondissements (61, La Canebière - 13001 Marseille),
- à l'Espace Accompagnement Habitat (19, rue de la République - 13001 Marseille)

Les panneaux d'exposition sont également disponibles sur le site des registres numériques : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

Des **demandes d'informations** peuvent être transmises à l'adresses suivantes : [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Pour contribuer, flashez ce QR code :



une opération réalisée par : SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE



Recu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

## 3.2 Affiches – Noailles

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Réunion publique

de présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

**NOAILLES**

**Mercredi 13 novembre à 17h30**  
à la Mairie des 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup> arrondissements

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Atelier public

autour des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité de

**NOAILLES**

**Mercredi 20 novembre à 17h30**  
à la Mairie des 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup> arrondissements

sur inscription à l'adresse suivante :  
[contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

Pour contribuer, flashez ce QR code



une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

## 3.2 Affiches – Noailles

# Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE VILLE



## Réunion publique

de synthèse autour des orientations  
d'aménagement des espaces publics  
de proximité de

**NOAILLES**

**Mardi 21 janvier à 17h30**

à la Mairie des 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup> arrondissements

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Annexe 4.1

PANNEAUX D'EXPOSITION

CŒUR BELLE DE MAI



## 4.1 Les panneaux d'exposition de Cœur Belle de Mai

# Renouveau Urbain Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES ET « COEUR BELLE DE MAI »

#### LA SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE : UN OUTIL OPÉRATIONNEL

La Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix Marseille Provence a été créée par ses trois actionnaires, l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille en vue de **contribuer au traitement de l'habitat dégradé** sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pour l'heure, sa priorité concerne le centre-ville de Marseille. Elle intervient dans le cadre du **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)**, dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses partenaires (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des Territoires, ARHLM), et du projet de renouvellement urbain du Grand Centre-Ville financé par l'ANRU (dont Action Logement est le principal contributeur financier).

#### LES TROIS PRINCIPAUX PILIERS D'INTERVENTION DE LA SPLA-IN AMP

- Accompagner les propriétaires privés et les syndicats de copropriétaires à la réalisation des travaux de réhabilitation,
- Acquérir des biens immobiliers anciens dégradés et les réhabiliter,
- Aménager les espaces publics de proximité.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SPLA-IN AMP en janvier 2023, les secteurs de Noailles et «Coeur Belle de Mai» font l'objet d'un aménagement d'espaces publics de proximité.



**Périmètres opérationnels**

- Périmètres des îlots prioritaires
- Périmètre d'intervention sur les espaces publics de proximité
- Périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# 4.1 Les panneaux d'exposition de Cœur Belle de Mai

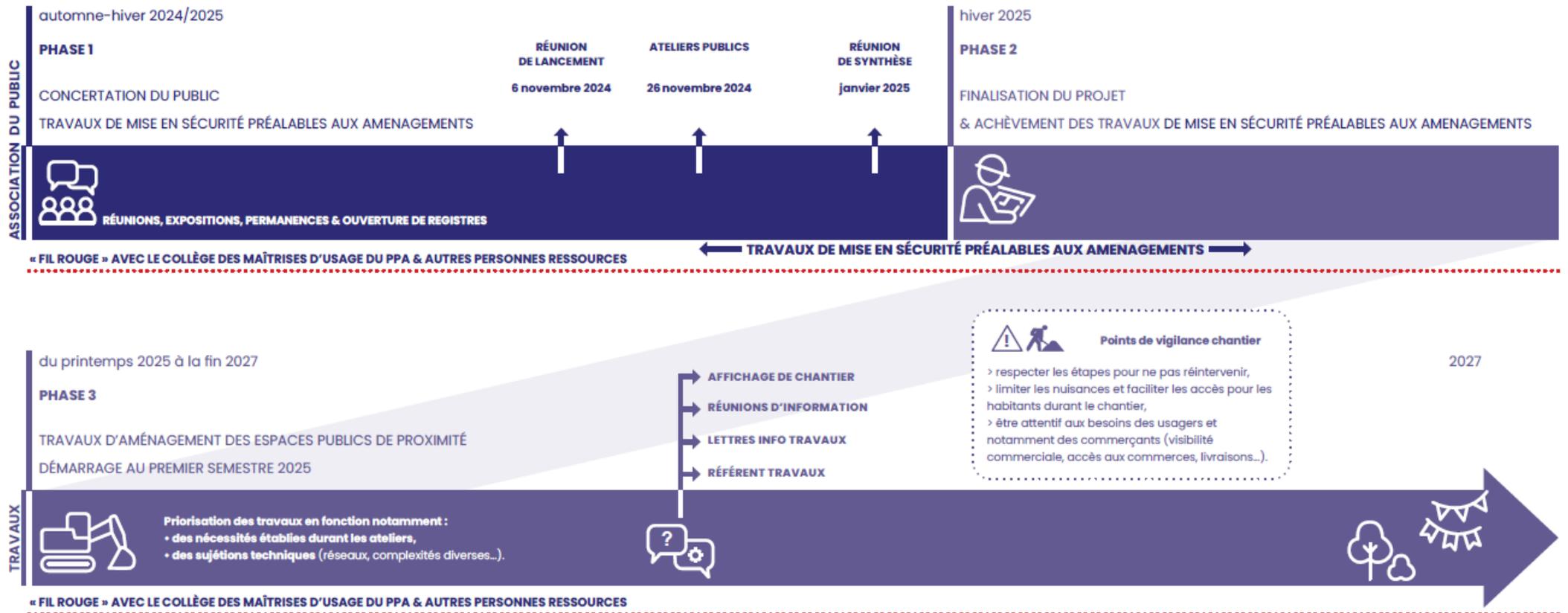
## Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

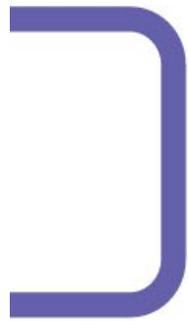
GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE « COEUR BELLE DE MAI »

#### Calendrier prévisionnel



une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**



## Renouveau Urbain — Marseille

Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE « COEUR BELLE DE MAI »



#### Quelques rues du quartier



Rue Clovis Hugues



Rue Bernard



Rue Roger Schiaffini



Rue Despièdes



Rue Fortuné Jourdan



Rue Louis Mouronval



Rue d'Orange



Rue du Levat



Rue Bonnardel

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE « COEUR BELLE DE MAI »



### LA METHODE



**MAÎTRES D'OUVRE & MAÎTRES D'OEUVRE**

> Etablir le diagnostic et formuler les premières orientations de réaménagement des espaces publics de proximité.



**LE COLLÈGE DES MAÎTRES D'USAGE (DU PPA) & AUTRES PERSONNES RESSOURCES**

> Affiner les grandes orientations et recueillir les contributions citoyennes sur l'aménagement des espaces publics de proximité.



**LE GRAND PUBLIC**

> informer habitants et commerçants, > recueillir les besoins de toutes et tous.

### LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET



**PRIORISER L'APAISEMENT DE LA CIRCULATION & LA SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours, par :

- > le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > la sécurisation des passages piétons.



**TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS D'APAISEMENT ET DE STATIONNEMENT** par :

- > le maintien d'une offre suffisante de stationnement sur voirie,
- > l'accompagnement à la transformation progressive des pratiques.



**AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS**, par :

- > La création d'espaces conviviaux avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,
- > La végétalisation des espaces publics,
- > L'installation de fontaines à boire « pour rendre la ville plus vivable »,
- > L'aménagement d'espaces publics capables d'accueillir divers événements de quartier.



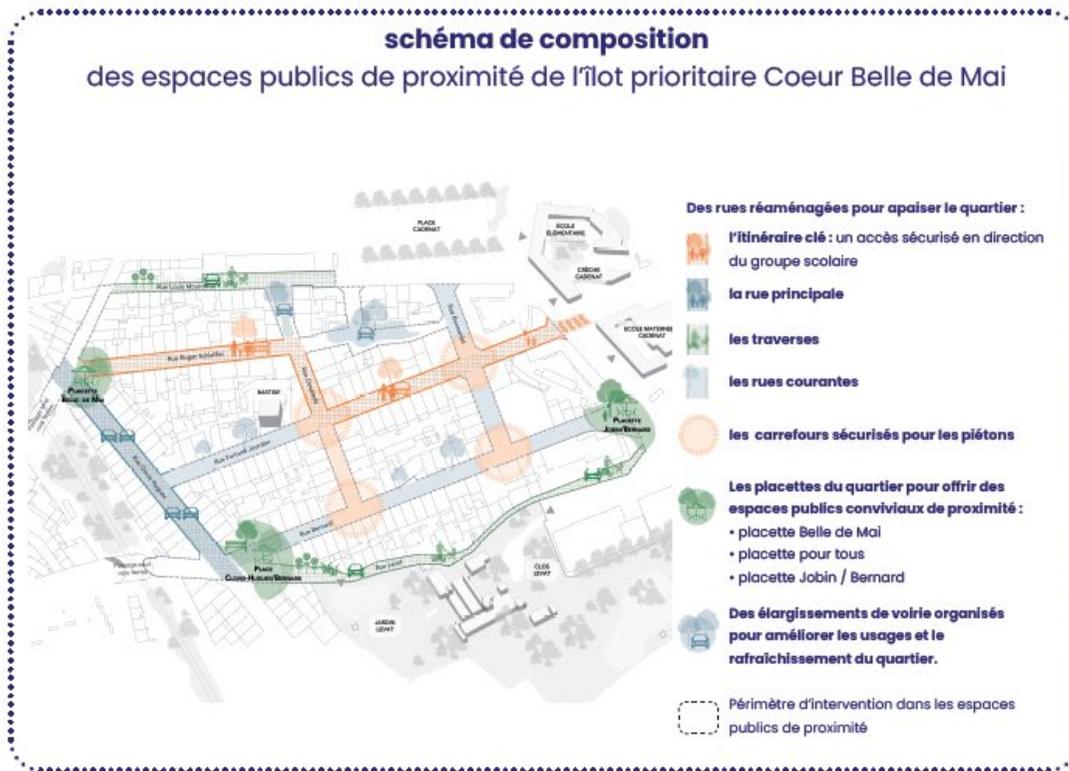
une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

## Renouveau Urbain — Marseille

### Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

#### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE « COEUR BELLE DE MAI »



#### Orientations d'aménagement des deux principales places



une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

## Renouveau Urbain — Marseille

### Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

#### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE « COEUR BELLE DE MAI »

##### Orientations d'aménagement de quelques rues

###### LA RUE ROGER SCHIAFFINI

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

###### LA RUE DESPIEDS

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

###### LA RUE MOURONVAL

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Un aménagement en plateau, tout à niveau,
- Un classement en zone de rencontre,
- Des plantations en pied de bâtiments,
- Une rue apaisée.

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Annexe 4.2

PANNEAUX D'EXPOSITION

NOAILLES



## 4.2 Les panneaux d'exposition de Noailles

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES ET « COEUR BELLE DE MAI »

#### LA SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE : UN OUTIL OPÉRATIONNEL

La Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix Marseille Provence a été créée par ses trois actionnaires, l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille en vue de **contribuer au traitement de l'habitat dégradé** sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pour l'heure, sa priorité concerne le centre-ville de Marseille. Elle intervient dans le cadre du **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)**, dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses partenaires (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des Territoires, ARHLM), et du projet de renouvellement urbain du Grand Centre-Ville financé par l'ANRU (dont Action Logement est le principal contributeur financier).

#### LES TROIS PRINCIPAUX PILIERS D'INTERVENTION DE LA SPLA-IN AMP

- Accompagner les propriétaires privés et les syndicats de copropriétaires à la réalisation des travaux de réhabilitation,
- Acquérir des biens immobiliers anciens dégradés et les réhabiliter,
- Aménager les espaces publics de proximité.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SPLA-IN AMP en janvier 2023, les secteurs de Noailles et «Coeur Belle de Mai» font l'objet d'un aménagement d'espaces publics de proximité.



**Périmètres opérationnels**

- Périmètres des îlots prioritaires
- Périmètre d'intervention sur les espaces publics de proximité
- Périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

## 4.2 Les panneaux d'exposition de Noailles

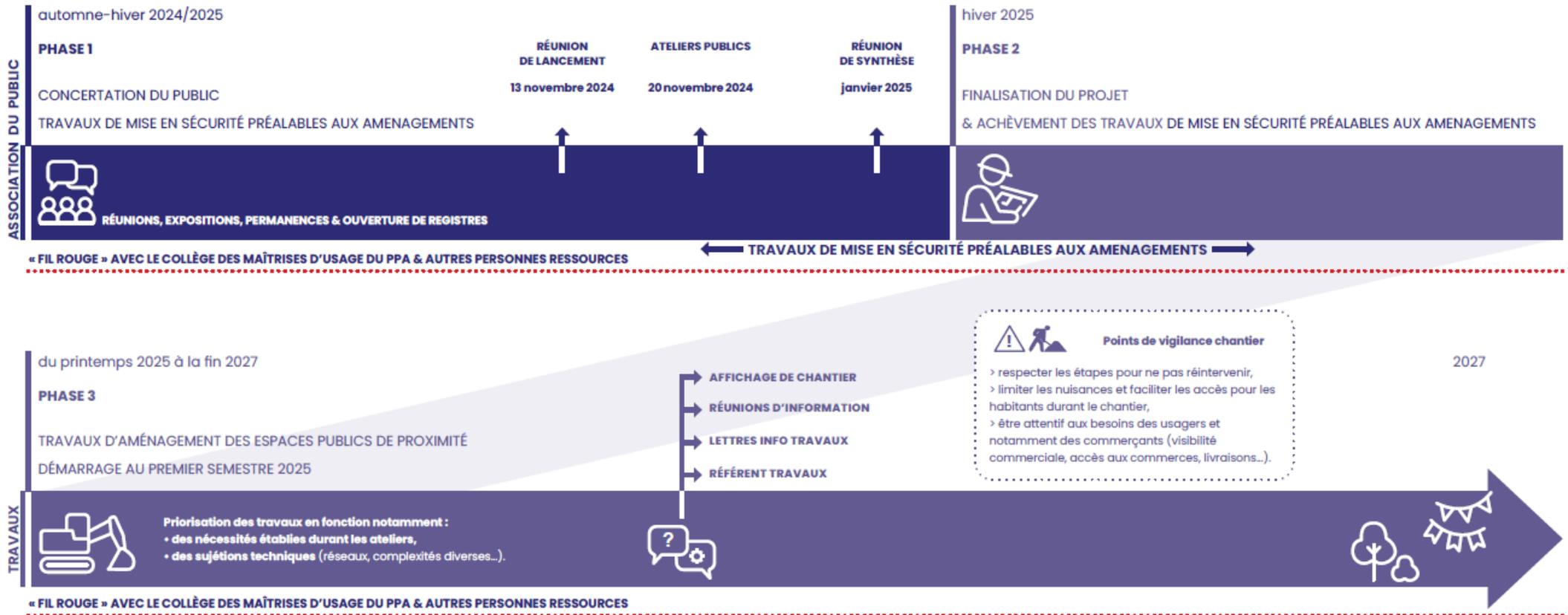
# Renouveau Urbain — Marseille

### Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES

#### Calendrier prévisionnel



une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES



espaces publics concernés

### Quelques rues du quartier



Rue du Musée



Rue d'Aubagne



Rue Rodolphe Pollak



Rue Vacon



Rue Rouvière



Rue Estelle



Rue Jean Roque



Rue Longue des Capucins



Rue Chateaudon

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

### Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES

### LE SOCLE DU PROJET

1. **La reprise des réseaux** le nécessitant.  
**La rationalisation des réseaux** pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2. **L'adaptation des espaces publics au changement climatique**, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...
3. **L'organisation des usages**, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

### LA METHODE



#### MAÎTRES D'OUVRAGE & MAÎTRES D'OEUVRE

- > Etablir le diagnostic et formuler les premières orientations de réaménagement des espaces publics de proximité.



#### LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE (DU PPA) & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

- > Affiner les grandes orientations et recueillir les contributions citoyennes sur l'aménagement des espaces publics de proximité.



#### LE GRAND PUBLIC

- > Informer habitants et commerçants, > recueillir les besoins de toutes et tous.

### LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET



#### PRIORISER LA SÉCURISATION & LA FACILITATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS

, notamment aux carrefours et dans les rues circulées, par :

- > Le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > La régulation du stationnement,
- > L'organisation des étals commerçants,
- > La mise en place et l'extension de la piétonnisation.

#### AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS, par :



- > **La création d'espaces conviviaux** avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,



- > **La prise en compte des initiatives citoyennes**, et notamment de végétalisation, «qui font vivre les espaces»,

- > **La végétalisation des espaces publics**,



- > **L'installation de fontaines à boire** « pour rendre la ville plus vivable »,



- > L'aménagement d'espaces publics capables d'**accueillir divers événements de quartier**.

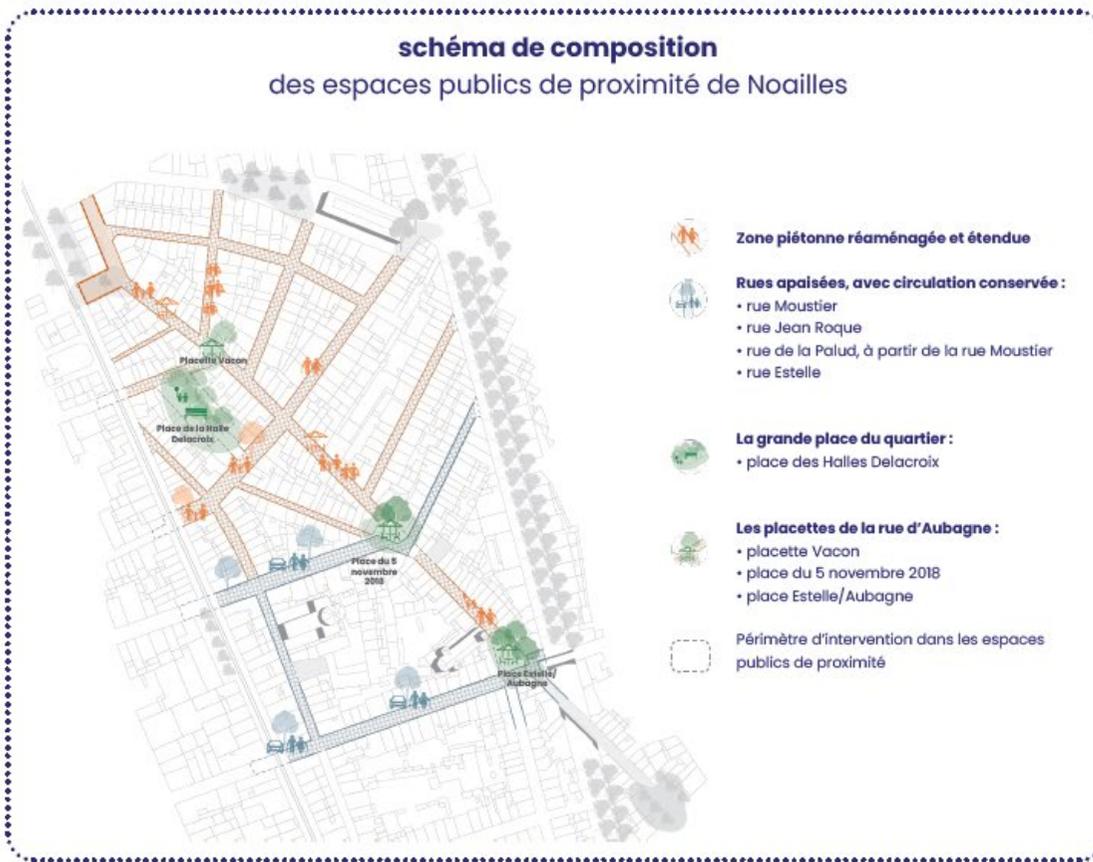
une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES



### Orientations d'aménagement des deux principales places



une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Renouveau Urbain — Marseille

### Ensemble transformons notre quartier

GRAND CENTRE-VILLE

## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ DE NOAILLES

### Orientations d'aménagement de quelques rues

#### LA RUE D'AUBAGNE

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- La poursuite de la piétonisation,
- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des plantations aux pieds des bâtiments,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants.

#### LA RUE LONGUE DES CAPUCINS

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants,
- Des plantations aux pieds des bâtiments.

#### LA RUE ESTELLE

AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des trottoirs accessibles et sécurisés,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Un alignement d'arbres,
- Une rue apaisée.

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Annexe 5.1

DIAPORAMAS PRÉSENTÉS DURANT LES  
RÉUNIONS PUBLIQUES DE LANCEMENT

CŒUR BELLE DE MAI



# Renouveau Urbain ——— Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

### Aménagement des espaces publics de proximité de « Cœur Belle de Mai »

**GRAND CENTRE-VILLE**

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# L'aménagement des espaces publics de proximité

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SPLA-IN AMP en janvier 2023, les secteurs **Noailles** et « **Cœur Belle de Mai** » font l'objet d'un aménagement d'espaces publics de proximité.

Dans le cadre du **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)**, dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses partenaires (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des territoires, ARHLM), et du projet de renouvellement urbain du Grand centre-Ville financé par l'ANRU (dont Action Logement est le principal contributeur financier).



## Périmètres opérationnels

- Périmètres des îlots prioritaires
- Périmètre d'intervention sur les espaces publics de proximité
- ▭ Périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

# La SPLA-IN AMP, un outil opérationnel pour contribuer au traitement de l'habitat dégradé

## LES TROIS PRINCIPAUX PILIERS D'INTERVENTION DE LA SPLA-IN AMP

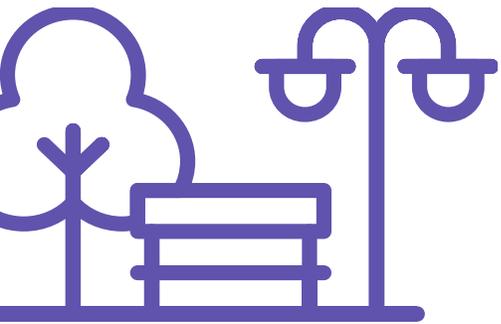
- **Accompagner les propriétaires privés et les syndicats de copropriétaires à la réalisation des travaux de réhabilitation,**
- **Acquérir des biens immobiliers anciens dégradés et les réhabiliter,**
- **Aménager les espaces publics de proximité.**

Objet de la présente réunion

# Périmètre d'intervention de « Cœur Belle de Mai »



Espaces publics  
concernés



# Quelques rues du quartier de « Cœur Belle de Mai »



Rue Clovis Hugues



Rue Bernard



Rue Roger Schiaffini



Rue Despieds



Rue Fortuné Jourdan



Rue Louis Mouronval



Rue d'Orange



Rue du Levat



Rue Bonnardel

# Le socle du projet

1.

La reprise des réseaux le nécessitant.

La rationalisation des réseaux pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2.

L'adaptation des espaces publics au changement climatique, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...

3.

L'organisation des usages, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

# La méthode



## MAÎTRES D'OUVRAGE & MAÎTRES D'OEUVRE

> Etablir le diagnostic et formuler les premières orientations de réaménagement des espaces publics de proximité.



## LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE (DU PPA) & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

> Affiner les grandes orientations et recueillir les contributions citoyennes sur l'aménagement des espaces publics de proximité.



## LE GRAND PUBLIC

> informer habitants et commerçants,  
> recueillir les besoins de toutes et tous.

# Calendrier prévisionnel

automne-hiver 2024/2025

## PHASE 1

CONCERTATION DU PUBLIC

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



RÉUNIONS, EXPOSITIONS, PERMANENCES & OUVERTURE DE REGISTRES

RÉUNION  
DE LANCEMENT

6 novembre 2024

ATELIERS PUBLICS

26 novembre 2024

RÉUNION  
DE SYNTHÈSE

janvier 2025

hiver 2025

## PHASE 2

FINALISATION DU PROJET

& ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS

du printemps 2025 à la fin 2027

## PHASE 3

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

DÉMARRAGE AU PREMIER SEMESTRE 2025



Priorisation des travaux en fonction notamment :

- des nécessités établies durant les ateliers,
- des sujétions techniques (réseaux, complexités diverses...).



AFFICHAGE DE CHANTIER

RÉUNIONS D'INFORMATION

LETTRES INFO TRAVAUX

RÉFÉRENT TRAVAUX



Points de vigilance chantier

- > respecter les étapes pour ne pas réintervenir,
- > limiter les nuisances et faciliter les accès pour les habitants durant le chantier,
- > être attentif aux besoins des usagers et notamment des commerçants (visibilité commerciale, accès aux commerces, livraisons...).

2027



« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

# Les grandes orientations du projet



**PRIORISER L'APAISEMENT DE LA CIRCULATION & LA SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours, par :

- > le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > la sécurisation des passages piétons.

**TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS D'APAISEMENT ET DE STATIONNEMENT** par :



- > le maintien d'une offre suffisante de stationnement sur voirie,
- > l'accompagnement à la transformation progressive des pratiques.

# Les grandes orientations du projet

## AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS, par :



> **La création d'espaces conviviaux** avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,



> **La végétalisation des espaces publics,**



> **L'installation de fontaines à boire** « pour rendre la ville plus vivable »,



> L'aménagement d'espaces publics capables d'**accueillir divers événements de quartier.**



# Présentation des orientations d'aménagement des principales places et de quelques rues

# Le schéma de composition des espaces publics de proximité de « Cœur Belle de Mai »



**l'itinéraire clé :** un accès sécurisé en direction du groupe scolaire



**la rue principale**



**les traverses**



**les rues courantes**



**les carrefours sécurisés pour les piétons**



**Les placettes du quartier pour offrir des espaces publics conviviaux de proximité :**

- placette Belle de Mai
- placette pour tous
- placette Jobin / Bernard



**Des élargissements de voirie organisés pour améliorer les usages et le rafraîchissement du quartier.**

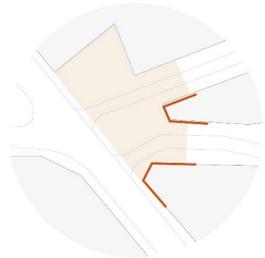


**Périmètre d'intervention dans les espaces publics de proximité**

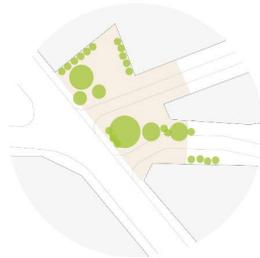
# La place Clovis Hugues / Bernard



superficie  
700 m<sup>2</sup>



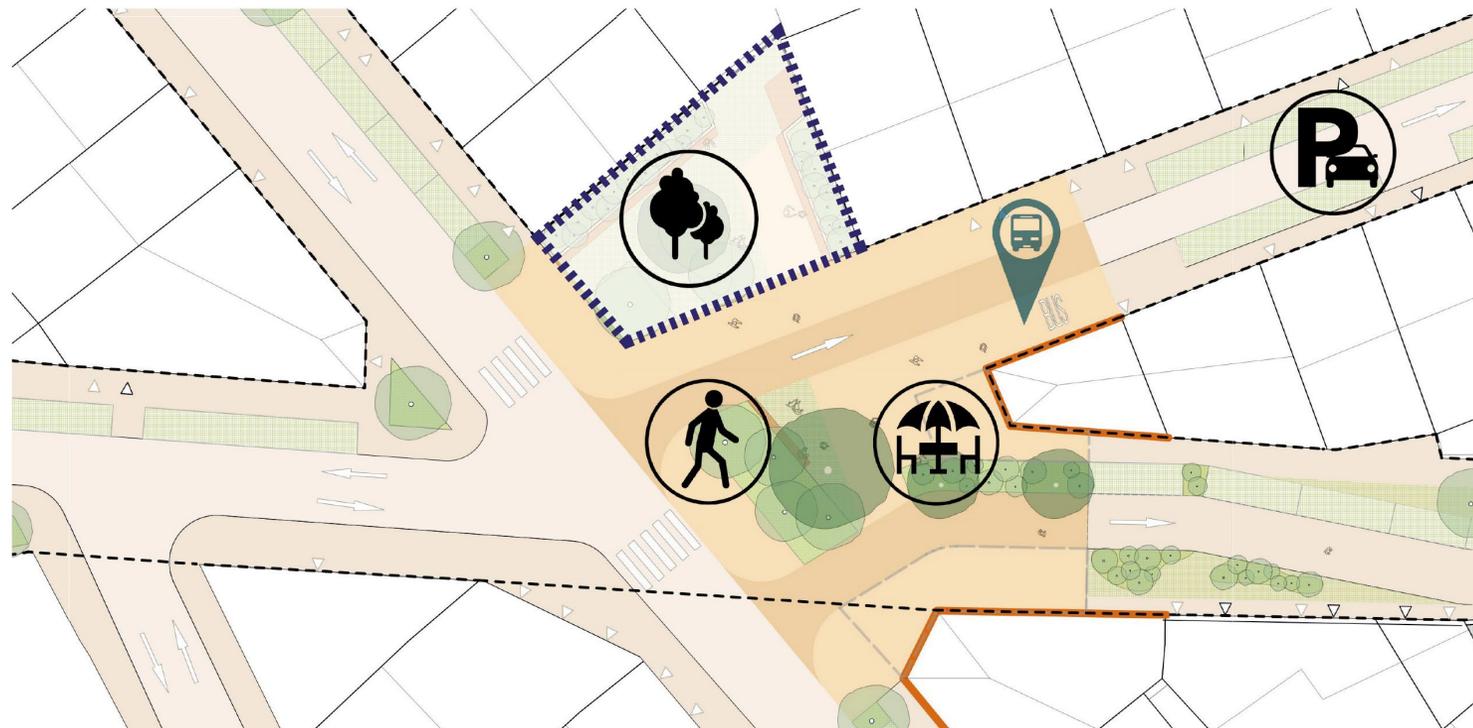
rez-de-chaussée  
actifs



végétation en  
pleine terre



stationnement  
désimperméabilisé



## Sur la place,

- des usages liés à la vie commerciale pour animer la place,
- une végétalisation renforcée,
- du mobilier pour offrir un lieu de pause ombragé.

## Le Coin pour tous,

- un square ?

# La place Jobin / Bernard



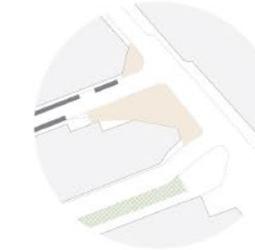
superficie  
450 m<sup>2</sup>



rez-de-chaussée  
actifs



végétation en  
pleine terre



stationnement  
désimperméabilisé



## Une placette aux usages de pause,

- améliorant l'accès au bus,
- favorisant l'activité commerciale,
- organisant le stationnement.

## une placette agréable toute l'année :

- ombrage,
- bancs,
- fraîcheur,
- point d'eau.

# La rue Schiaffini



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

# Annexe 5.2

DIAPORAMAS PRÉSENTÉS DURANT LES  
RÉUNIONS PUBLIQUES DE LANCEMENT

NOAILLES



# Renouveau Urbain ——— Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

## Aménagement des espaces publics de proximité de Noailles

**GRAND CENTRE-VILLE**

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# L'aménagement des espaces publics de proximité

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SPLA-IN AMP en janvier 2023, les secteurs **Noailles** et « **Cœur Belle de Mai** » font l'objet d'un aménagement d'espaces publics de proximité.

Dans le cadre du **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)**, dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses partenaires (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des territoires, ARHLM), et du projet de renouvellement urbain du Grand centre-Ville financé par l'ANRU (dont Action Logement est le principal contributeur financier).



## Périmètres opérationnels

- Périmètres des îlots prioritaires
- Périmètre d'intervention sur les espaces publics de proximité
- Périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

# La SPLA-IN AMP, un outil opérationnel pour contribuer au traitement de l'habitat dégradé

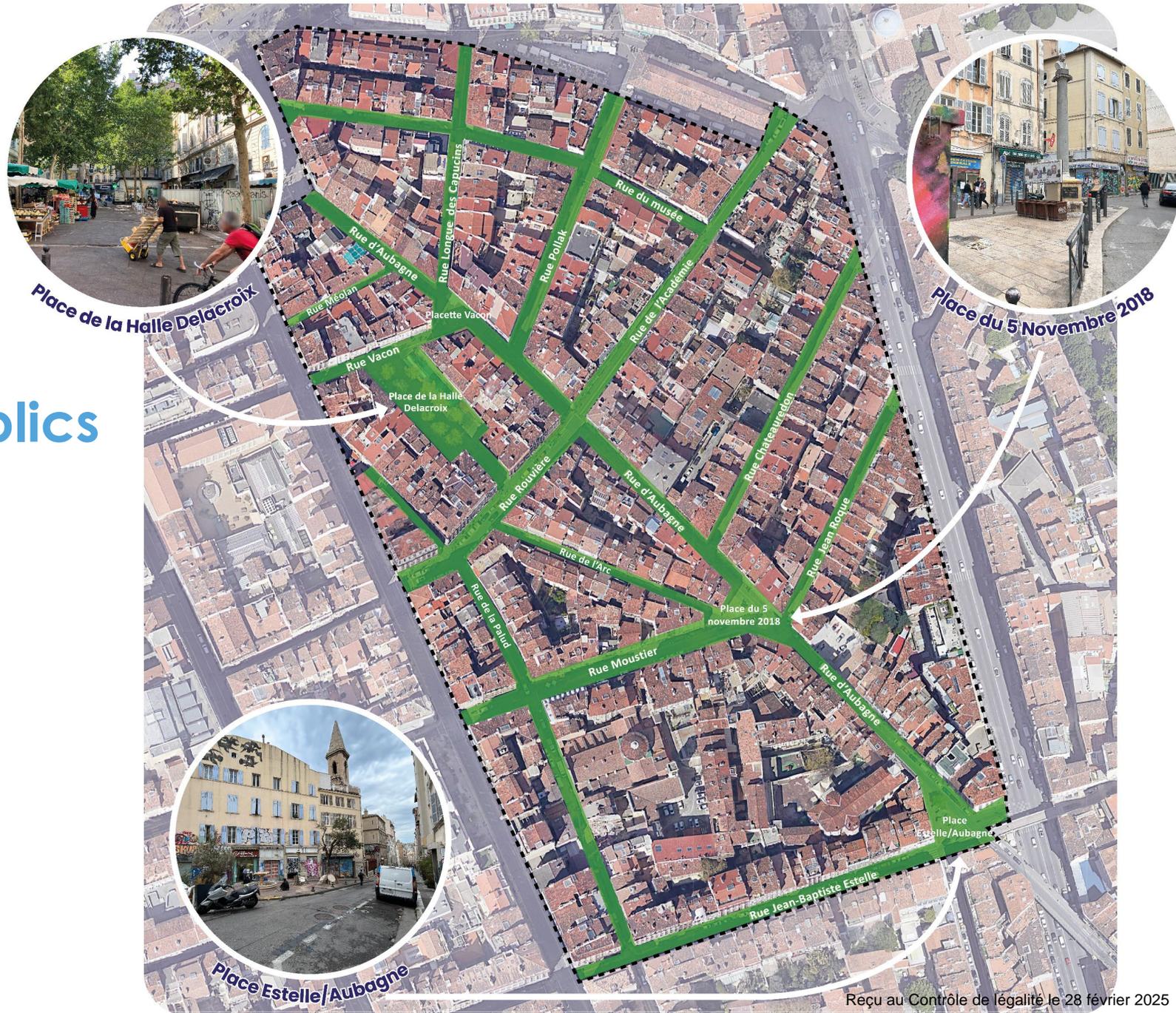
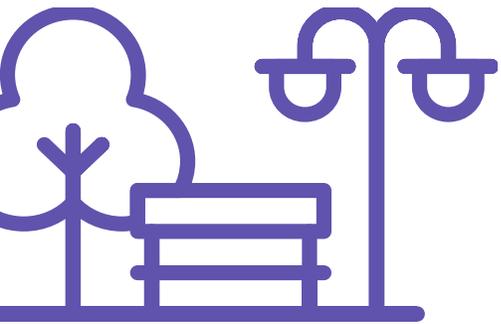
## LES TROIS PRINCIPAUX PILIERS D'INTERVENTION DE LA SPLA-IN AMP

- **Accompagner les propriétaires privés et les syndicats de copropriétaires à la réalisation des travaux de réhabilitation,**
- **Acquérir des biens immobiliers anciens dégradés et les réhabiliter,**
- **Aménager les espaces publics de proximité.**

**Objet de la présente réunion**

# Périmètre d'intervention de Noailles

 Espaces publics concernés



# Quelques rues du quartier de Noailles



Rue du Musée



Rue d'Aubagne



Rue Rodolphe Pollak



Rue Vacon



Rue Rouvière



Rue Estelle



Rue Jean Roque



Rue Longue des Capucins



Rue Chateaudon

# Le socle du projet

1.

**La reprise des réseaux** le nécessitant.

**La rationalisation des réseaux** pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2.

**L'adaptation des espaces publics au changement climatique**, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...

3.

**L'organisation des usages**, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

# La méthode



## MAÎTRES D'OUVRAGE & MAÎTRES D'OEUVRE

> Etablir le diagnostic et formuler les premières orientations de réaménagement des espaces publics de proximité.



## LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE (DU PPA) & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

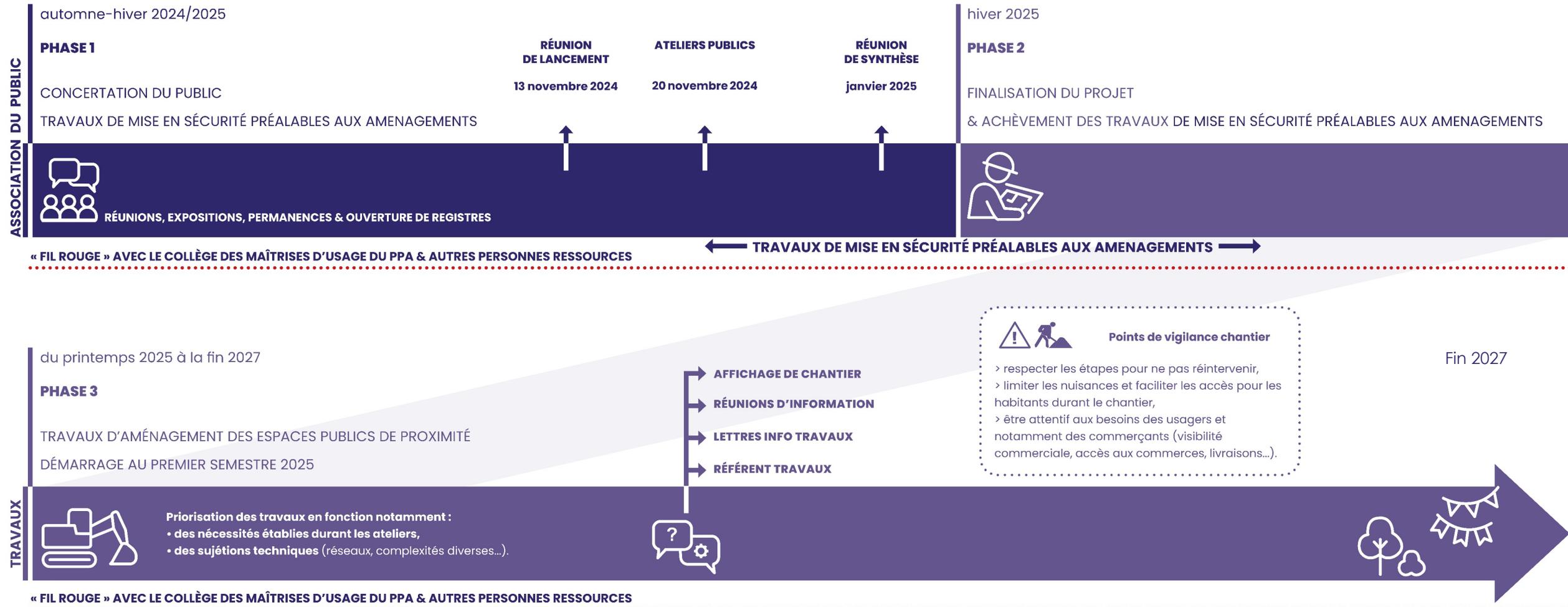
> Affiner les grandes orientations et recueillir les contributions citoyennes sur l'aménagement des espaces publics de proximité.



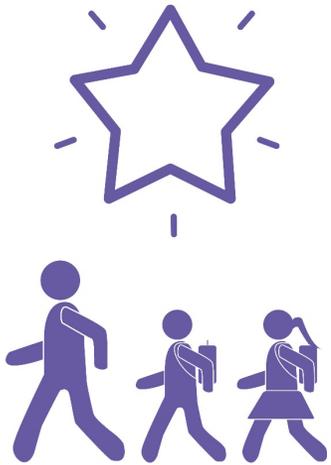
## LE GRAND PUBLIC

> informer habitants et commerçants,  
> recueillir les besoins de toutes et tous.

# Calendrier prévisionnel



# Les grandes orientations du projet



**PRIORISER LA SÉCURISATION & LA FACILITATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours et dans les rues circulées, par:

- > Le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > La régulation du stationnement,
- > L'organisation des étals commerçants,
- > La mise en place et l'extension de la piétonnisation.

# Les grandes orientations du projet

**AMÉNAGER DES ESPACES ACCESSIBLES À TOUS**, par :



> **La création d'espaces conviviaux** avec une offre d'assises (bancs, chaises...), des lieux ombragés et des points d'eau,



> **La prise en compte des initiatives citoyennes**, et notamment de végétalisation, «qui font vivre les espaces»,

> **La végétalisation des espaces publics,**



> **L'installation de fontaines à boire** « pour rendre la ville plus vivable »,



> L'aménagement d'espaces publics capables **d'accueillir divers événements de quartier.**



# Présentation des orientations d'aménagement des principales places et de quelques rues

# Le schéma de composition des espaces publics de proximité de Noailles



**Zone piétonne réaménagée et étendue**



**Rues apaisées, avec circulation conservée :**

- rue Moustier
- rue Jean Roque
- rue de la Palud, à partir de la rue Moustier
- rue Estelle



**La grande place du quartier :**

- place des Halles Delacroix



**Les placettes de la rue d'Aubagne :**

- placette Vacon
- place du 5 novembre 2018
- place Estelle/Aubagne

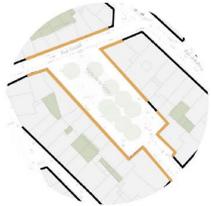


**Périmètre d'intervention dans les espaces publics de proximité**

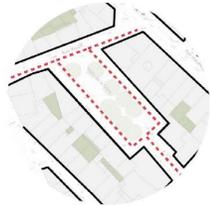
# La place des Halles Delacroix



superficie  
1 270 m<sup>2</sup>



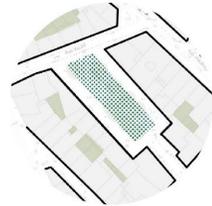
Rez-de-chaussée  
actifs



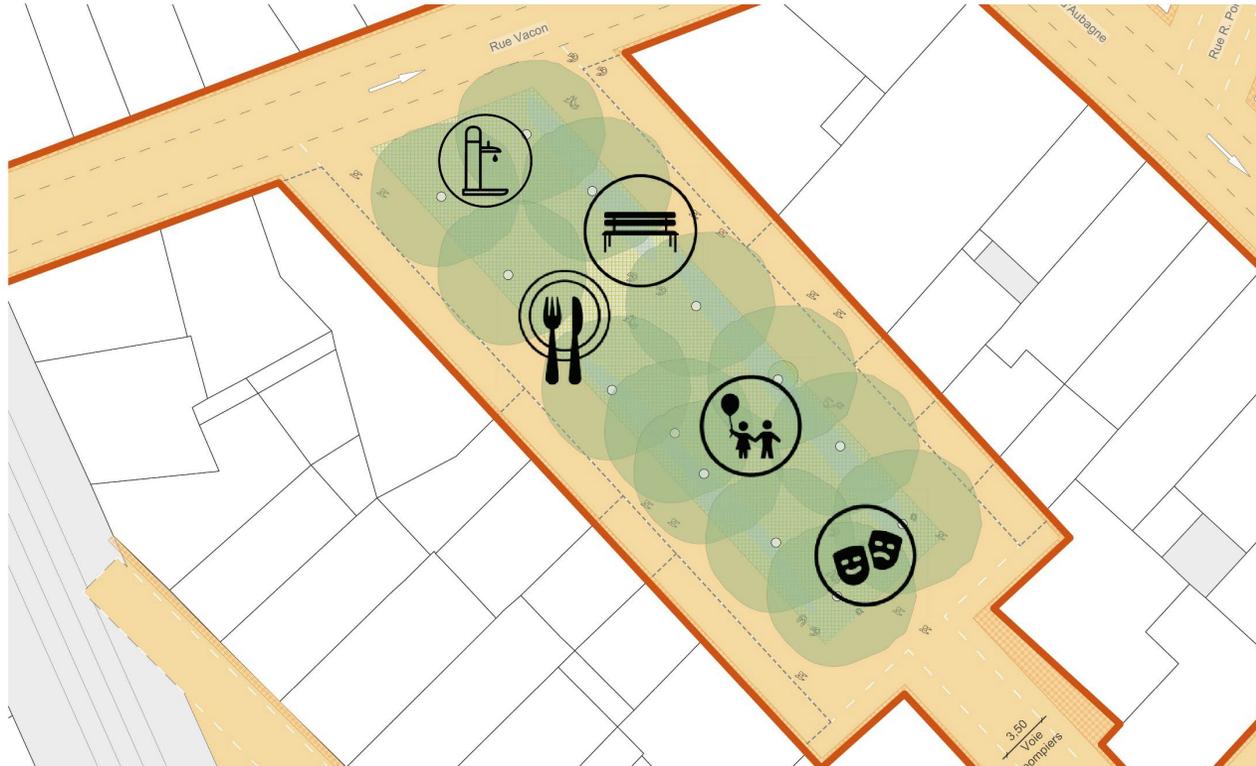
Flux piéton



Plantations



Désimperméabilisation



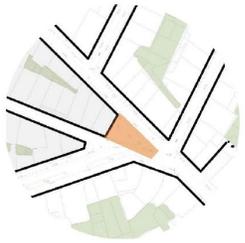
## En rive de la place,

- des usages commerçants,
- des circulations piétonnes.

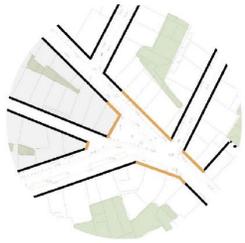
## Au centre de la place,

- un espace capable adressé à un public large,
- un aménagement accueillant des usages pour les habitants,
- des plantations et un sol désimperméabilisé.

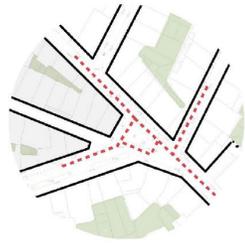
# La place du 5 novembre



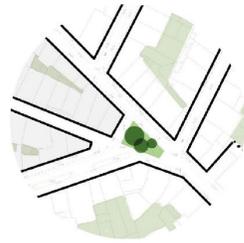
superficie  
170 m<sup>2</sup>



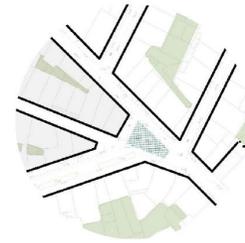
Rez-de-chaussée  
actifs



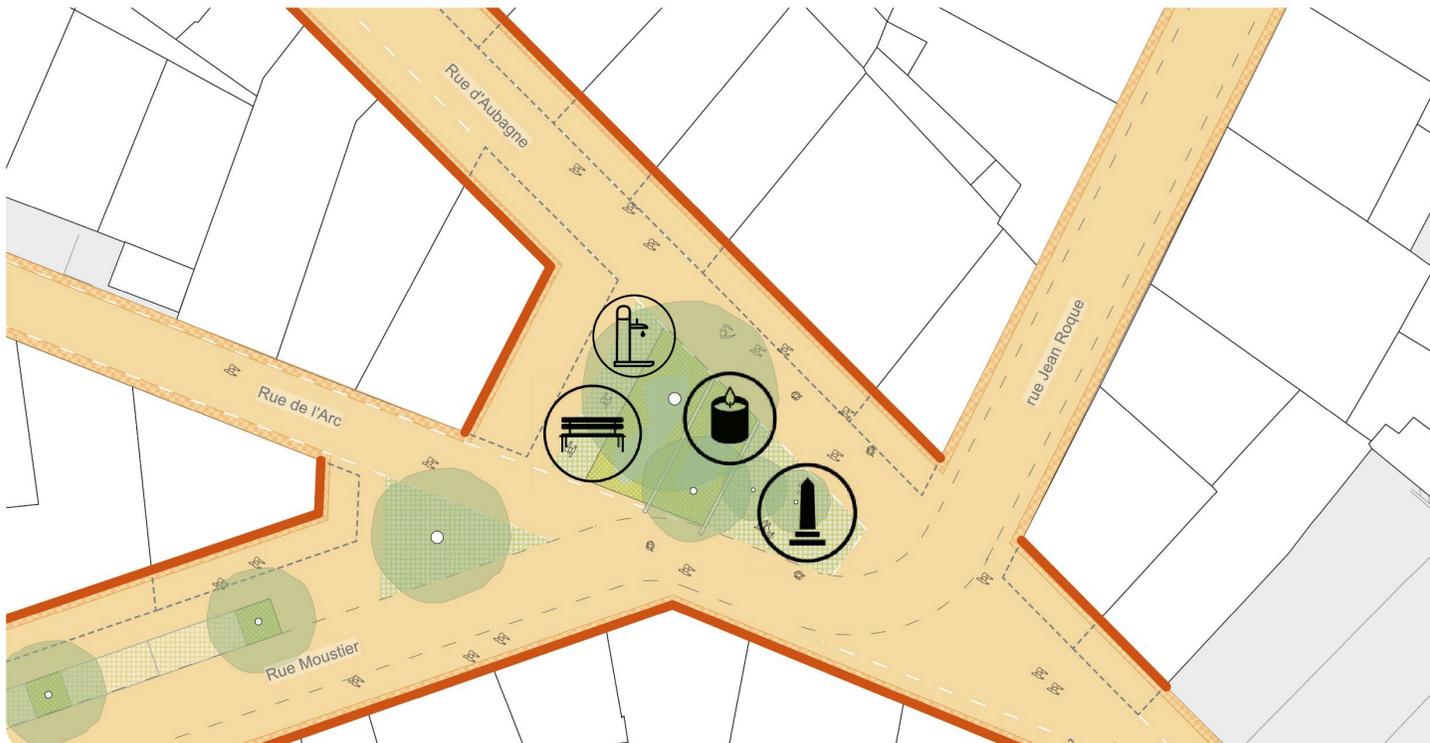
Flux piéton



Plantations



Désimperméabilisation



**Une halte sur le parcours de la rue  
d'Aubagne,**

**une placette agréable toute l'année :**

- ombrage,
- fraîcheur,
- point d'eau,
- plaque mémorielle,
- mise en valeur du patrimoine

# La rue d'Aubagne



- La poursuite de la piétonisation,
- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des plantations aux pieds des bâtiments,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants.

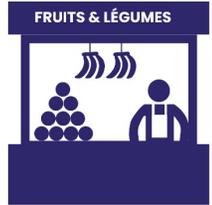


AUJOURD'HUI



DEMAIN ?

# La rue Longue des Capucins



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?

- Un élargissement de la promenade centrale,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Une organisation des usages et la matérialisation des emplacements commerçants,
- Des plantations aux pieds des bâtiments

# La rue Estelle



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des trottoirs accessibles et sécurisés,
- Des revêtements de sols qualitatifs et durables,
- Un alignement d'arbres,
- Une rue apaisée.

# Les prochaines étapes

## Atelier public

Le 20 novembre à 17h30 à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements  
> **sur inscription** à [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

## Permanences

Le 19 novembre de 13h à 16h45 à l'Espace Accueil Habitat (EAH, 19 rue de la République)  
Le 28 novembre de 13h à 16h45 à l'Espace Accueil Habitat (EAH, 19 rue de la République)

## Registres

Registre papier à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements  
Registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

## Réunion de synthèse

En janvier 2025



# Annexe 6.1

RETRANSCRIPTION DES REGISTRES PAPIER

CŒUR BELLE DE MAI



## 6.1 Registres papier de Cœur Belle de Mai



DÉPARTEMENT

COMMUNE

# Registre de concertation du public

*Cocher la case correspondante*

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *Amenagement des espaces publics de  
proximité de "Coeur Belle de Mai"*

Lieu de la concertation : *Maison pour Tous Belle de Mai  
Boulevard Boyer, 13003 Marseille*

# 6.1 Registres papier de Cœur Belle de Mai

## Code de l'urbanisme

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023

### EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

#### Article L. 103-2 (Modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 40)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes :

- L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
- La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;

2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;

4. Les projets de renouvellement urbain.

Conformément au IV de l'article 148 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, ces dispositions sont applicables aux procédures engagées après la publication de la présente loi.

#### Article L. 103-3 (Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 - art. 14)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

- L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
- Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
- L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

#### Article L. 103-5 (Créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

#### Article L. 300-2 (Modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - art. 15 (V))

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° à 3° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à : l'aménagement des espaces publics de proximité de "Coeur Belle de Mai"

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> 10 octobre 2024 n° CHL-014-06791/24/CH

en date du 10 octobre 2024

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Franck CARO, Directeur Général de la SPLA-in AMIP

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Marseille

le 6/11/2024

signature

SPLA-IN-AIX Marseille Provence  
Le Directeur Général

Franck CARO

(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

## 6.1 Registres papier de Cœur Belle de Mai

### OBSERVATIONS DU PUBLIC

Suite à la présentation de ce jour nous sommes très favorable à cette requalification notamment l'apport de végétalisation et la création de "corniches basses".  
Nous avons une requête : installation de distributeurs de sac à déjections de chiens.

Ils pourraient être en proximité des poubelles afin d'optimiser le remplissage des sacs.

Merci  
Jeremy CARTO ~~XXXXXXXXXX~~  
12/11/24.

Bonjour suite à la présentation du projet. Je trouve cela intéressant par contre élargir le projet serait mieux.

Les passages piétons ne sont pas sécurisés autour de la place capdenat, des ralentisseurs seraient bienvenus.

Uniquement les plantations contre la pollution.

Merci.

15/11/24 Combautatos Genevieve.

## 6.1 Registres papier de Cœur Belle de Mai



DÉPARTEMENT

COMMUNE

# Registre de concertation du public

*Cocher la case correspondante*

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : Aménagement des espaces publics  
de proximité de "Cœur Belle de Mai"

Lieu de la concertation : EA# (Espace Accueil Habitat)  
19, rue de la République, 13002 Marseille

# 6.1 Registres papier de Cœur Belle de Mai

## Code de l'urbanisme

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023

### EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

**Article L. 103-2** (Modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 40)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes :
  - a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
  - b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Conformément au IV de l'article 148 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, ces dispositions sont applicables aux procédures engagées après la publication de la présente loi.

**Article L. 103-3** (Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 - art. 14)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
3. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

**Article L. 103-5** (Créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

**Article L. 300-2** (Modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - art. 15 (V))

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° à 3° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définitive, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à : l'aménagement des espaces publics de proximité de "Cœur Belle de Mai"

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> 10 octobre 2024 n° CHL-014-06791/24/CM

en date du 10 octobre 2024

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Franck CARO, Directeur Général de la SPLA-IN ANP

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Marseille

le 6 novembre 2024

signature

SPLA-IN Aix Marseille Provence  
Le Directeur Général

Franck CARO

(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...



# Annexe 6.2

RETRANSCRIPTION DES REGISTRES PAPIER

NOAILLES



## 6.2 Registres papier de Noailles



DÉPARTEMENT

COMMUNE

# Registre de concertation du public

*Cocher la case correspondante*

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *l'aménagement des espaces publics de  
proximité de Noailles*

Lieu de la concertation : *Mairie des 17<sup>e</sup> arrondissements,  
61, La Corbière - 13001 Marseille*

## 6.2 Registres papier de Noailles

### Code de l'urbanisme

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023

#### EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

##### Article L. 103-2 (Modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 40)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes :
  - a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
  - b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Conformément au IV de l'article 148 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, ces dispositions sont applicables aux procédures engagées après la publication de la présente loi.

##### Article L. 103-3 (Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 - art. 14)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
3. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

##### Article L. 103-5 (Créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

##### Article L. 300-2 (Modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - art. 15 (9))

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2 et situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 125-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° à 3° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

## Registre de concertation du public

Concertation préalable à : l'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> 10 octobre 2024 n° CHL-014-06791/24/CM

en date du 10 octobre 2024

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Franck CARO, Directeur général de la SPLA - in ANP

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Marseille

, le 6/11/2024

signature

SPLA-IN Aix Marseille Provence  
Le Directeur Général

Franck CARO

(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...



## 6.2 Registres papier de Noailles



DÉPARTEMENT

COMMUNE

# Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : Aménagement des espaces publics de  
proximité de Noailles

Lieu de la concertation : Espace Accueillant (EAA)  
19, rue de la République, 13002 Marseille

réf. 501 071

Berger  
Levrault

## 6.2 Registres papier de Noailles

### Code de l'urbanisme

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023

#### EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

**Article L. 103-2** (Modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 40)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes :
  - a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
  - b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
  - d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

Conformément au IV de l'article 148 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, ces dispositions sont applicables aux procédures engagées après la publication de la présente loi.

**Article L. 103-3** (Modifié par l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 - art. 14)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
3. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

**Article L. 103-5** (Créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

**Article L. 300-2** (Modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - art. 15 (V))

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° à 3° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

## Registre de concertation du public

Concertation préalable à : l'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> 10 octobre 2024 n° CHL-014-06791/24/CM

en date du 10 octobre 2024

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Franck CARO, Directeur Général de la SPLA-IN AIP

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Marseille, le 6/11/2024

signature

SPLA-IN AIX-Marseille Provence  
Le Directeur Général

Franck CARO

(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de... Président du... Préfet de...



# Annexe 7.

RETRANSCRIPTION DU REGISTRE  
NUMÉRIQUE



# REGISTRE NUMERIQUE

---

by PubliLégal

## REGISTRE NUMERIQUE DE CONCERTATION

**Aménagement des espaces publics de proximité de  
Noailles et CÅ"ur Belle de Mai, Marseille**

**Contributions du 06/11/2024 au 13/12/2024**

Rapport généré le 16/12/2024 à 11:14:56

Nombre d'avis déposés : 80

## **@1 - Flore - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 10/11/2024 à 20:58:16

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**plafonnement des loyer

**Contribution :**

Bonjour,habitante du quartier, je me pose la question des effets induits par la rénovation urbaine en cours.Plusieurs villes et quartiers en France se sont vus dotés d'espaces publics de meilleure qualité ce qui a entraîné une hausse des loyers et du prix au m<sup>2</sup> et donc une impossibilité (ou de grandes difficultés) pour les habitants d'y rester. Outre les quelques immeubles à loyer sociaux de la SLPAIN, je m'étonne de ne pas voir d'autres dispositifs mis en place par les institutions pour freiner la spéculation foncière sur les immeubles dans et hors îlot prioritaire. S'il n'y a pas de plafonnement des loyers associés à ces travaux , alors a qui profitera ces rénovations?Idem pour les commerces actuels, qu'est il mis en place par la ville ou la métropole pour les maintenir, durant les travaux certe, mais surtout après? y a t il des aides prévues pour les commerces les plus fragiles?

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@2 - test - Luynes**

**Date de dépôt :** Le 15/11/2024 à 09:45:13

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** test

**Contribution :**

test

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@3 - Pfister Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 17/11/2024 à 19:48:36

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** piétonnisation de certaines rues

**Contribution :**

La rue Levat est très étroite et est souvent utilisée à vitesse exagérée par des véhicules, alors que les trottoirs sont inexistantes. Cette rue pourrait être piétonnisée + vélos et trottinettes, sauf pour les riverains. Cela constituerait un cheminement agréable pour rejoindre le couvent Levat. Les véhicules peuvent emprunter la rue Bernard qui est parallèle. C'est une demande qui avait été exprimée lors des concertations "Quartiers libres", avec la semi-piétonnisation du boulevard Boyer (qui n'est pas dans le périmètre SplaIn) La rue Mouronval pourrait également être en partie piétonnisée; depuis la rue Belle de mai et uniquement jusqu'à la rue Despieds pour ne pas perdre de stationnement et permettre l'entrée au parking de l'immeuble. C'est un axe très emprunté par les piétons pour rejoindre la place Cadenat, avec des trottoirs très petits, ne permettant pas le passage d'une poussette. Il faudra aussi sécuriser le parcours des piétons sur la seconde partie de la rue Mouronval.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@4 - Pfister Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 17/11/2024 à 19:56:28

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement des placettes

**Contribution :**

Veiller à ce que l'aménagement des placettes ne génèrent pas plus de nuisances avec l'installation d'une population sans abri. Utiliser par exemple des bancs publics à une seule place. Installer des poubelles. Cibler un type de public avec par exemple des agrès sportifs ou des jeux d'enfants. Penser que les copeaux de bois en pied d'arbre servent de litières aux chats et aux chiens. Installer des points d'eau là où c'est possible (coin pour tous), pour boire mais aussi nettoyer plus facilement. D'une façon générale, anticiper la gestion de ces lieux, pourquoi pas avec des commerçants ou des voisins.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@5 - Pfister Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 17/11/2024 à 20:10:15

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** places de parking dédiées y compris à d'autres usages

**Contribution :**

Règlementer et définir l'attribution de une ou deux places de parking pour la clientèle de ces garages installés rue Despieds. User de pédagogie pour éviter le déversement (récurrent) d'huiles de vidange sur la chaussée. Proposer l'aménagement d'une ou deux places de parking en terrasse pour les commerces qui le souhaitent et qui ont démontré leur capacité à gérer ce type d'installation (par exemple au 9 rue despieds ou au 47 rue fortuné jourdan). Cela créé des zones de convivialité et également de vigilance. Aménager une ou deux places de parking pour la convivialité, sous gestion de voisins ou commerçants vigilants (voir photo). Aménager une ou deux places de parking pour un mini-potager, par exemple devant le 36 rue Bernard (Cantine du Midi)

**Pièce(s) jointes(s) :**







Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@6 - Pfister Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 17/11/2024 à 20:28:17

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** expérimentations urbaines

**Contribution :**

Pourquoi ne pas profiter pour proposer des aménagements urbains innovants par exemple :- Des abris bus à capteurs solaires- des éclairages à capteurs de mouvements pour le coin pour tous- Des passages piétons peints en 3D et/ou à éclairage solaire- Boîtes à livres- Vélo pour recharger son téléphone en faisant du sport- mobilier urbain design et pour enfants- Brumisateurs....à choisir avec les habitants. Une façon de montrer aux habitants que ça n'existe pas que dans les beaux quartiers.

**Pièce(s) jointes(s) :**







Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@7 - Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 18/11/2024 à 23:58:59

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Poubelles enterrées

**Contribution :**

Pourquoi ne pas profiter de la rénovation des rues et des trottoirs pour installer des poubelles enterrées qui ne se déplacent pas au milieu des rues et qui sont plus faciles d'accès pour les enfants qui souvent sont obligés de poser les sacs à côté des poubelles trop hautes pour eux

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@8 - Bachy Bachy - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 20/11/2024 à 20:24:56

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Place du 5 novembre - Place d'Homère

**Contribution :**

Il y a une problématique importante liée au stationnement anarchique à l'angle Aubagne - Roque - Arc qui entraîne une problématique de sécurité publique car les véhicules stationnés tout au long de la journée et de la nuit obstruent l'accès pompier. Si un incendie devait se déclarer dans cette zone il y aurait un sujet réel. L'emplacement des bornes actuelles créent cette problématique. Suggestion 1 : décaler les bornes pour empêcher que le stationnement bloque l'accès pompier. Suggestion 2 : en accord avec une ambition réelle de piétonnisation de Noailles si on englobe la les rues Moustier et Roque dans la piétonnisation on élimine la problématique accès pompier tout en agrandissant la place permettant ainsi d'assurer une plus grande respirabilité au quartier.

**Pièce(s) jointes(s) :**







Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@9 - Dupont Vianney - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 21/11/2024 à 15:05:48

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Demande de suppression du stationnement à cheval devant l'école Perrin Sainte Trinité 13001 (rue Estelle)

**Contribution :**

L'école Perrin Sainte Trinité et ses parents d'élèves demandent la suppression du stationnement à cheval devant l'école (rue Estelle) (cf courrier ci-joint). Le projet instruit par la SPLAIN mentionne une requalification de la rue Estelle et nous nous en réjouissons. Nous demandons cependant de corriger ce projet : le stationnement ne doit pas être coté impair de la rue (coté école) mais coté pair (donc en face de l'école). Vous pouvez choisir aussi de supprimer tout stationnement sur la rue Estelle, à la manière de la rue Grignan. Nous vous remercions d'avance de prendre en compte notre demande.

**Pièce(s) jointes(s) :**

Document : Courrier Martine Vassal - Apel Ecole Perrin.pdf, page 1 sur 2

Association des parents d'élèves de l'école  
Perrin Sainte Trinité  
Ecole Perrin Sainte Trinité  
19 Rue Jean-Baptiste-Estelle, 13001 Marseille  
[apelperrinst@gmail.com](mailto:apelperrinst@gmail.com)  
[eperrinstetrinite@gmail.com](mailto:eperrinstetrinite@gmail.com)  
Tél : 04 91 54 31 78

A l'attention de Madame la Présidente d'Aix-  
Marseille Provence, Martine Vassal  
58 boulevard Charles Livon Le Pharo, 13007  
Marseille

Copie à Mairie de Marseille (Benoît Payan,  
Sophie Guérard et Audrey Gatian), Mairie du  
1er arrondissement (Sophie Camard et Étienne  
Tabbagh) et Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement  
(Pierre Benarroche et Anne Meilhac)

**Objet** : suppression du stationnement à cheval devant l'école Perrin Sainte Trinité

Marseille, le 10/11/2022

Madame la Présidente,

Nous, association des parents d'élève de l'école Perrin Sainte Trinité, associée à la direction de l'école, vous sollicitons pour supprimer la file de voitures en stationnement le long de la rue menant à l'école.

L'école Perrin Sainte Trinité est située au 19 Rue Jean-Baptiste Estelle, 13001 Marseille dans laquelle stationnement deux files de voitures.

Selon nous, la file de voitures en stationnement sur le trottoir côté des numéros impairs de la rue doit être supprimée pour les raisons suivantes :

- Plus de 270 élèves accompagnés de leurs parents empruntent les trottoirs de la rue au moins deux fois par jour ;
- La rue ne fait que 8 m de large, ce qui est faible pour accueillir deux files de voitures en stationnement
- Les voitures stationnées coté des numéros impairs de la rue, donc du côté de l'école, sont stationnées à cheval sur le trottoir et la chaussée.
- Ce trottoir (numéro impairs) est extrêmement étroit et les élèves et leurs parents n'arrivent pas à se croiser – alors qu'il s'agit du trottoir le plus fréquenté puisque l'entrée de l'école s'y trouve ;
- La rue est en forte pente (+12%), ce qui rend les créneaux ardues pour les automobilistes et dangereux pour les élèves et leurs parents qui côtoient les automobilistes en train de manœuvrer sur le trottoir puisque le stationnement se fait à cheval sur le trottoir ;

Document : Courrier Martine Vassal - Apel Ecole Perrin.pdf, page 2 sur 2

- Les rues voisines du quartier, bien que n'accueillant pas d'établissement scolaire et souvent plus large, ne comptent qu'une seule file de voitures en stationnement au maximum :
  - o rue de la Palud : 6 m de large, aucune file de voiture en stationnement
  - o rue Fongate : 7 m de large, une seule file de voiture en stationnement
  - o rue Moustier : 8 m de large, une seule file de voiture en stationnement
  - o rue Dieudé : 9 m de large, une seule file de voiture en stationnement
  - o etc.
- Ce stationnement n'est pas légal lorsque la largeur minimale de 1,40 mètre de trottoir laissé libre aux piétons n'est pas respectée, ce qui est le cas pour ce trottoir (Loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Nous vous sollicitons donc pour supprimer la file de voitures en stationnement à cheval sur le trottoir coté numéros impairs pour améliorer la circulation et la sécurité sur ce trottoir, réduire le stress pour les élèves et leurs parents, éviter un possible accident entre une voiture qui se gare et un élève.

Pour que l'interdiction de stationner sur ce trottoir soit respectée, il nous semble évident de le protéger par des poteaux, ce qui constitue des travaux très modestes.

Avec notre meilleure considération,

Florette Mulot  
Présidente de l'association des  
parents d'élèves



Anne Chirié  
Cheffe d'établissement



Anne CHIRIÉ  
Chef d'établissement

**ÉCOLE PERRIN**  
**SAINTE TRINITE**  
19, rue Estelle - BP 39  
13454 MARSEILLE Cedex 20  
Tél. 04 91 54 31 78 - Fax 04 91 54 87 56  
eperrinsainte@free.fr



Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@10 - Julie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 15:03:36

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue Estelle

**Contribution :**

Favoriser la sécurité des enfants (habitants ou scolarisés) avec une rue moins soumise aux véhicules à moteur....privilégier les mobilités douces et les piétons.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@11 - de Fromont Marie-Isabelle - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 16:44:32

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Rue estelle - piéton le trottoir de gauche (côté école)

**Contribution :**

Bonjour Je souhaiterais sécuriser la sortie d'école de mes enfants en rendant piéton la rue ou au minimum supprimer le stationnement à gauche côté école

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@12 - Boyer Florence - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 16:50:04

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Impraticabilite de la rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour, Mes enfants vont à l'école Perrin, rue Estelle. Du côté de l'entrée de l'école, les trottoirs, étroits, sont constamment encombrés par des véhicules garés dessus. Il y a très peu de place pour les piétons. J'ai deux enfants en bas âge et il est impossible que je leur tiens la main à chacun. Il est également impossible de croiser d'autres piétons. L'accès à l'école Perrin devrait donc être aménagé afin de libérer totalement les trottoirs, à tout le moins côté entrée de l'école. Vous remerciant de l'attention portée à cette demande, Je suis disponible pour toute précision. Cordialement Florence Boyer

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@13 - Ammouial Delphine - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 16:55:10

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Sécurisation de l'accès à l'école rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour Mon fils va à l'école Perrin Ste Trinité qui a son entrée rue Estelle depuis 6 ans. À chaque entrée et sortie d'école je suis choquée de voir à quel point l'accès très proche de la rue est périlleux parce que le flot des enfants est important bien que l'école fasse de son mieux pour décaler les horaires mais surtout parce que les véhicules vont très vite dans cette montée et n'ont pas toujours une bonne visibilité des enfants qui traversent sur le passage piéton. J'ai déjà vu des poids lourds et camion emprunter cette rue. Et souvent des 2 roues et voitures qui accélèrent pour prendre leur élan dans la montée et ne s'arrêtent pas au passage piéton. Beaucoup d'école ont des moyens de ralentir les véhicules aux abords des sorties d'enfants, serait il possible de mettre en place quelque chose pour notre école égale ment ? Merci par avance de m'avoir lue

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@14 - kremer sarah - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 17:19:01

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue estelle 13006 Marseille

**Contribution :**

Bonjour,Je souhaiterai vivement que la rue estelle (13006) soit piétonnisee la semaine du lundi au vendredi compte tenu de la présence de l'école de nos enfants (école Perrin Sainte Trinité). En effet, la rue estelle étant à sens unique en montée, les voitures et 2 roues roulent à vive allure et ne s'arrêtent pas lorsque nous voulons traverser avec nos enfants (ils sont sur leur lancée et les deux roues roulent à vive allure pour ne pas perdre leur lancée). Il m'est arrive un jour une grosse frayeur ayant faillit nous faire renverser par une voiture qui roulait trop vite.A noter que certains enfants en CM2 commencent à rentrer seuls et ne sont donc pas armés face au danger de cette rue. En espérant que notre témoignage soit entendu,CordialementSarah KREMER

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@15 - Mendes Brigitte - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 17:26:41

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Rue Jean-Baptiste Estelle (13006)

**Contribution :**

Concertation Noailles/Rome - rue Estelle Interdire le stationnement côté école (école Perrin Ste Trinité), dangereux pour les enfants et parents + pas assez de place pour marcher sur le trottoir (puisque voitures stationnées dessus).

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@16 - Ramel Mathieu - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 17:58:35

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Concertation rue de Rome / Estelle

**Contribution :**

Bonjour, Nous sommes parents de deux enfants membres de l'école Perrin sainte Trinité depuis 3 ans et j'ai toujours trouvé dangereux d'emmener et de venir chercher les enfants dans leur école, la rue étant très en pente, les automobilistes la prennent pour une piste de décollage et passe à très vive allure, le stationnement côté 1er arrondissement pose également problème car les voitures empiètent très souvent sur le trottoir car la route devient étroite lorsque les deux côtés sont pris par le stationnement alors ils privilégient de gêner plutôt le passage des piétons pour éviter de ne voir le véhicule accroché (ce qui arrive souvent en effet). A ce titre dans un monde idéal il serait parfait de rendre piéton cette rue, à minima il faudrait condamner le stationnement coté impair de la rue pour élargir le trottoir et/ou y mettre un service pour aider à la traversée du passage piéton. Les services de voiries plus réguliers pour nettoyer plus fréquemment au mieux contrôler ceux en place car souvent besoin de slalomer, entre les pros des chiens, et les poubelles. Mettre des arbres aussi ne serait pas du luxe et des containers enterrés. Voilà pour ma contribution. Merci à tous.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@17 - Izera Sandra - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 18:18:30

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Stationnement rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour, Je me permets de contribuer par rapport au stationnement rue Estelle car je vois que la rue ne va pas devenir piétonne malgré la présence d'une école, en effet plus de 250 élèves accompagnés de leurs parents empruntent les trottoirs de la rue au moins deux fois par jour, car je constate que le stationnement est prévu pour rester du côté de l'école ! Je me permets de vous demander au moins de changer le stationnement de côté pour le passer de l'autre côté permettant aux familles avec poussettes de circuler et d'éviter les manœuvres de stationnement dangereuses sur les trottoirs d'accès à l'école. Le passage avec des poussettes et/ou en fauteuils roulants est parfois impossible sur le trottoir d'accès à l'école à cause des stationnements et des escaliers d'entrée d'immeubles qui empiètent sur les trottoirs ; ce qui oblige les familles à passer sur la route. (voir ci-joint le peu de passage au sol). De plus je vous demande l'apposition d'une signalisation école avec ralentissement 30, statue enfants comme dans certaines villes impactantes et/ou signal lumineux, les voitures circulent très vite dans cette montée en redémarrant, rendant la circulation avec les enfants très très dangereuse. Un petit plus serait la présence de verdure, terriblement manquante dans le quartier. Je propose aussi un dispositif "rue école à l'heure d'entrée (8h30-9h) et de sortie de l'école (16h20-17h)" si la piétonnisation de la rue reste impossible. Merci de prendre en considération la sécurité et le milieu de vie et d'évolution de nombreuses familles du quartier. Très bonne soirée

**Pièce(s) jointe(s) :**

Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@18 - Izera Sandra - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 18:19:39

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Stationnement et pétionnisation rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour, Je me permets de contribuer par rapport au stationnement rue Estelle car je vois que la rue ne va pas devenir piétonne malgré la présence d'une école, en effet plus de 250 élèves accompagnés de leurs parents empruntent les trottoirs de la rue au moins deux fois par jour, car je constate que le stationnement est prévu pour rester du côté de l'école ! Je me permets de vous demander au moins de changer le stationnement de côté pour le passer de l'autre côté permettant aux familles avec poussettes de circuler et d'éviter les manœuvres de stationnement dangereuses sur les trottoirs d'accès à l'école. Le passage avec des poussettes et/ou en fauteuils roulants est parfois impossible sur le trottoir d'accès à l'école à cause des stationnements et des escaliers d'entrée d'immeubles qui empiètent sur les trottoirs ; ce qui oblige les familles à passer sur la route. (voir ci-joint le peu de passage au sol). De plus je vous demande l'apposition d'une signalisation école avec ralentissement 30, statue enfants comme dans certaines villes impactantes et/ou signal lumineux, les voitures circulent très vite dans cette montée en redémarrant, rendant la circulation avec les enfants très très dangereuse. Un petit plus serait la présence de verdure, terriblement manquante dans le quartier. Je propose aussi un dispositif "rue école à l'heure d'entrée (8h30-9h) et de sortie de l'école (16h20-17h)" si la piétonnisation de la rue reste impossible. Merci de prendre en considération la sécurité et le milieu de vie et d'évolution de nombreuses familles du quartier. Très bonne soirée

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@19 - Louis - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 18:29:36

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Access trottoir école Perrin

**Contribution :**

Bonjour, Mes enfants sont scolarisés à l'école Perrin, rue Estelle. Du côté de l'entrée de l'établissement, les trottoirs, déjà étroits, sont en permanence occupés par des véhicules en stationnement. Cette situation rend la circulation des piétons extrêmement difficile. Avec deux jeunes enfants, il m'est impossible de leur tenir la main à tous les deux, et encore moins de croiser d'autres passants dans ces conditions. Il serait donc essentiel de réaménager l'accès à l'école Perrin afin de garantir des trottoirs entièrement dégagés, au moins du côté de l'entrée principale. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@20 - Matthieu - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 22/11/2024 à 21:15:03

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour, Mes 2 enfants vont à l'école Perrin, rue Estelle. Du côté de l'entrée de l'école, les trottoirs, étroits, sont constamment encombrés par des véhicules garés dessus. Il y a très peu de place pour les piétons. Nos deux enfants sont en bas âge et il est impossible que je leur tiens la main à chacun. Il est également impossible de croiser d'autres piétons. L'accès à l'école Perrin devrait donc être aménagé afin de libérer totalement les trottoirs, à tout le moins côté entrée de l'école. Vous remerciant de l'attention portée à cette demande

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@21 - Haddad Siem - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 23/11/2024 à 09:14:26

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Réaménagement Rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour Je fais partie des parents de l'école Perrin sainte Trinité située au 19 rue Estelle. Depuis plusieurs années, je constate un comportement des automobilistes de plus en plus dangereux.L'école est située au milieu de la pente. Les voitures passent aux heures de l'école à une vitesse folle. C'est un danger énorme pour les enfants. Chaque année plusieurs enfants manquent de se faire écraser de justesse.D'un autre côté, le stationnement dans cette rue compliqué l'accès à l'école. Le trottoir est assez petit et les voitures stationnent à cheval dessus. Les parents en poussette se voient mettre leurs vies et celle de leurs enfants en danger en passant sur la route car le passage sur le trottoir est impossible.Cette situation est incongrue et dangereuse. Nous sommes au plein cœur de la 2eme plus grande ville en France et tout les jours nos vies et celles des enfants sont mises en danger.Afin de remédier à cette situation de rendre la rue piétonne les jours d'école. Ainsi, nos enfants pourront accéder à leur école, faire leur sortie scolaire sans danger. Je comprends que mettre des ralentisseurs ou des personnes qui régulent la circulation ne soient pas des solutions envisageables au vu de la raideur de la pente.Je vous remercie par avance de faire des efforts pour cette rue et sauver les vies des enfants et des parents.Cordialement

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@22 - Larrouture Chantal - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 23/11/2024 à 16:30:29

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Espaces publics de proximité de Noailles

**Contribution :**

Bonjour, J'étais présente à la co-construction du mercredi 20 novembre. J'aurais aimé compléter ma contribution. Il me semble important que la rue Estelle soit plus qu'apaisée, les jours d'école en devenant une rue Ecole permettant ainsi de tester la rue piétonne durant ces moments et voir si à plus long terme elle devienne piétonne. Si la rue reste apaisée, le stationnement doit se trouver côté droit à l'opposé de l'entrée de l'école Perrin Saint Trinité. Il faut prévoir une végétalisation de la rue via des arbres d'alignement. Vis à vis des bacs de tri présents en haut de la rue à l'entrée de la place Estelle. Il serait plus opportun de placer ces conteneurs enterrés, rue Fongate, trottoir de droite au niveau du bâtiment administratif du ministère de l'intérieur qui a son entrée rue Estelle. Au niveau de la place Estelle, la portion de la rue Estelle qui descend sur Lieutaud et la fin de la rue d'Aubagne doivent devenir piétonne pour éviter les conflits de flux au niveau de la place et des escaliers du cours Julien. Les choix pris de désimperméabiliser les sols, de créer un espace pour les commerces, de végétaliser ce quartier sont de très bons choix que je soutiens. Cordialement

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@23 - Assabbour Jaouad - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 23/11/2024 à 16:36:17

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Espaces publics de proximité de Noailles

**Contribution :**

Bonjour, Sur la rue Estelle, il existe un groupe scolaire. Il est donc important de piétonniser cette rue. Il faut enlever les voitures, mettre des arbres, des assises pour pouvoir s'asseoir durant la montée et observer la vue. Il faut aussi déplacer les conteneurs enterrés indiqués sur le plan en haut de la rue Estelle, en les déplaçant rue Fongate, à l'emplacement actuel des conteneurs. Merci pour les grandes idées du projet végétaliser, piétonniser et désimperméabiliser.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@24 - Géraldine - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 23/11/2024 à 17:10:54

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Stationnement rue Estelle

**Contribution :**

Supprimer le stationnement sur le trottoir rue Estelle, très fréquentée par les piétons, notamment les enfants de l'école Perrin sainte trinité.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@25 - Charlotte - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 23/11/2024 à 20:33:50

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Pietonisation de la rue estelle ou limitation du stationnement aux heures d'entrée et sortie de classe.

**Contribution :**

Je souhaiterais que la rue Estelle soit aménagée afin que les écoliers de cette rue puissent aller et venir plus sereinement chaque jour. Cela peut être en pietonnant la rue aux entrées et sortie de classe du matin et soir et /ou en limitant l usage de la voiture en supprimant les places de stationnement. Certaines de ces dispositions sont mises en œuvre d'ores et déjà dans plusieurs rues de Marseille pour faciliter l accès en toute sécurité à l école pour plusieurs centaines d écoliers. J'ai envi que mes enfants puissent bénéficier des mêmes conditions. Merci !

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@26 - Florian - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 24/11/2024 à 21:10:27

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement des placettes

**Contribution :**

Mettre des bancs avec deux, trois ou plus de places, sans séparation, afin que l'espace public soit convivial et agréable pour toutes et tous. Laisser de la place pour les étals des commerçant·es dans les rues. Mettre des fontaines et des bacs de compostage.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@27 - Remigereau Romain - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 25/11/2024 à 10:51:56

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Stationnement + pietonnisation Jean Roque

**Contribution :**

Il faut vraiment requalifier la rue jean roque et la place du 5 novembre. Ce carrefour est dangereux car aucune place pour le piéton, et des voitures ou scooters qui déboulent de toutes part. L'accès pompier est un problème La sécurité des piétons est un problème Les bouchons causés par le stationnement anarchique sont un problème Le mobilier urbain endommagé par les passages exiguës est un problème Le flux de circulation que récupère la rue jean roque est un problème Les trottoirs encombrés et étroits de la rue jean roque + la vitesse des voiture sont un réel danger pour les piétons, poussettes, enfants, personnes âgées. C'est une rue avec plein d'association pour enfants mais hostile pour leur sécurité. > la pietonnisation serait une vraie solution, dans la logique des choses entreprises

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@28 - Remigereau Romain - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 25/11/2024 à 10:57:16

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Réhabilitation rue aubagne / revêtement sol

**Contribution :**

Le haut de la rue d'aubagne a reçu un coup de propre avec ce macadam noir c'est une bonne chose pour la propreté. J'ose simplement espérer qu'un revêtement plus adapté et plus clair verra le jour au même moment que des travaux pour le reste du quartier (Jean roque, chateaudon et bas rue d'aubagne). En effet ce quartier souffre de la chaleur l'été, et le sol contribue énormément à ce phénomène. Il faut impérativement l'améliorer et végétaliser.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@29 - Marion - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 25/11/2024 à 21:18:37

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Stationnement rue Estelle

**Contribution :**

Est il possible d élargir le trottoir de La rue Estelle côté nombre impair et supprimer les stationnements afin de sécuriser l accès à l'école Perrin?

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@30 - Lugdivine - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 26/11/2024 à 09:31:07

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Proposition d'aménagement de la rue Estelle pour améliorer la sécurité et le cadre de vie

**Contribution :**

Monsieur/Madame le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité, notamment aux abords de l'école Perrin Sainte Trinite située sur le côté gauche de cette rue. Cette rue, empruntée quotidiennement par de nombreuses familles et leurs enfants, présente plusieurs défis en termes de sécurité routière et de mobilité douce. Pour y remédier, voici quelques suggestions : 1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des enfants, difficile et parfois dangereuse. Un élargissement permettrait une meilleure sécurité et un confort accru pour les usagers. 2. Interdiction du stationnement côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école. 3. Verbalisation systématique des infractions : Les infractions au stationnement et à la circulation sur les passages piétons situés devant l'école sont fréquentes. Une surveillance accrue et des verbalisations systématiques seraient dissuasives. 4. Mise en place d'une signalisation renforcée : Installer une signalétique adaptée pour avertir les conducteurs de la présence d'une école et d'enfants, ainsi qu'un passage piéton bien visible, renforcerait la sécurité aux abords de l'établissement. 5. Création d'un stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école. La mise en place d'un espace dédié pour le stationnement des vélos encouragerait cette pratique écologique et pratique. Ces aménagements contribueraient à améliorer significativement la sécurité et le confort des usagers de cette rue, en particulier des enfants et de leurs familles, tout en renforçant la convivialité de l'espace public. Je reste à votre disposition pour toute concertation ou échange concernant ces propositions.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@31 - Levy Théo - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 27/11/2024 à 14:10:26

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement espaces publics Noailles

**Contribution :**

Piétonnisation Rue Aubagne, descente du Cours Lieutaud, végétalisation secteur, notamment vers la passerelle, éviter les shunts sur les rues Dieudé et Fongate, valorisation des façades commerciales, matériaux revêtements sol semi-perméables drainants

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@32 - Bonnardel Axel - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 27/11/2024 à 14:11:24

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Piétonnisation et végétalisation haut de la rue d'Aubagne

**Contribution :**

Il me semble essentiel de supprimer la circulation du haut de la rue d'Aubagne entre la place Paul Cezanne et la place Estelle. Également supprimer la descente vers Lieutaud en voiture. Ce tronçon de route est extrêmement utile pour les modes doux afin de rejoindre notre Dame du Mont et le Cours Julien plus directement depuis Noaille. Alors que pour la circulation automobile, cela n'est que peu utile. Mise à part créer un raccourci pour rejoindre Lieutaud depuis notre Dame du Mont, alors qu'une descente Theodor Thuerner est mieux adaptée pour les véhicules.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@33 - Axel - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 27/11/2024 à 14:26:16

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Haut de la rue d'Aubagne

**Contribution :**

Il semble primordial d'interdire la circulation automobile sur la partie haute de la rue d'Aubagne, entre la place Paul Cézanne et la place Estelle, ainsi que de supprimer la descente vers Lieutaud pour les voitures. Ce tronçon pourrait être repensé pour accueillir des modes de déplacement doux, offrant une liaison directe et agréable entre Noailles, Notre-Dame-du-Mont et le Cours Julien. Afin d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité de cet espace, il serait pertinent d'intégrer des éléments de végétalisation tels que des plantations d'arbres, des jardinières, ou encore des bandes végétalisées le long des trottoirs. Ces aménagements apporteraient de l'ombre, favoriseraient la biodiversité et offriraient un cadre plus apaisant pour les piétons et les cyclistes. Cette transformation en espace végétalisé et apaisé contribuerait également à réduire les îlots de chaleur urbains, tout en valorisant le patrimoine architectural du quartier. Par ailleurs, pour les automobilistes, la descente par la rue Théodore Thurner, plus adaptée aux véhicules, resterait une alternative pratique.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@34 - VILLARD ARNAUD - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 27/11/2024 à 14:55:31

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Noailles - Dynamiser par l'apaisement

**Contribution :**

Bonjour,4 points de réflexion :- La rue de la Palud est un des principaux shunt du quartier. Depuis la mise en service du tramway rue de Rome, cette rue en est devenue la contre allée qui permet les trajets nord - sud sans interruption. Il paraît important d'en faire une voie de bouclage pour les rues qui s'y connectent (Rouvière, Moustier, Estelle, Dieude). Le changement des sens de circulation par tronçon de la rue de la Palud permet la desserte résidente et évite de prendre la rue sur toute sa longueur souvent bien trop vite.- Globalement, ce quartier entouré de grandes artères doit pouvoir progressivement s'apaiser. Ne pas oublier que les lieux qui attirent le plus de monde, qui sont le plus fréquentés, dynamiques sont les lieux piétons (bas Aubagne - Capucins). Ceci démontre qu'à Noailles, la voiture empêche l'attractivité, le dynamisme, la sécurité !- Noailles est à l'articulation des plus gros secteurs touristiques marseillais (Vieux Port // Plaine, Cours Julien, Nd du Mont) Il est important d'inciter à traverser Noailles en modes actifs et s'y arrêter. Cela peut être un fil conducteur de réflexion important pour générer une plus grande mixité du quartier, son oxygénation.- De façon plus générale la végétation devrait être plus présente sur le quartier même si cela doit d'abord s'appuyer sur le simple encouragement d'initiatives citoyennes (cf rue de l'Arc).Merci et bravo pour cette concertation.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @35 - Bal Barbara - Marseille

**Date de dépôt :** Le 27/11/2024 à 20:56:10

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Rue Jean-Baptiste Estelle

**Contribution :**

Objet : Proposition d'aménagement de la rue Estelle pour améliorer la sécurité et le cadre de vie  
Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de l'espace public du quartier de Noailles et plus particulièrement de la rue Estelle, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité, notamment aux abords de l'école Perrin Sainte Trinité. Cette rue, empruntée quotidiennement par de nombreuses familles et leurs enfants, présente plusieurs défis en termes de sécurité routière et de mobilité douce. Pour y remédier, voici quelques suggestions :  
1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits (stationnement des véhicules à cheval) rendant la circulation des piétons, en particulier des enfants, difficile et parfois dangereuse. Un élargissement permettrait une meilleure sécurité et un confort accru pour les usagers.  
2. Interdiction du stationnement côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école.  
3. Verbalisation systématique des infractions : Les infractions au stationnement et à la circulation sur les passages piétons situés devant l'école sont fréquentes. Une surveillance accrue et des verbalisations systématiques seraient dissuasives. De nombreux deux roues se garent sur le trottoir en face de l'entrée de l'établissement.  
4. Mise en place d'une signalisation renforcée : Installer une signalétique (lumineuse ?) adaptée pour avertir les conducteurs de la présence d'une école et d'enfants, ainsi qu'un passage piéton plus visible, renforcerait la sécurité aux abords de l'établissement.  
5. Création d'un espace de stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école. La mise en place d'un espace dédié pour le stationnement des vélos encouragerait cette pratique écologique et pratique. Ces aménagements contribueraient à améliorer significativement la sécurité et le confort des usagers de cette rue, en particulier des enfants et de leurs familles, tout en renforçant la convivialité de l'espace public.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@36 - Anne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 29/11/2024 à 10:44:26

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Belle de mai

**Contribution :**

Bonjour, Déjà un grand merci pour ce travail et ce projet dont on a je pense besoin à la belle de mai, ce quartier très agréable et familial, qui a besoin d'une rénovation urbaine adaptée. Je suis ravie que ce projet améliore la qualité des rue et trottoirs ainsi que la création d'espaces verts etc. Je souhaitais juste attirer l'attention sur un point : il y a dans ce quartier beaucoup de chiens (et malheureusement beaucoup d'excréments dans la rue). Il y a un grand manque en termes de parc à chiens ou d'endroits appropriés pour sortir les chiens, sans déranger les habitants. Le "square" à l'angle bernard/clovis hugues pourrait par exemple répondre à ce besoin, d'autant que le seul parc du quartier (la Maternité), va être réduit prochainement. Merci,

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@37 - Simoni Marie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 29/11/2024 à 12:05:18

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Belle de mai

**Contribution :**

Bonjour, Je fais suite à la proposition de s'exprimer sur le bien être des habitants du quartier de la Belle de mai. Je suis habitante du quartier de la Belle de mai et après en avoir discuté avec ses habitants, je constate un réel besoin en terme d'hygiène dans les rues du quartier. Effectivement les poubelles sont souvent remplies a raz bord et ne permettent pas de jeter nos détritrus dans celles ci (encombrement de la rue). J'observe également la présence de cafards dans de nombreux lieux de vie sans doute dû à un manque d'hygiène des rues. La présence de cafards dans nos lieux de vie (malgré une hygiène de ceux ci) génère un réel inconfort et les rendent insalubres. Les habitants s'épuisent à s'en débarrasser dans de nombreux lieux de vie, il semble nécessaire de faire une action à l'échelle du quartier pour que l'on puisse vivre dans des logements salubres : nettoyage beaucoup plus fréquent des poubelles ? Action de prévention pour jeter les détritrus dans des poubelles (vides) ? Produits ou insectes auxiliaires permettant la diminution des cafards ? ....Je souhaitais partager cette observation et espère pouvoir être entendue avec un retour positif pour favoriser le bien être des habitants du quartier. Bien à vous, Marie

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@38 - Mathieu - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 30/11/2024 à 18:23:21

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Vendeurs à la sauvette, déchets des commerçants et impact de la rénovation du quartier

**Contribution :**

Comme vous le savez, depuis le covid, les vendeurs à la sauvette se sont multipliés sur le bas de la rue d'Aubagne rendant le quartier invivable toute la journée de 9h à 21h. Pour l'instant et malgré ses efforts, la police est démunie et ne peut rien faire. Au contraire, ça s'empire de mois en mois. Je ne vais pas détailler ce sujet que vous devez très bien connaître. Mon point c'est juste de dire que l'on ne peut pas lancer la rénovation du quartier et la piétonisation sans régler à 100% ce problème. La seule raison pour laquelle actuellement les vendeurs ne s'installent pas au milieu de la rue c'est parce qu'il y a des voitures qui passent. En plus, cela génère un maximum de déchets sur la voie publique et d'insécurité. Tous les efforts auront servi à rien. Mon autre point c'est de dire qu'il faut à tout prix régler le problème des déchets des commerçants et les obliger à ce que leurs déchets n'impactent pas l'hygiène de la voie publique. Sans cela, les travaux ne serviront à rien. Personne ne voudra s'arrêter et se pauser dans Noailles. Merci

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@39 - Lecointre Fabienne - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 30/11/2024 à 18:37:40

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Les enfants à Noailles

**Contribution :**

Je remarque que les enfants de Noailles n'ont aucun parc, espace pour jouer, se retrouver. Un quartier c'est aussi la place que l'on laisse à nos enfants et à Noailles, elle est inexistante. Pourtant, il existe des espaces dans lesquels il serait possible de créer un parc, un espace où les enfants pourraient jouer et les parents discuter. Plusieurs places ou morceau de place pourraient être aménagés pour les enfants.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@40 - Gwénaëlle - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 30/11/2024 à 18:47:10

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Zone piétonne Noailles

**Contribution :**

Les plots prévues pour piétonnier certaines rues du quartier de Noailles sont toujours abaissés et les véhicules hors habitants passent toujours. Il serait précieux de mettre en fonctionnement ce système pour plus de paisibilité dans le quartier. Aussi, il manque cruellement de poubelles de recyclage, de verres et de compost dans le quartier de Noailles et de poubelles spécifiques de cartons pour les commerçants des marchés.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@41 - François Gilles - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 30/11/2024 à 19:04:01

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** N'oubliez pas svp les toilettes publiques...

**Contribution :**

Bonjour, Merci encore pour vos réflexions et à terme à vos actions sur le quartier. On attend tous avec impatience ces aménagements qui rendront le quartier plus apaisé et plus agréable. Mais l'absence de toilettes publiques va contribuer notamment à des incivilités et à terme à la détérioration de ces aménagements si jolis et tant espérés. Merci d'en prendre bonne note, et ce malgré les difficultés techniques pour les mettre en œuvre. Cordialement Gilles FRANCOIS  
Tel : 06 08 06 83 15

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@42 - Passot Delphine - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 30/11/2024 à 19:23:31

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement rue Rodolphe Pollak à Noailles

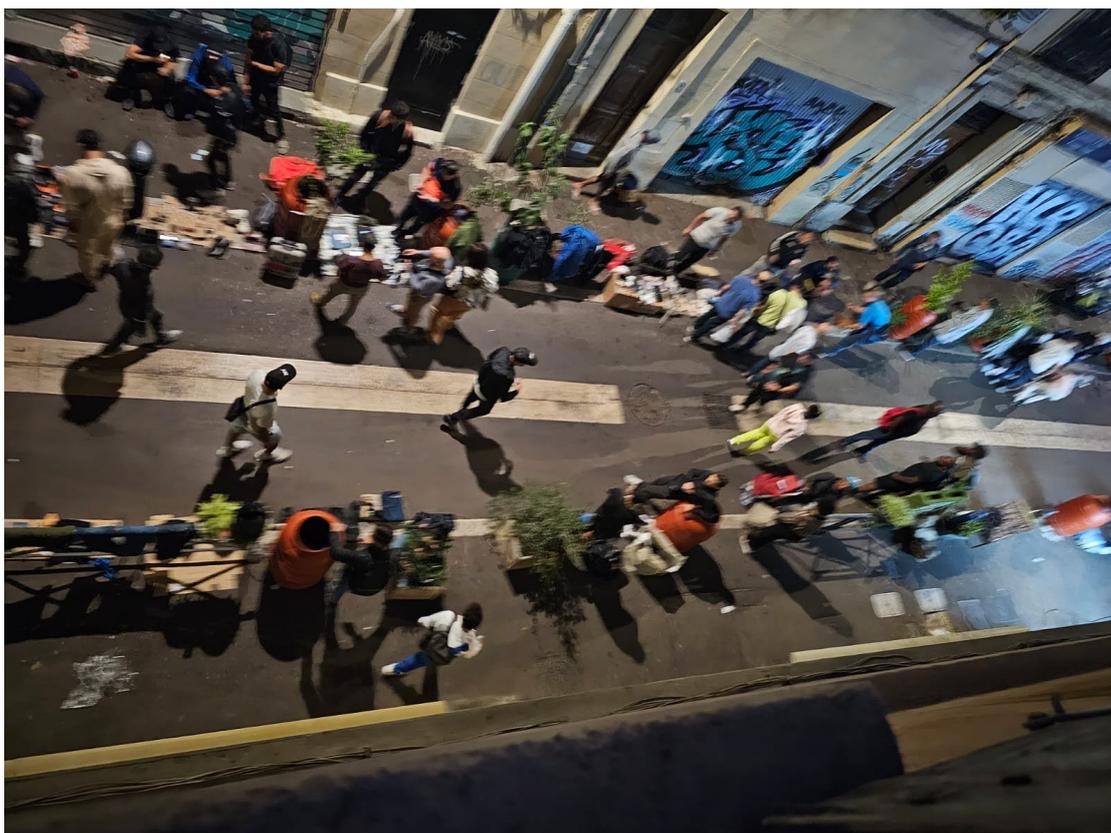
**Contribution :**

C est une catastrophe de vouloir pietonniser cette rue. Il y a très peu de passage et les vendeurs à la sauvette s étendent de plus en plus. Si c est totalement piéton ça va être un marché à ciel ouvert. C est de pire en pire, la situation est catastrophique pour les habitants, les policiers passent de temps et temps et dès qu ils partent, les vendeurs reviennent. Avec son lot de gens qui se piquent, dealent, plus la tension et le bruit. S IL VOUS PLAÎT FAITES QQCHOSE POUR QU ILS PARTENT. C est un enfer. SURTOUT NE PIETONNISER PAS CETTE RUE. Les voitures qui passent est la seule chose qui les empêchent de se mettre de partout.

**Pièce(s) jointes(s) :**







Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@43 - de Lapomarède Vincent - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 08:32:30

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Un local pour les habitants jardiniers

**Contribution :**

Les habitants et commerçants sont invités à participer/entretenir les espaces verts, en collaboration avec les services publics. Ils installent des pots, ajoutent des plantes, font des boutures pour verdir l'espace public : ils ont besoin d'un petit local sur rue pour entreposer des outils et des sacs de terre, pour se rencontrer, se donner rendez-vous pour jardiner ensemble. Idéalement : ce local serait dans la rue Pollak ou à proximité de l'angle Pollak-Aubagne et serait équipé d'un point d'eau avec un très très long tuyau. Ainsi, nous pourrions arroser de temps en temps de manière plus efficace qu'aujourd'hui.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@44 - Lutz - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 13:02:24

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue Rodolphe Pollak

**Contribution :**

On est mare du marché des sauvette, toujours le poubelles, la pipi partout, la violence et le bruit.Est-ce que c'est possible de contrôler régulièrement ici pour éviter le marché ?Tous vous efforts sont homéopathiques.Merci

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@45 - Patrice - Marseille**

**Organisme :** Collectif Noailles

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 13:12:38

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Hygiène et civilité

**Contribution :**

Installer le maximum possible de poubelles d'une contenance suffisante.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@46 - Vallier Virginie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 13:57:39

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement noailles

**Contribution :**

Je souhaite que les anciens pavés sous la chaussée soient conservés et réutilisés. /Je souhaite qu'une attention toute particulière soit portée à la place du 5 novembre qui est un lieu très animé, bruyant et sale. Cette place doit être apaisée et ne pas permettre l'installation des dealers. Attention à l'installation de bancs ou autres assises. ( La nuit, si assises, sur la place, les riverains ne dormiront plus. ) Cette place doit être un endroit de passage. ( Tous les dimanches matins, je me lève tôt et jette toutes les assises de fortune trébuchées par les dealers et qui leur permettent de passer la nuit sous les fenêtres des riverains qui ne ferment plus l'œil de la nuit. C'est malheureusement une réalité. ) Multiplier la présence de végétaux grimpants et pourquoi pas de part et d'autres des rues étroites de manière à créer des tonnelles de fraîcheur. ( Puisque pas assez de place pour des arbres ) / Aucune corbeille entre le 60 et le haut de la rue D'aubagne : la rue est constamment jonché de débris de cette portion. En prévoir. / Repenser l'installation des bornes au niveau du 62 rue d'Aubagne : elles permettent le stationnement des voitures. Les reculer pour empêcher tout stationnement sauvage qui ne permet plus le passage des secours en cas de besoin ( J'ai déjà assisté à des scènes où les pompiers tentent à plusieurs de soulever les véhicules stationnés là pour laisser passer leurs véhicules de secours. )

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@47 - Noailles qui m'aïlle Il n'y a que - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 18:02:40

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Ma lettre au Père Noailles

**Contribution :**

Cher Papa Noailles, Pour répondre, je me suis demandé : Une vie de quartier c'est quoi ? Ce sont des voisins qui se rencontrent et discutent, qui se rendent service, des enfants qui jouent dans un parc ou une ruelle sécurisée....C'est cultiver un esprit de proximité, où chacun se sent à la fois acteur et témoin d'une communauté vivante, solidaire et chaleureuse. Depuis quelques temps maintenant, nous sommes malmenés dans toutes les composantes de la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Nous méritons de vivre dans un environnement digne, à la hauteur de ce que devrait offrir une ville comme Marseille à ses riverains de centre ville. Alors maintenant que tu nous écoutes enfin, voici ma liste de souhaits pour mon quartier adoré et tellement délaissé : - Faire une "place" à nos enfants : à Noailles, c'est comme si les enfants n'existaient pas : ils n'ont pas de lieu pour jouer, pas de parcs .... Pourtant, des places, nous en avons... - Sur la place du marché, un aménagement type terrain de foot pourrait être matérialisé au sol pour nos enfants quand il n'y a pas le marché.- Dans un des RDC des immeuble qui seront rénovés : un lieu de culture : expo, livres, événements. Accessible à tous - Actions de plantations : ces actions sont bénéfiques tant pour les habitants que pour l'environnement et la dynamique urbaine\*Amélioration de la qualité de l'air\*Réduction des îlots de chaleur urbains\*Bien-être, qualité de vie, réduction du stress, esthétisme\*Engagement communautaire\*Valorisation économique\*Éducation environnementale Toutes les rues de Noailles devraient bénéficier de plantes, d'arbres, de programmes d'incitation aux plantations comme à Montpellier où la ville fournis aux habitants des plantes qu'ils choisissent... - Pour encourager et soutenir ces initiatives citoyennes : A l'angle rue Pollak/Aubagne : Un local pour que les jardiniers en herbe que nous sommes tous puissent entreposer du matériel qui permetta de prendre soin de nos plantes - avec eau courant bien sur, pour l'arrosage Il pourrait contenir aussi un petit espace avec de quoi repeindre nos façades régulièrement taggués - plutôt que de devoir attendre des années que les demandes allô mairie soient traitées - Ordures ménagères : plus de lieu de collectes mais avec moins de bacs => éviter l'entassement des ordures non ramassées 6 conteneurs rue du musée en 1 seul point génère débordement constant et quotidien Plus de lieux de collectes enterrés - Réfection des emplacements de stationnement et chaussée autour du métro dans les 2 "rues du marché des capucins" Actuellement certains camions tampons empêchent le nettoyage : la saleté et les odeurs d'urine s'accroissent - des WC publics : afin d'éviter que nos rues soient des urinoirs à ciel ouverts

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@48 - Pellet Anais - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 01/12/2024 à 18:11:48

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue longue des capucins

**Contribution :**

Bonjour, Je représente le 19 rue longue des capucins. Nous aimerions une rue avec un dallage plus propre sans trou permettant l'écoulement de l'eau, plus de plantes. Déjà ça , ça serait bien.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@49 - Hervé - Noailles**

**Date de dépôt :** Le 02/12/2024 à 11:24:26

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** NOAILLES

**Contribution :**

L'aménagement du secteur Noailles doit avant tout se concentrer sur deux priorités : 1/ le traitement rigoureux des déchets des commerçants, magasins et du Marché des Capucins, 2/ la résolution du problème des vendeurs à la sauvette qui occupent illégalement l'espace public (rues Pollak, Aubagne et Vacon). Sans cela, aucune piétonnisation ni réappropriation de l'espace par les habitants ne sera possible. Il est également essentiel de prévoir des bacs pour la végétalisation des rues et des façades, ainsi que des poubelles enterrées ou intégrées dans des locaux. Enfin, il faudra anticiper les effets des îlots de chaleur.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@50 - Beauvais pierre - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 02/12/2024 à 11:41:29

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement Rue Estelle

**Contribution :**

La rue Estelle est une rue très bruyante et envahie par les automobiles en stationnement. Cette rue est un lieu de passage pour beaucoup d'automobilistes qui veulent traverser le centre de ville de Marseille. Les automobilistes utilisent en haut de la rue Estelle une petite rue pour rejoindre le cours Lieutaud, tous les soirs ce passage génère des embouteillages importants. Les automobilistes klaxonnent continuellement. C'est un vrai problème pour les habitants. Il faudrait condamner ce passage vers le cours Lieutaud, cela rendra plus fluide la circulation sur le cours Lieutaud. De plus les voitures peuvent stationner sur le trottoir du côté impair de la rue Estelle. Ces voitures rendent difficile l'accès aux immeubles, notamment pour les handicapés. Il faudrait rendre le trottoir aux piétons du côté impair. Et éviter de mettre des poubelles enterrées face à l'immeuble du 33 (en haut de la rue en général). Je rappelle que les égouts passent devant les immeubles et la forte déclivité de cette rue rendent le projet difficile. De plus en haut de la rue la forte pente fait bouger les immeubles et des fissures apparaissent régulièrement. Il faudrait éviter de faire des travaux pour fragiliser le sous-sol. Cordialement

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@51 - fabiani eddie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 04/12/2024 à 17:12:05

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** pour une véritable végétalisation des rues ! le projet est beaucoup trop minéral et ne répond pas à l'urgence climatique

**Contribution :**

Bonjour, vos coupes de la Rue d'Aubagne, rue longue des capucins, et Rue Estelle, la rue Mourinval, schiarffini, fortuné Jourdan, Despié.... ne prévoient pas de désimperméabilisation. Mais un dallage/pavage complet des rues ! ce n'est plus possible en 2024, il faut créer des bandes de pleine terres avec arbustes et buissons le long de toutes ces rues. Contre les ilots de chaleur et les inondations c'est un besoin VITAL. On ne peut plus se contenter de quelques pots de plantes ou d'arbres au tronc qui ne peut pas respirer.

**Pièce(s) jointes(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@52 - Luu Pierre - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 06/12/2024 à 16:18:00

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

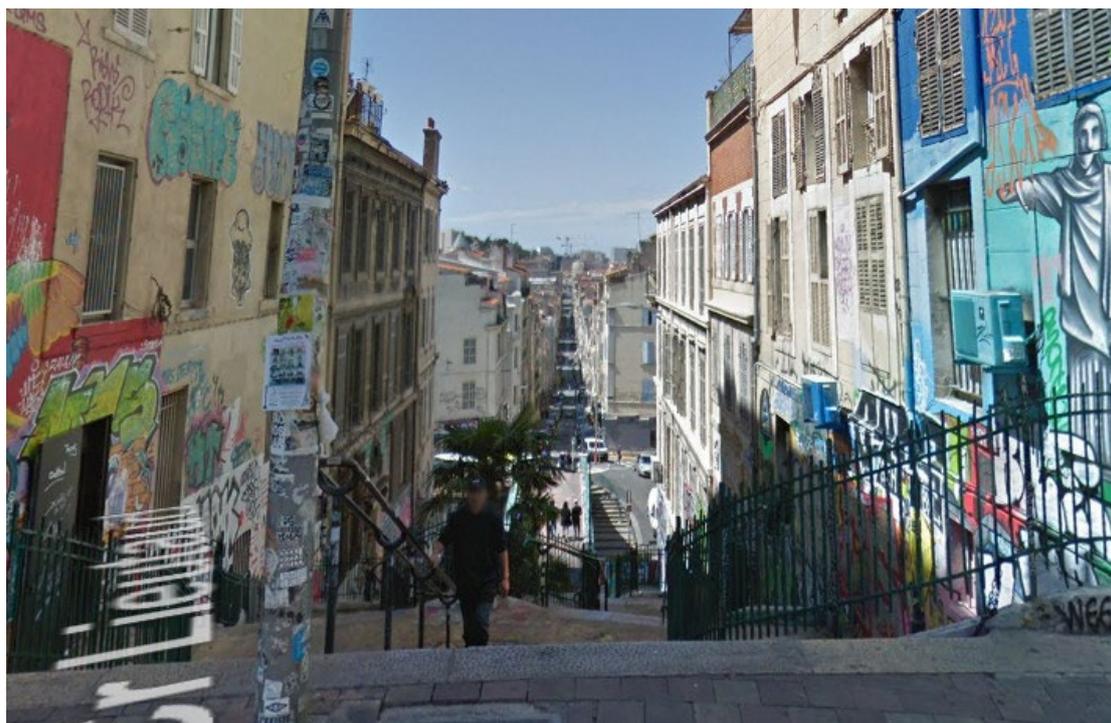
**Objet :** Plantations rue Estelle

**Contribution :**

Bonjour Lors de la participation aux ateliers publics du 20 novembre, nous avons appris que la rue Estelle risquait de ne pas avoir d'arbres pour des questions de perspectives sur l'escalier du cours Julien. Ceci me semble regrettable pour plusieurs raisons : 1 - la rue Estelle est très raide, la monter à pied ou en vélo nécessite un certain effort. En été faire cet effort sous des arbres sera nettement plus agréable. 2 - Entre le bas de la rue et le haut, il n'y a aucune rue traversant : L'arrivée en haut abouti donc inévitablement à la perception de l'escalier du cours Julien. Une surprise visuelle d'autant plus agréable qu'elle arrive en fin de parcours (ombragé s'il y a des arbres) à une distance qui permet d'en apprécier la spécificité, ce qui n'est pas le cas au milieu de la montée (cf. image ci-jointe) 3 - la place qui va être créée en haut a besoin de s'ouvrir sur l'espace, car elle n'est pas très grande. La continuité des arbres de la place avec ceux de la rue Estelle augmentera la sensation d'ouverture de celle-ci. 4 - Il y a un rituel à Marseille qui consiste à assister au coucher du soleil depuis les escaliers du cours Julien vers l'ouest de la ville. Le spectacle sera d'autant plus agréable avec la rue Estelle boisée et ne gênera en rien la perception des toits de la ville. Merci pour la prise en compte de ces questionnements.

**Pièce(s) jointe(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@53 - sandra - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:03:08

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** halles delacroix

**Contribution :**

bonjour, suite à la concertation en mairie je réitère le besoin de donner une force et place importantes aux halles delacroix, seule grande place du quartier, en végétalisant au maximum et en donnant la place à la mixité. Il faut faire revenir les femmes et familles sur cette place et apporter un lieu pour les enfants (aire de jeu). En effet les familles et enfants ont peu de place dans le quartier bien occupé par les commerçants et les différents vendeurs légaux ou illégaux. merci de redonner la place aux enfants !

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@54 - de Lapomarède Vincent - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:14:46

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Marché informel : Un local pour les biffins + un local associatif

**Contribution :**

Un lieu fermé (ou plusieurs) pour permettre aux vendeurs à la sauvette de travailler/recycler en toute sécurité, à proximité de l'angle Pollak-Aubagne, pour qu'ils libèrent l'espace public et puissent continuer de travailler. Si ce local s'avère trop petit, il pourrait être occupé par roulement par exemple. Juste à côté, un local associatif avec des bénévoles ou des travailleurs sociaux qui les aident à quitter cette condition, les orienter/accompagner vers l'insertion. Et s'il fallait les laisser dans la rue (parce que l'idée ci-dessus serait trop compliquée à mettre en œuvre) : définir des jours et des heures d'activité pour permettre un meilleur partage de l'espace public avec les habitants.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@55 - sandra - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:31:23

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** La future belle rue longue des capucins

**Contribution :**

Bonjour, J'aimerais revoir une rue longue accueillante où tout le monde cohabite dans la bienveillance!—>une végétalisation ++ avec des plantes grimpantes car la rue semble trop étroite pour autre chose...--> Pourquoi ne pas envisager une suspension artistique le long de la rue longue, de l'angle rue d'aubagne au marché des capucins ? des guirlandes fanions ? des lumières solaires? des parapluies? redonner du cachet à cette rue touristique mais visitée aussi par les locaux ! Remettre du « beau » dans notre quartier par pitié ! Peut être qu'avec un peu de beau les gens auront plus de scrupules à salir.—>Et remettre aux normes toutes les installations électriques « temporaires » cablées passant dans le ciel... et étant régulièrement arrachées. Refaire la route ++++ remplies de nids de poules géants—> et pour finir plus de corbeilles de rue cruellement manquantes dans la rue.. aucunes poubelles entre angle aubagne longue et le marché des capucins. l'argument de les retirer pour empêcher les vendeurs d'y cacher des choses ne tient plus, les vendeurs trouvent toujours une autre cachette! —> des marquages au sol pour sensibiliser comme dans de nombreuses villes/pays (pochoir ici commence la mer) En résumé : plus de propreté, plus de « vert » végétaux et un attrait artistique marqué pour donner du charme cette mini rue étroite !

**Pièce(s) jointe(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@56 - sandra - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:43:09

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**La rue estelle

**Contribution :**

Suite à la concertation en mairie j'ai pu apprendre que la végétalisation de la rue risquait d'être compliquée à cause de la « vue classée ». Je vous joins quelques photos, cette petite portion de la rue est la seule à accueillir un parking à voiture ^^, problème important de cette rue très pentue accueillant une école.En effet sur tout le long de la perspective il n'y a que sur cette courte portion que les voitures se garent (n'importe comment d'ailleurs).La rue est bruyante et dangereuse, il faut absolument retirer la circulation de cette rue pour l'apaiser et redonner sa beauté à cette « vue classée », elle ne serait que plus belle sans les voitures garées.

**Pièce(s) jointe(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@57 - izera - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:46:19

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**La rue estelle

**Contribution :**

Suite à la concertation en mairie j'ai pu apprendre que la végétalisation de la rue risquait d'être compliquée à cause de la « vue classée ». Je vous joins quelques photos, cette petite portion de la rue est la seule à accueillir un parking, problème important de cette rue très pentue accueillant une école. La rue est bruyante et dangereuse, il faut absolument retirer la circulation de cette rue pour l'apaiser !

**Pièce(s) jointes(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@58 - valérie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 17:56:40

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue estelle

**Contribution :**

Suite à la concertation en mairie j'ai pu apprendre que la végétalisation de la rue risquait d'être compliquée à cause de la « vue classée ». Je vous joins quelques photos, cette petite portion de la rue est la seule à accueillir un parking, problème important de cette rue très pentue accueillant une école. La rue est bruyante et dangereuse, il faut absolument retirer la circulation de cette rue pour l'apaiser !

**Pièce(s) jointe(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@59 - julie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 18:11:47

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

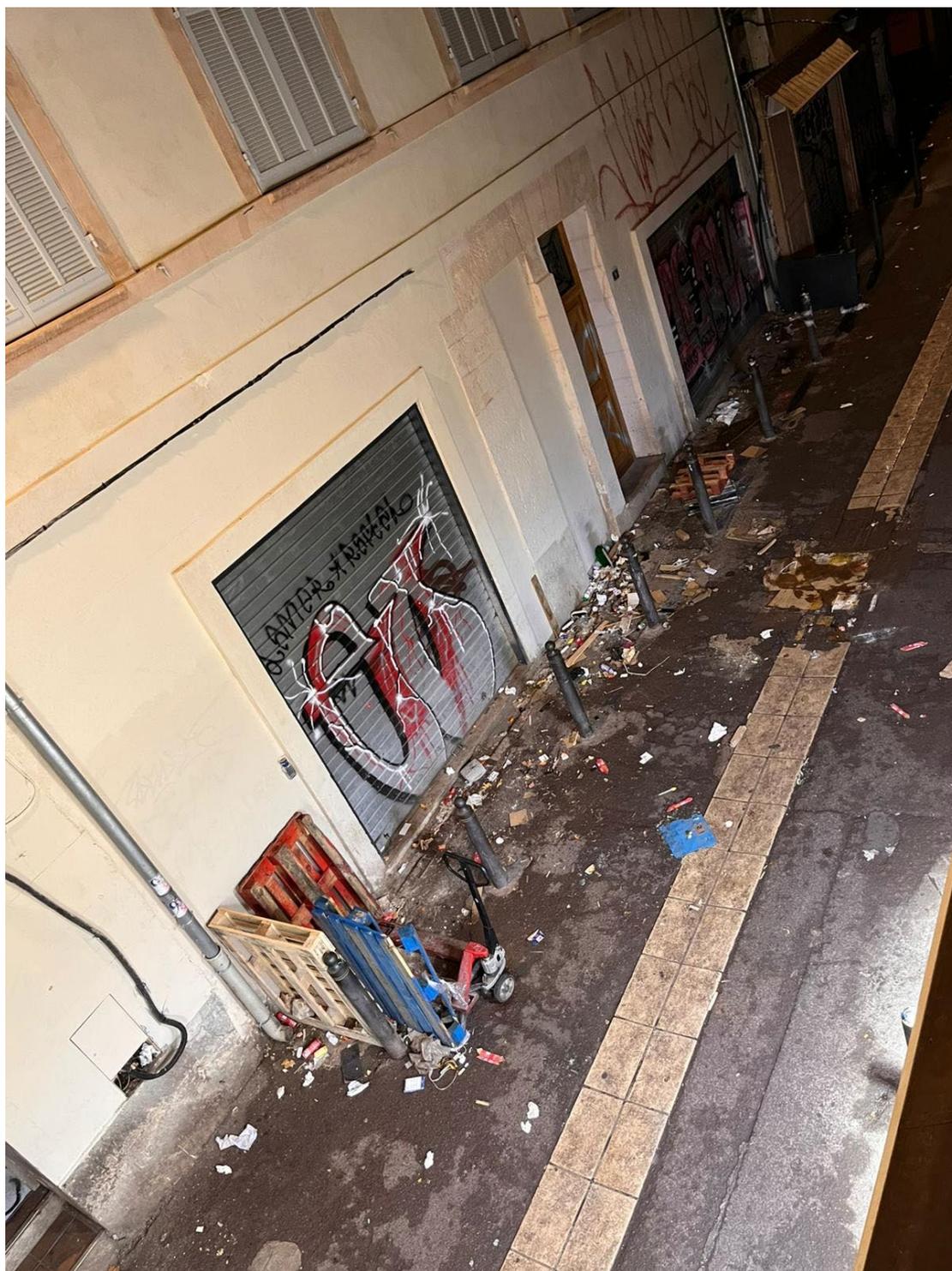
**Objet :** des corbeilles de rue partout !

**Contribution :**

Un besoin urgent de nombreuses corbeilles de rue ++++ rue longue des capucins Il faut que les gens circulant puissent en trouver facilement et éviter ainsi qu'ils se découragent et jettent par terre. Cela apaiserait le travail des agents de la propreté le soir qui ne ramassent pas les minis papiers et petits bouts ! Et un affichage de sensibilisation à la manière de jeter et recycler et une sensibilisation ++ pour les conteneur à bio déchets.

**Pièce(s) jointes(s) :**





Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@60 - Lilq - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 08/12/2024 à 21:26:14

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Interdire le stationnement à cheval sur la rue estelle

**Contribution :**

Interdire le stationnement a cheval sur la rue estelle qui rend le trottoir impraticable pour les passants et les poussettes. Dangérosité réelle et difficultés d accès au public alors que plusieurs services ou associations sont situées dans la rue ( spip, association de femmes et IMAJE santé ) ainsi qu une école maternelle primaire.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@61 - froment helene - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 09/12/2024 à 12:14:46

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** élargir le périmètre d'aménagement des espaces publics cÅ"ur belle de mai

**Contribution :**

élargir le périmètre d'aménagement des espaces publics cœur belle de mai afin que l'aménagement conçu pour les poussettes, les fauteuils roulants soit en cohérence avec la présence très proche d'une résidence Handitoit (<https://www.handitoit.org/formule-handitoit-marseille/>) de 14 appartements qui accueillent des personnes handicapées physiques dépendantes au 12 boulevard Bouès. Cette résidence est située à 190 m de l'arrêt de bus du 49 Clovis Hugues Marseille donc à moins de 200 m de la limite du périmètre concerné par les futurs aménagements. faute de prendre en compte cette réalité, nous ferions face à une absurdité digne de Raymond Devos, où des personnes dont les logements sont adaptés à leurs besoins ne pourraient rejoindre des aménagements de l'espace public adaptés à leurs besoins sauf à se risquer sur la chaussée... pour avoir cheminé avec une de ces personnes lors d'un diagnostic en marchant habitant.e c'est un vrai parcours du combattant. cette réclamation pourrait également s'appliquer aux parents d'enfants en bas âge, aux personnes âgées en difficulté, etc. : quelles actions prévoir à une plus grande échelle

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @62 - MUZY Marie Pierre - Marseille

**Date de dépôt :** Le 10/12/2024 à 18:28:45

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement, contrôle, bruit des camions poubelle

**Contribution :**

Bonjour, comme souligné lors du CIQ, nous ne dormons pas de la nuit avec le bruits des camions qui nettoient. (Pourtant j ai un vieux double vitrage.) Vous nous avez réservé les camions les plus vieux, les plus bruyants ?!?! Et malgré cela notre quartier est sale, les poubelles jamais nettoyées et débordant des cartons des commerçants. Merci de faire respecter la loi, de vérifier leur déchet, de les sanctionner. Devant 28 rue Académie, manque une plaque en fonte, du coup rempli de canettes et très dangereuse si on met le pieds dedans. Utiliser les camera pr sanctionner les commerçants. Et trouver un lieu pr ceux qui vendent par terre svp. Le sous terrain du métro puent la pisse, pourtant il y a largement la place d installer des WC, comme il n y en a pas assez ds tt Marseille aussi mais il y en a ! Place de Rome, il y a un container a carton, il serait bien d en avoir plusieurs ds le quartier. Mais nous avons aussi été les derniers a recevoir les container a compost... Au Chartreux c etait en été... J espere qu il y a un container a compost sur la place du marché ?!?!?!? Pas vu ! ??

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@63 - Hellot Alexis - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 12/12/2024 à 09:34:58

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** espace publique Noailles

**Contribution :**

Création d'un espace public végétalisé en lieu et place des deux immeubles déconstruits rue de la Palud, au numéro 43 et 45.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@64 - hellot alexis - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 12/12/2024 à 09:40:07

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**signalisation au sol

**Contribution :**

Habitant et usager de Noailles, je constate que le marquage au sol des passages piétons et des stops sont pour la plupart du quartier effacés ou peu visible. Il serait urgent de remettre une signalétique au sol. Le carrefour Rue de la Palud et rue Estelle étant assez dangereux avec un stop coté rue de la Palud qui n'est pas respecté par un grand nombre de véhicules.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@65 - MUZY Marie Pierre - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 12/12/2024 à 10:33:20

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Bruits

**Contribution :**

Rebonjour, je pensais le sommeil des jeunes épargné, mais non même mon fils a été réveillé par le bruit des camions nettoyeur. Serait il au moins possible qu'ils passent plus tard ??? Pas à 3h du mat !??!! Ça nous sabre notre nuit et sommeil qui est un besoin essentiel pr l'homme. S'il n'est pas possible d'en avoir des moins bruyant, peut-on y faire des corrections ?

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@66 - Stéphane - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 09:41:09

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Améliorer les déplacements des enfants à la Belle de Mai

**Contribution :**

Le déplacement des enfants dans le quartier ressemble aujourd'hui à un parcours de combattants. Il est primordial de penser le déplacement des plus jeunes dans l'espace public mais aussi de concevoir des lieux de rencontres qui puisse leur permettre de prendre place plus sereinement dans la rue. Le futur des quartiers tient entre les mains des plus jeunes. Leurs parcours au quotidien sont remplis d'obstacles : glissières en béton au pied des immeubles en péril, stationnement de voiture à cheval sur les trottoirs, de scooters en pieds d'immeubles sur trottoirs, encombrants et bennes de déchets déposés de manière abusive. Merci de considérer/étudier les cheminements des enfants au sein du quartier et aux abords des équipements scolaires :- Tronçon compris entre l'angle de la place Cadenat et le croisement avec Levat/Francois Simon, pourrait être remonté au même niveau que les trottoirs. Les effets de chicane par élargissements des trottoirs en alternance pourraient être accentués pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Enfin valoriser la traverse depuis la future "place de poche" Bernard/Jobin et le parvis de la crèche et de la maternelle.- Les rues Levat, Mouronval et Bd Boyer comme "rues aux enfants" . Selon les tronçons, élargissement partiel ou total du trottoir - pour permettre les traversées du quartier entre équipements scolaires, culturels, jardin,...- Elargissement d'un des trottoirs sur la rue Clovis Hugues avec installation de dispositifs pour empêcher le stationnement à cheval. - Les conteneurs à poubelles du quartier semblent souvent saturés (jusqu'à débordement induisant dépose hors des conteneurs). La quantité de conteneurs est elle suffisante pour le nombre d'habitants ?- De nombreux locaux en rdc sont vacants depuis plusieurs années. Les associations du quartier sont en demande de locaux. Possibilité de préempter ? Idem pour les rdc des immeubles captés par la Spla-In. Quels futurs pour ces locaux ?

**Pièce(s) jointe(s) :**



Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## @67 - Fuhrer Chloé - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 12:10:31

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Proposition d'aménagement de la rue Estelle pour améliorer la sécurité des abords de l'Ecole maternelle et primaire Perrin- Sainte Trinité

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement, Chloé Fuhrer

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @68 - Grandjean Elise - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 12:12:36

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Renforcement de la sécurité des piétons usagers de l'école Perrin Sainte Trinité sis 19 rue Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

- 1.Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
- 2.Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
- 3.Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
- 4.Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
- 5.Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement, Elise Grandjean.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@69 - Benyekhlef Meryem - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 12:22:05

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Réaménagement rue Estelle 13006

**Contribution :**

Merci de revoir la sécurité de la rue Est-elle. Mes enfants sont scolarisés à l'école saint trinite, nous constatons depuis plusieurs années un manque de sécurité due au stationnement des voitures sur la droite allée de l'école. Merci de supprimer le stationnement afin que les enfants puissent circuler sur le trottoir en toute sécurité.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@70 - Morel Guillaume - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 12:31:18

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue Est-elle/ une rue école !

**Contribution :**

Bonjour,En tant que parents de 2 enfants à l'école Perrin de la rue Estelle je souhaite vivement plus de sécurité : trottoirs étroits et encombrés, voitures et scooters qui roulent vite.Étant à vélo pour amener mes enfants je n'arrive pas à accéder à l'école en arrivant par le haut de la rue (sens unique et pas de piste cycle ni de places pour circuler).Il faudrait supprimer les stationnements voiture et planter des arbres, créer un piste cyclable s'il vous plaît ! Merci beaucoup.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@71 - Rolfo Sarah - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 12:35:57

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Réaménagement de la Rue Estelle

**Contribution :**

Les sorties d'école sont compliquées à cause de la circulation des voitures dans cette rue.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @72 - Vestergaard Christian - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 13:01:24

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagements de sécurisation de la rue Jean-Baptiste-Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement, Christian Vestergaard

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @73 - Mathieu - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 13:01:39

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement de la rue Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement.

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@74 - Bongard Estelle - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 13:18:45

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Rue Estelle

**Contribution :**

Mes enfants sont scolarisés dans l'établissement Perrin ste Trinité de la rue Estelle. Le stationnement à cheval rend trop souvent les trottoirs impraticables par des piétons surtout avec des poussettes. Les véhicules roulent trop vite devant l'école. Un passage piéton n'est pas suffisant pour garantir la sécurité des enfants et des familles.

**Pièce(s) jointes(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @75 - Redissi Khaled - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 13:21:49

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Réaménagement de la rue Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement,

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## @76 - Capeau Alyette - Marseille

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 14:12:25

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement de la rue Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement,

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@77 - Mousserin Stéphanie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 14:23:10

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**Le végétal en ville, Noailles un quartier précurseur

**Contribution :**

Ce document relate des expériences des habitants et commerçants sur le sujet depuis la première initiative citoyenne rue de l'Arc, il y a 15 ans - 30 signataires -

**Pièce(s) jointes(s) :**

## **Contribution concertation espaces publics Noailles Le verdissement du quartier, une chance pour Noailles et le centre-ville !**

Stéphanie Mousserin : habitante rue de l'Arc à Noailles, sociologue-ethnobotaniste, -  
[smousserin@gmail.com](mailto:smousserin@gmail.com)

Jérôme Mazas : paysagiste dplg - stratégie d'adaptation par le vivant aux effets induits par  
l'évolution du climat. [jeromemazas@mac.com](mailto:jeromemazas@mac.com)



### **Noailles, le quartier précurseur des rues jardinées**

En 2009, les habitants de la rue de l'Arc créent l'association « *Plus belle la rue* » et commencent à installer des végétaux dans leur rue. De part son étroitesse, la rue était très difficile à vivre. Progressivement, la rue se pare de haut en bas d'une végétation qui attire l'oeil, apaise et crée des liens de sociabilité. Elles redevient une rue passante. Puis, cette initiative citoyenne essaime dans d'autres rues à Noailles puis dans d'autres quartiers du centre-ville.

La mise en plateau de la rue Chateaufort par les services de la communauté urbaine a lui aussi permis de verdir la rue. En effet, la mise en zone 20 et plateau unique avec des plots empêchant le stationnement a été pour les habitants un déclencheur.

Photographie : 8, rue de l'Arc - 2015

### **Une transformation de l'espace public remarquable et relayée**

Le diagnostic commandité par la Soleam en 2014 en vue du réaménagement du quartier mettent en valeur cette spécificité de Noailles et préconise de poursuivre cette démarche de laboratoire et de réaliser un « quartier durable méditerranéen »<sup>1</sup> en Centre-Ville

Les annexes de ce rapport offrent des planches photographiques permettant de bien cerner cette question (p.13-20)

Lors d'une conférence en 2012, Chantal Deckmyn<sup>2</sup>, architecte, urbaniste anthropologue, parle de son travail concernant « **la rue d'Aubagne**, nous disons qu'il correspond davantage à une démarche d'*urbanité* que d'*urbanisme*, une démarche qui prend en compte la forme urbaine mais aussi les usages, l'économie, les emplois et le reste. L'idée est de travailler en même temps sur l'ensemble des registres habituellement découpés dans les politiques sociales et urbaines, à savoir : embellissement, développement économique, tourisme, mais aussi participation, insertion, "développement durable", sûreté urbaine et gestion urbaine de proximité. »

La presse locale s'est toujours fait le relais de ces expériences, par exemple :

<sup>1</sup> Etude urbaine, secteur de Noailles, Diagnostic et enjeux des pôles, Quel avenir pour Noailles, Soléam, 1er décembre 2014, p.107

<sup>2</sup> Chantal Deckmyn, Lire la Ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public. Edition La Découverte, 2020 12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 2 sur 12

<https://www.laprovence.com/article/economie/3379424/de-la-rue-de-larc-a-noailles-ils-mettent-les-quartiers-au-vert.html>

<https://www.laprovence.com/article/region/2317992907148514/marseille-pietonnisation-futur-poumon-vert-a-noailles-le-quartier-de-demain-se-dessine-aujourdhui>

L'office de tourisme parle elle d'une « coulée verte » :

<https://tourisme-marseille.com/fiche/rue-de-l-arc-parfums-fromages-et-premiere-coulee-verte-noailles-marseille/>

« Depuis la petite artère a été réhabilitée avec des aménagements réalisés par la mairie afin d'accueillir des plantations directement dans le sol. L'engouement pour cette investissement citoyen (compensant le manque d'espace vert en centre ville) a incité la mairie a mettre en place un visa vert depuis 2015 afin de coordonner cette occupation de l'espace public. Depuis 2014, le collectif *Jardin de Noailles* milite ainsi pour réintroduire la nature dans le quartier. »

En effet, mise en plateau de la rue de l'Arc en 2013 a été l'opportunité d'installer des jardinières enterrées ce qui permet à la fois un développement de plantes de bonne hauteur (cf. Laurier rose - *Nerium oleander* - Apocynacées) et de réduire l'arrosage. Cette expérience est aussi l'occasion de constater, après 10 ans, la viabilité de ce système. Il y a eu une suspicion concernant une jardinière en haut de la rue de contribuer à des infiltrations d'eau dans la cave d'un bâtiment. Toutefois, après avoir retiré les végétaux et vidé la jardinière de la terre, nous avons pu constater qu'elle n'était absolument pas à l'origine de ces dégâts.



La biodiversité en ville, balade buissonnière à Marseille :

<https://www.marseille-tourisme.com/vivez-marseille-blog/le-blog-marseille-a-la-carte/balade-buissonniere-a-marseille/>

« C'est en déambulant et en s'immergeant dans ces petites ruelles aux jolies façades que nous nous rendons vraiment compte que la nature est au cœur de l'histoire marseillaise. Mais ça n'a pas toujours été le cas ! La rue de l'Arc par exemple, s'est vu embellir d'une multitude de végétaux par le biais d'une initiative citoyenne, visant à combattre sa mauvaise réputation. Quoi de mieux que la nature pour favoriser la paix et la quiétude ? »

Une autre question est souvent soulevée, peut-on planter des grimpantes à même le sol ?

12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 3 sur 12

L'expérience au sein du Domaine Ventre montre qu'il n'y a là-aussi pas de dégradation et un résultat des plus réussis.

Photographies :  
Domaine Ventre, Noailles



Malgré les difficultés de gestion, les pratiques déviantes dans l'espace public (dégradation quotidienne, déchets, ventes illégales, inconfort liées au manque d'espace accueillant, le quartier de Noailles a aussi des qualités évidentes dont la présence des marchés alimentaires. Celui-ci est de plus en plus attractif pour les touristes ce qui est très visible dans le changement des devantures et l'arrivée de nouveaux commerces.

Depuis 2018, l'Association « Les jardins de Noailles » a fédéré les commerçants autour d'une amélioration de l'espace public grâce au végétal. Mobilisant en particulier les habitants de la rue E. Pollack et les commerçants de Noailles, elle a entre autre participé à la candidature Marseille 2030. Dans le cadre du CICA, le projet « Noailles poumon vert » a été validé par la Ville de Marseille (Mairie de secteur 1-7 en collaboration avec la Direction de la Nature en Ville). A été réalisée, dans ce cadre une carte mentionnant, la vingtaine de commerçants investis dans la démarche.

Récemment la création d'une Régie de quartier Noailles-Belsunce pourrait être une opportunité pour assurer l'entretien des plates-bandes végétalisées tout en formant les salariés de la Régie à l'entretien des espaces plantés.

#### **Des plantes plutôt que des tags**

Les graffitis sont un art reconnu. Les artistes, issus du mouvement hip hop, créent des œuvres sur des supports de grande taille (en particulier rideaux métalliques), en lien avec la culture urbaine. Ils valorisent l'identité du quartier. les tags pour leur part dénaturent l'aspect patrimonial des bâtiments. Notre expérience montre que la présence des plantes limitent les tags et que certains graffitis au contraire vont s'associer de façon très harmonieuse et pertinente avec les végétaux présents.



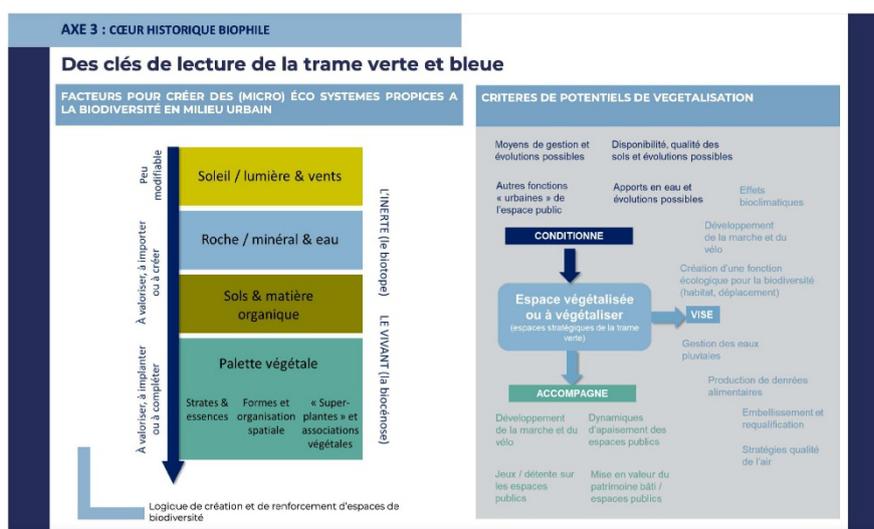
12.12.24

### Investir le centre-ville de Marseille avec des solutions techniques fondées sur la Nature

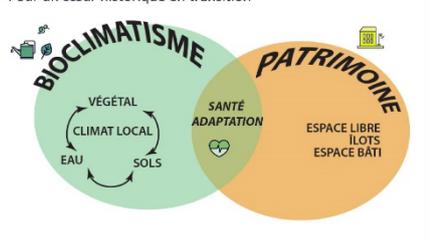
Dans l'étude sur MARSEILLE 2030 - Cœur historique en transition,<sup>3</sup> de l'équipe de co-traitants Indigo, les possibilités d'investir les aménagements du centre-ville de Marseille par le végétal et rendre les sols plus poreux apparaissent clairement.

Il va sans dire que les propositions instillées dans ces lignes s'inscrivent dans la préservation des accès des services de sécurité publique et notamment d'accès aux engins de défense incendie.

Pour aller au-delà des images de référence de végétalisation des façades et des sols proposées dans cette étude pré-citée, nous proposons des solutions techniques possibles, qui, dans le temps permettent de réduire les émissions de carbone, favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol, régule thermiquement les températures estivales et permettent d'améliorer les impacts thermiques sur les bâtiments.



Convergences des approches bioclimatiques et patrimoniales Pour un cœur historique en transition



Ces efforts demandent également de mettre en place une cellule portée par la puissance publique auprès des habitants et des propriétaires non habitants afin de co-porter les nouvelles façons de vivre le centre-ville.

<sup>3</sup> Juin 2020-mise à jour Février 2021 12.12.24

#### **Des végétaux adaptés au climat méditerranéen :**

Côté grimpantes il pourrait être envisagé, au moins dans un premier temps, des espèces végétal peu consommatrices en eau sans besoin de système artificiel d'accroches, tel, les vignes vierges à crampon (*Parthenocissus sp.*), les bignonées à crampons (*Bignonia sp.*), l'hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*, plante d'ombre), le lierre (*Hedera hélix*)<sup>4</sup>.

Leurs racines, contrairement à ce que l'on pourrait prétendre, n'abiment pas les ouvrages même anciens, et au contraire permettent de réduire l'humidité le long des façades des bâtiments.

En été, ces plantes apportent non seulement oxygène et fraîcheur mais améliore aussi la qualité de l'air par la captation des micro-particules (dépôt sur les feuilles puis dès la pluie lessivage naturel).

Ces végétaux sont (surtout les lierres) des isolants thermiques très peu chers en investissement et seraient un bon démarrage pour améliorer très rapidement l'isolation thermique des bâtiments du centre-ville (cf recueil en annexes). De plus, ils fournissent de la nourriture aux oiseaux et aux abeilles en automne et en hiver. Enfin, ce sont aussi des refuges pour la macro-faune (insectes, ...). Cette dernière s'installe plutôt dans les feuillages que dans les intérieurs des bâtiments et favorisera la diversité de la faune ainsi que la gestion par prédation d'espèces invasives.

D'autres végétaux nécessitant des supports en façade ou très légèrement décollées des façades sont également envisageables sur des dispositifs simples de câbles. Cette forme d'installation et de tenue des autres grimpantes, ce qui permet de gérer leur développement pour qu'elles se développent là où on le souhaite.

Ce peuvent être des chèvrefeuilles des garrigues (*Lonicera caprifolium L.*), vignes fructifères (*Vitis vinifera subsp.*), clématites (*Clematis*) qui apportent des floraisons très intéressantes, et dont les racines sont peu agressives. Elles peuvent grimper très rapidement là où on leur demande.

#### **Concernant les sols poreux.**

Plusieurs matériaux sont possibles pour éviter le réchauffement, des matériaux plutôt clairs mais pas trop pour éviter la réverbération et l'éblouissement (éviter l'agressivité sur les végétaux).

Pose sur fond de forme réalisé en matériaux terre/pierre (30% terre- 70% pierres) pour les voiries non ouvertes à la circulation permettent une compacité et une classe de chaussée acceptable pour le passage pompier si nécessaire.

Compte tenu de la présence de nombreux réseaux en centre ville, une étude des DICT sera nécessaire au préalable et une plantation opportuniste sera alors possible à moins de 50 cm des réseaux pour le lierre ou bien plus proche avec la pose d'un pare-racine.

Lors de l'ouvertures des voiries il suffit d'enlever les pavements sans bruit (pas besoin de marteau-piqueur), d'enlever le sable et le mélange de bloquage (terre-pierres par exemple), intervenir sous la voirie, remettre le mélange de blocage, le sable et les pavements, comme savent le faire les équipes d'artisans portugais qui ont pavés les rues du centre-ville de Marseille.

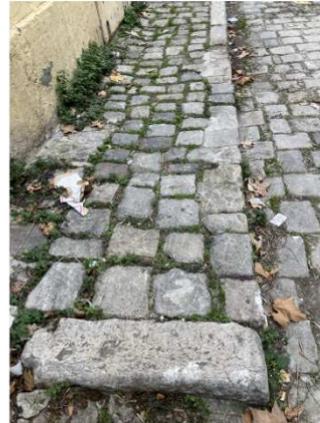
---

<sup>4</sup> voir en annexe contribution de François Cayet, membre de la Société d'horticulture et d'arboriculture des Bouches du Rhône.  
12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 6 sur 12

Ces sols permettent de rafraîchir naturellement et de développer une micro-faune permettant également de faire sol-éponge. Le sous-sol peut également être réalisé, sous certaines conditions à l'aide de tranchées de Stockholm (aménagement sous voirie d'un lit de pierre et de terre végétale alimenté en eaux pluviales par un puit d'infiltration).

Photographie : impasse rue du Musée, le 7 décembre 2024.



Une bande plus resserrée dans le profil en travers de la rue ou la place permet de faire passer les PMR (joints creux de moins de 2 cm par exemple des pavements également posés sur sable).

Il existe maintenant beaucoup d'exemples dans les centres villes où les aménagements végétalisés ont fait leurs preuves (en annexe la plantation de grimpantes dans le sol à Montpellier).

**Que ce soit, les habitants, les commerçants, et tous ceux qui aiment ce quartier, nous n'avons qu'un seul désir c'est qu'il redevienne un quartier où il fait bon vivre.**

**Un projet novateur tel que nous l'esquissions ici, inspiré de l'expertise des habitants au quotidien, permettrait de sortir de ce quotidien dévalorisant et pesant suite à sa dégradation progressive, le traumatisme des effondrements du 5 novembre 2018 et la spirale qui se poursuit.**

**Nous voulons aller de l'avant et tisser le fil de la vie.**



12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 7 sur 12



11, rue de l'Arc	Rue de l'Arc juste en face	Composte rue de l'Arc (cour intérieure)	Et là aussi...
			

12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 8 sur 12

### Liste des signataires

### Liste des signataires

#### Nom, prénom, habitant/commerçant Noailles (date), coordonnées mail/tél

##### Habitants :

Nadine Ughetto - habitante rue Chateaufort, [nughetto@yahoo.com](mailto:nughetto@yahoo.com) -  
06 88 50 62 30

Colette Dessertine, habitante rue Chateaufort, [dessertinecolette@gmail.com](mailto:dessertinecolette@gmail.com) - 06  
71 12 84 73

Cecilia Pétrini, paysagiste, habitante au Domaine Ventre depuis 2007,  
[cp@unicarchitecture.com](mailto:cp@unicarchitecture.com) -06 63 81 69 20

Luc Liogier - habitant 8, rue de l'Arc depuis 20 ans, membre CA Régie de quartier  
Belsunce-Noailles, [lucliogier13@gmail.com](mailto:lucliogier13@gmail.com) - 06 89 06 35 50

Jennifer Xiberras, ouvrière agricole, habitante rue Fongate, [xijane@gmail.com](mailto:xijane@gmail.com) -  
06 41 22 20 66

Edwige Monod - fondatrice association « Les jardins de Noailles »  
[monodedwige@gmail.com](mailto:monodedwige@gmail.com) - 07 67 01 90 51

Céline Gauchet, Habitante Domaine Ventre depuis 1997 -  
[celine.gauchet@gamil.com](mailto:celine.gauchet@gamil.com) - 06 76 73 64 45 -

Karel Piquenot - habitant rue de l'Arc depuis 2011 - [karelpic@gmail.com](mailto:karelpic@gmail.com) -  
07 60 17 80 80

Pascal Peuch, Place du 5, [2pch@free.fr](mailto:2pch@free.fr), 06 81 17 43 89

Friederike Harsem, mezzo-soprano, rue de l'Arc, 06 82 46 16 90

Gautier Oddo, architecte, habitant rue de l'Arc, [gauthier.oddo@gmail.com](mailto:gauthier.oddo@gmail.com) -  
06 41 82 21 44

Vincent de Lapomardè - 3, rue Rodolphe Pollack - 06 61 09 69 80

Manon Vincent - 3, rue Rodolphe Pollack depuis 17 ans - 07 68 69 87

12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 9 sur 12

Laurence Ribe/Raymond Romano, propriétaire depuis 22 ans.

Fabienne Lecointre et Mathieu Solere, propriétaires depuis 16 ans, 10 rue Rodolphe Pollack - 06 16 22 47 37

Nicolas Tron, propriétaire et membre du conseil syndical, 19 rue Longue des Capucins, 07 68 68 21 41

Ophélie Bazola et Lutz Deppe, habitants depuis 3 ans 11 rue Rodolphe Pollack - 06 38 61 02 81

Mathieu Picard, propriétaire depuis 3 ans, 5 rue Rodolphe Pollack - 06 38 61 02 81

Dalila Ouanes-Guillon, ancienne Directrice association Destination Famille et habitante de la rue Chateaudon, 07 83 64 31 23

Ophélie Bazola et Lutz Deppe, 11, rue Rodolphe Pollack depuis 3 ans

Kaissa et Aomar Rahmani, 10 rue Rouvière depuis 12 ans.

Claude Signoret, propriétaire depuis 13 ans rue de l'Arc, [signoret.claude@free.fr](mailto:signoret.claude@free.fr) - 06 11 48 67 29

#### **Commerçants :**

Mohamed Ouerghi : commerçant Halle Delacroix – Noailles - [royaumedessaveurs@live.fr](mailto:royaumedessaveurs@live.fr)

Sylva Derdeiran- Chez Germaine - 97, rue d'Aubagne - 06 95 16 66 97

Ali Beroussi propriétaire commerce 57 rue d'Aubagne (place 5 novembre) depuis 1974 - [alibelaroussi@hotmail.com](mailto:alibelaroussi@hotmail.com) - 07 61 55 95 07 -

Daniel Manna, 91rue d'Aubagne, [manna\\_daniel@hotmail.com](mailto:manna_daniel@hotmail.com)- 06 17 13 27 17

Juan Pulgarin - 14 a Rue d'Aubagne, commerçant depuis 1 an - 06 65 28 28 89

Hassan, commerçant depuis 7 ans, 8 rue Rodolphe Pollack - 06 61 18 64 11

David SY, propriétaire TAMKY

Sabrina Larcins, gérante de la crèche Montessori, 64, rue d'Aubagne

12.12.24

## Annexes

### Exemples aménagements Montpellier - rue Marioge



#### Hedera expérience - Société d'horticulture et d'arboriculture des Bouches-du-Rhône

Depuis 2018, nous (François Cayet, Christian Coulomb, Mickaël Grégoire) avons mené une recherche sur les lierres sauvages des massifs, entre Marseille et Toulon. Elle concerne, en particulier les lierres poussant en milieux plus ou moins arides et avons aussi étudié les lierres spontanés des friches et parcs urbains marseillais : <https://sbocc.fr/publication/les-populations-de-lierre-du-massif-des-calanques/>

12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 11 sur 12

Au cours de nos recherches sur les plantes grimpantes nous avons dégagé de nombreux atouts des lierres (genre *Hedera*), battant en brèche la mauvaise réputation qui les accompagne en France :

- Les jeunes rameaux adhèrent aux mortiers des joints et aux défauts peu profonds. Ils ne creusent pas eux-mêmes le matériau, mais s'inscrivent dans des défauts préexistants.
- Ils pénètrent très rarement dans les défauts profonds, privilégiant l'ascension sur le support.
- La pression exercée par la croissance des tiges (effet vérin) à l'intérieur des grosses cavités peut desceller à terme des pierres dont le mortier fragile est dégradé.
- L'arrachage des rameaux peut décoller des fragments superficiels de mortier, de peinture ou d'enduit peu adhérents.

Culture sur mur de différents types de lierre à la parcelle de la SHABDR, Bortoli, 13008



Ces travaux corroborent les constats nationaux et préconisations concernant l'implantation de végétaux en ville :

- les lierres sont de potentiels alliés dans la régulation des îlots de chaleurs urbains,
- leur capture des polluants atmosphériques est un atout en santé publique,
- leurs floraisons et fructifications tardives sont un atout pour la biodiversité

Par ailleurs, ils participent à la protection thermique des bâtiments et sont bénéfiques vis à vis de l'altération des pierres. Leur implantation est économe et leur entretien plus facile que celui d'autres grimpantes.

C'est un des rares genre susceptible de couvrir des toits terrasses méridionaux. Enfin, les massifs calcaires à dominante minérale présentent des analogies microclimatiques et structurelles avec la ville : canyons-rues...

12.12.24

Document : contribution concertation SPLAIN VD VEGETAL 30.pdf, page 12 sur 12

L'ensemble de ces atouts sont développés dans les documents de la SHABDR à la rubrique « LIERRES »  
<https://www.societe-horticulture-bdr.com/index.php/documents>

**L'installation de plantes grimpantes est peu exploitée alors que leur potentiel de croissance et de couverture est très important.**

A partir de l'automne 2021, nous avons alors conduit des cultures expérimentales dans une parcelle de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture (SHABDR) au parc Bortoli.

Nous cultivons des lierres originaires de la région et du pourtour méditerranéen, afin d'étudier leur acclimatation en milieu urbain méditerranéen.  
En 2023, l'obtention d'une subvention du service des parcs et jardins de la ville de Marseille dédiée à l'achat d'une caméra thermique nous permet d'étudier les contextes thermiques associés aux lierres et aux contextes urbains.

De plus, depuis 2024, l'implantation de différentes variétés dans une cour et sur une terrasse chez des particuliers, dont à Noailles, nous permet d'observer leurs développements en milieu urbain dense en habitation.

Éléments recueillis auprès de François Cayet - francoiscayet@orange.fr, le 6.12.2024

12.12.24

Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@78 - Mousserin Stéphanie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 14:26:28

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Valoriser les Places du Quartier Noailles

**Contribution :**

Cette contribution a été rédigée grâce à l'expertise d'usages des commerçants et habitants du quartier - 30 signataires -

**Pièce(s) jointes(s) :**

## Contribution concertation espaces publics Noailles Aménagement des places

Stéphanie Mousserin : habitante rue de l'Arc - Noailles, sociologue-ethnobotaniste,-  
[smousserin@gmail.com](mailto:smousserin@gmail.com)

Nadine Ughetto : habitante rue Chateaudon – Noailles. [nughetto@yahoo.com](mailto:nughetto@yahoo.com)

Mohamed Ouerghi : commerçant Halle Delacroix – Noailles - [royaumedessaveurs@live.fr](mailto:royaumedessaveurs@live.fr)

### 1. Placette «de la Fontaine »



Cette place se situe à l'angle de la rue Estelle et de la rue d'Aubagne, elle n'a en réalité pas de nom officiel, aussi beaucoup d'habitants ont pris l'habitude de la nommer soit « Porte de Damas » du nom de l'ancien restaurant syrien ou « place de la fontaine », car c'est ce qui permet de l'identifier et d'indiquer le chemin.

C'est une placette agréable. Le coiffeur pour homme est présent depuis longtemps et affiche complet tous les jours. Il est très fréquenté par les habitants du quartier et par d'autres habitués.

Les terrasses déployées sur la place sont un des rares lieux tranquilles où se poser et parfois croiser d'autres voisins. Il pourrait être intéressant de réfléchir à comment les aménager afin que le sol soit moins en pente (aménagement par endroit) et permette de s'asseoir droit.

L'arbre, qui a été magnifique, donnait un joli aspect à cette placette et de l'ombre très appréciable. Il a beaucoup souffert ces dernières années et malgré les interpellations des riverains pour qu'il soit soigné, il décrépite toujours mais survit.

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 2 sur 11



Cette place, proche de l'école Perrin-Trinité (22, rue Estelle) est aussi le rendez-vous des parents, qui après les sorties d'écoles, continuent de discuter hors du danger de la circulation de la rue Estelle, laissant ainsi les enfants jouer à proximité. La fontaine, avant la sécurisation, apportait un peu de fraîcheur et de joie.

Située au croisement avec les escaliers menant au Cours Julien, elle pourrait devenir un vrai lieu de vie si elle était apaisée en termes de circulation et prolongeant la zone de piétonnisation.

Aussi, nous avons accueilli avec un fort intérêt la réorganisation des voies de circulation, en effet à l'heure actuelle, ce « carrefour » présente de réels dangers. Pourrait-il être envisagé un aménagement, comme cela est réalisé en de nombreux endroits dans les centres villes où le partage des espaces est signalé par des matériaux adaptés de façon à indiquer clairement la présence importante des piétons. Pour aller plus loin, la suppression du carrefour, permettant un agrandissement de la place. Les voitures, pour rejoindre le Cours Lieutaud, emprunteraient la rue Fongate, il resterait juste le sens de circulation des voitures venant de la Rue d'Aubagne qui descendent en direction du Cours Lieutaud. Ceci permettrait réellement d'écarter le danger pour les piétons et valoriserait la descente des escaliers du Cours Julien.



Le fait que l'entrée de la rue d'Aubagne deviendra officiellement piétonne, selon les plans présentés aux ateliers publics de concertation en Mairie 1-7 le 20 novembre dernier, ce qui est une bonne nouvelle.

Comment va être matérialisée ce passage en rue piétonne ?

Il y a eu des accidents de voitures qui ne voyant pas les plots continuaient tout droit. Les panneaux et l'habitude prise ont remédié a priori à ce risque. Toutefois, l'arrivée des scooters et trottinettes (à grande vitesse) reste un risque important pour les piétons. Il est donc important de bien choisir les matériaux utilisés pour le sol, mais aussi d'anticiper les modes de ralentissement des deux-roues, voir empêcher la circulation des deux-roues motorisés et trottinettes électriques. Nous aurions alors une artère apaisée et qui deviendrait une rue appréciée par beaucoup plus de marseillais.

12.12.24

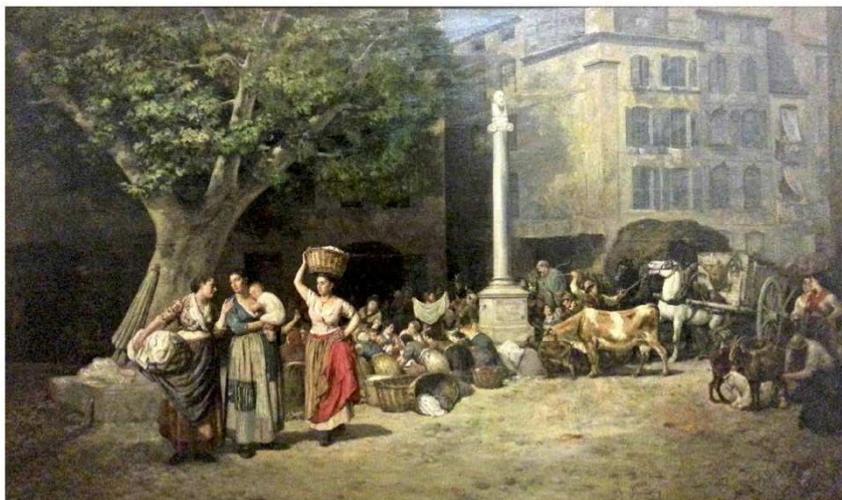
Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 3 sur 11

## 2. Place du 5 novembre, Place Homère

La colonne et le buste datent de 1803

Il y avait un lavoir jusqu'en 1898 et une fontaine jusqu'en 1920 avec un platane.

La colonne et le buste datent de 1803  
Il y avait un lavoir jusqu'en 1898 et une fontaine jusqu'en 1920 avec un platane



Les habitants jusqu'au 5 novembre (et même encore pour les anciens), l'ont toujours appelé la place Homère.

Nous vous invitons à lire le texte d'Horace Bertin, la décrivant en 1876, qui commence par :

« *ce bout de place ou plutôt ce petit carrefour, n'a-t-il pas, tel qu'il est, un caractère qui lui est propre, un cachet des plus curieux et des plus sincères ?* »

(Texte complet en annexe)

Homère est toujours là, fidèle au poste !

Mais, il aimerait bien qu'on le remarque, que l'on parle de lui car « il n'était pas sourd » (nous rappelle l'écrivain Serge Valetti dans le texte du baptême citoyen de la Place du 5 novembre).



12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 4 sur 11

Qu'attend-on pour valoriser ces aspects patrimoniaux? Comment valoriser ce passé, les aspects patrimoniaux ?

A l'heure actuelle cette place est le symbole du mal logement, le symbole d'un quartier meurtri par un drame où nous avons perdu 8 voisins et vu tant d'autres devoir quitter leur logement en catastrophe sans pouvoir y revenir ... nous vivons avec cette crise des périls comme une épée de Damoclès. Ce quotidien est, comme vous pouvez l'imaginer, dur à vivre. Il est actuellement ravivé par le procès en cours qui démontre en quoi notre quartier a été maltraité par les politiques en particulier et autres acteurs qui auraient pu agir au lieu de fermer les yeux.

Depuis des années, nous sommes concertés pour des diagnostics, des équipements, ... et rien n'est réalisé, autant dire que chacun est assez désabusé. Pourtant ce en quoi nous aspirons est simple : vivre dans un quartier normal, apaisé dont on pourrait être (de nouveau) fiers.

Malgré cela sur la place, en plein procès, le ramassage des poubelles n'a pas été effectué pendant 3 jour !! (Cf photo du 10 décembre 2024). On pourrait penser que cela est du fait des habitants, mais ceci n'ayant pas le choix déposent leurs poubelles à côté avec dégoût. Commencer tout simplement par assurer les services publics de ramassage des poubelles et nettoyage des rues.

Les poubelles de tris sélectifs pour leur part sont quasi inexistantes dans le quartier, à l'exception de celles de la rue Rouvière, souvent pleines. Par exemple, depuis plusieurs jours les déchets de cette seule poubelle (les poubelles de tris sélectifs ayant disparue sans que l'on en soit informé) s'accumulent.

Cette place, renommée place du 5 novembre par les habitants puis la municipalité, est un lieu de commémoration ! Où est la dignité ?



Suite au drame, nous étions encore en état de choc et constatons un matin que l'arbre (*Robinia pseudo-acacia*) qui se trouvait sur la Place a été arraché dans la nuit et remplacé pour installer un transformateur électrique (environ 400 ménages risquant d'être sans électricité suite à la condamnation de l'accès à l'immeuble 61 rue d'Aubagne).

Ce robinier faux acacia n'était pas très ancien. Il avait pris place suite à une sollicitation de l'association « Plus belle rue » auprès de Mme Caradec (lors de son mandat aux espaces verts à la Ville de Marseille). Il avait redonné une tonalité à la place et était apprécié de tous.

Accueillir de nouveau un arbre suppose bien sûr la disparition du transformateur mais aussi l'enlèvement des câbles électriques, et la délocalisation des compteurs. Est-ce par manque de locaux que cela n'a pas été réalisé?

Pourtant il semble qu'il y ait de la vacance dans le quartier...

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 5 sur 11

Par exemple, l'ancien restaurant Black Friday situé juste à côté, comporte un rez-de-chaussée et un sous sol. Il est vacant.

Enfin, cette place est à l'heure actuelle, occupée par de nombreux usages détournés (ventes illégales, consommation d'alcool sur la voie publique, ...). Il faut veiller à ne pas aggraver la situation dans l'installation de mobilier urbain (ex. : bancs)

La présence des commerces sur cette place est actuellement le seul garant d'un calme relatif. Le fait que certains puissent rester ouvert tardivement nous permet de circuler le soir avec moins de craintes.



Lors des ateliers du 20 novembre 2024 à la Mairie de secteur, avait émergé dans le groupe où je me trouvais, l'idée d'installer une boutique accueillant des créateurs et artisans du quartier pour leur offrir une meilleure visibilité. Cela permettrait aussi d'occuper l'espace autrement...

Par exemple, les nombreux graffeurs qui sont venus soutenir le quartier, lors du drame, en réalisant des fresques et des messages de solidarité sur les rideaux des commerces, pourraient trouver ici un lieu de valorisation de leur art (pour en savoir plus : en annexe descriptif du mouvement de solidarité de nombreux graffeurs marseillais suite aux effondrements du 5 novembre 2018).

12.12.24

### 3. Halle Delacroix



Cette place a elle aussi une histoire importante pour Noailles, évidemment mais aussi pour l'ensemble de la Ville. Aussi, il est important de redonner vie à ce patrimoine, comme cela avait été réalisé lors de cette exposition organisée en partenariat avec les commerçants.

Cette place est essentiellement une place commerçante, ne disposant que de très peu de portes d'entrée d'immeubles (les accès se faisant plutôt par la rue d'Aubagne). Elle est pourtant très vivante et génère une fréquentation importante de Marseillais (et maintenant de touristes) venant de quartiers parfois éloignés. Les commerces alimentaires s'y trouvant proposant des produits que l'on trouve peu ailleurs sont ceux qui font vivre la place. Sa proximité avec le marché des Capucins, relié par la rue Longue des Capucins forme un ensemble (encore parfois appelé le « ventre de Marseille »). Leur disparition et celles de leurs étalages seraient incompréhensibles.

Toutefois, elle a besoin, elle aussi, d'un peu plus d'attention de la part des services de la Ville et de la Métropole. La question du ramassage des déchets est primordiale. Pourquoi ne dispose-t-elle pas de poubelles enterrées comme cela est souvent le cas ? Comment faire en sorte que la place puisse être propre ?

La demande des familles du quartier porte sur des équipements qui pourraient être dédiés aux enfants. Il semblerait que cela soit positionné dans le futur projet au centre de la place. Ces jeux risqueraient d'être au centre de conflits importants. Ils nécessiteraient à cet emplacement une surveillance accrue des parents. Enfin, ils seraient exposés à une dégradation rapide.

Est -ce vraiment la meilleure option ?

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 7 sur 11

Toutefois, nous sommes face à de réel besoin d'accueil pour les enfants, rappelons qu'il n'y a même pas d'écoles situés dans le quartier (Belsunce dont le nombre d'habitants est équivalent disposent de plusieurs écoles maternelles, élémentaires et crèche). Les associations essayent de palier à cette situation mais n'ont pas les moyens d'y remédier.

La Soleam et la SPLAIN sont, maintenant, propriétaires de deux locaux en rez-de-chaussée donnant sur la place Delacroix. Ne serait-ce pas une opportunité pour impulser une nouvelle dynamique ?

En particulier, le local acquis par la SPLA-IN pourrait accueillir une structure destinée aux enfants avec l'aménagement d'un espace à l'angle avec la Pharmacie Massilia.



Un espace de jeux pour les enfants situé à l'angle d'immeubles, dans des espaces ombragés et protecteurs (hors des circulations, livraisons, etc...) pourrait être aménagé avec des jeux, escamotables pour certains...

#### **Quelques points généraux mais importants pour la dignité et le bien-vivre dans le quartier :**

Depuis des années, le quartier est aussi marquée par des odeurs d'urine, en restant polis sur les situations auxquelles nous assistons ainsi que nos enfants. Pourquoi l'installation de latrines publiques n'a jamais été envisagée.

Enfin, en lien avec la contribution concernant le végétal, conserver les arbres présents et poursuivre l'installation de végétaux adaptés au climat est capital pour éviter les effets du réchauffement climatique car d'ici quelques années ce quartier du centre-ville sera encore plus exposé à la chaleur.

**L'ensemble de ces avis a été recueillis auprès des habitants et commerçants et cela dans un délais de moins d'un mois (d'autres évidemment n'ont pas été consulté par manque de temps).**

**Ils espèrent tous que 6 ans après les effondrements, les pouvoirs publics vont enfin assumer leurs responsabilités vis à vis de ce quartier que nous aimons mais dont beaucoup sont à bout de souffle.**

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 8 sur 11

### Liste des signataires

**Nom, prénom, habitant/commerçant Noailles (date), coordonnées mail/tél**

**Habitants :**

Nadine Ughetto - habitante rue Chateaufort, [nughetto@yahoo.com](mailto:nughetto@yahoo.com) -  
06 88 50 62 30

Stéphanie Mousserin, rue de l'Arc depuis 2005, [smousserin@gmail.com](mailto:smousserin@gmail.com) -  
06 50 82 97 11

Colette Dessertine, habitante rue Chateaufort, [dessertinecolette@gmail.com](mailto:dessertinecolette@gmail.com) -  
06 71 12 84 73

Edwige Monod - fondatrice association « Les jardins de Noailles »  
[monodedwige@gmail.com](mailto:monodedwige@gmail.com) - 07 67 01 90 51

Cecilia Pétrini, paysagiste, habitante Domaine Ventre depuis 2007,  
[cp@unicarchitecture.com](mailto:cp@unicarchitecture.com) -06 63 81 69 20

Luc Liogier - habitant 8, rue de l'Arc depuis 2005, membre CA Régie de quartier  
Belsunce-Noailles, [lucliogier13@gmail.com](mailto:lucliogier13@gmail.com) - 06 89 06 35 50

Jennifer Xiberras, ouvrière agricole, habitante rue Fongate, [xijane@gmail.com](mailto:xijane@gmail.com) -  
06 41 22 20 66

Céline Gauchet, Habitante Domaine Ventre depuis 1997 -  
[celine.gauchet@gamil.com](mailto:celine.gauchet@gamil.com) - 06 76 73 64 45 -

Karel Piquenot - habitant rue de l'Arc depuis 2011 - [karelpic@gmail.com](mailto:karelpic@gmail.com) -  
07 60 17 80 80

Pascal Peuch, Place du 5, [2pch@free.fr](mailto:2pch@free.fr), 06 81 17 43 89

Friederike Harsem, mezzo-soprano, rue de l'Arc, 06 82 46 16 90

Gautier Oddo, architecte, habitant rue de l'Arc, [gauthier.oddo@gmail.com](mailto:gauthier.oddo@gmail.com) -  
06 41 82 21 44

Vincent de Lapomarde - 3, rue Rodolphe Pollack - 06 61 09 69 80

Manon Vincent - 3, rue Rodolphe Pollack depuis 17 ans - 07 68 69 87

Laurence Ribe/Raymond Romano, propriétaire depuis 22 ans.

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 9 sur 11

Fabienne Lecointre et Mathieu Solere, propriétaires depuis 16 ans, 10 rue Rodolphe Pollack - 06 16 22 47 37

Nicolas Tron, propriétaire et membre du conseil syndical, 19 rue Longue des Capucins, 07 68 68 21 41

Ophélie Bazola et Lutz Deppe, habitants depuis 3 ans 11 rue Rodolphe Pollack - 06 38 61 02 81

Mathieu Picard, propriétaire depuis 3 ans, 5 rue Rodolphe Pollack - 06 38 61 02 81

Dalila Ouanes-Guillon, ancienne Directrice association Destination Famille et habitante de la rue Chateaudon, 07 83 64 31 23

Gwenaëlle Menez, 24, habitante depuis 6 mois, rue Rodolphe Pollack - 06 33 78 34 64 01

Claude Signoret - Propriétaire rue de l'Arc depuis 13 ans - [signoret.claude@free.fr](mailto:signoret.claude@free.fr)  
06 11 48 67 29

**Commerçants :**

Mohamed Ouerghi : commerçant Halle Delacroix – Noailles - [royaumedessaveurs@live.fr](mailto:royaumedessaveurs@live.fr)

Sylva Derdeiran- Chez Germaine - 97, rue d'Aubagne - 06 95 16 66 97

Ali Beroussi propriétaire commerce 57 rue d'Aubagne (place 5 novembre) depuis 1974 - [alibelaroussi@hotmail.com](mailto:alibelaroussi@hotmail.com) - 07 61 55 95 07 -

Daniel Manna, 91 rue d'Aubagne, [manndaniel@hotmail.com](mailto:manndaniel@hotmail.com) - 06 17 13 27 17

Juan Pulgarin - 14 a Rue d'Aubagne, commerçant depuis 1 an - 06 65 28 28 89

Hassanne, commerçant depuis 7 ans, 8 rue Rodolphe Pollack - 06 61 18 64 11

David SY, propriétaire TAMKY

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 10 sur 11

## Annexes

Texte d'Horace Bertin - Marseille intime - 1876

« Ce bout de place ou plutôt ce petit carrefour, n'a-t-il pas, tel qu'il est, un caractère qui lui est propre, un cachet des plus curieux et des plus sincères ? »

« Ici, ce sont des drôles assis par terre, occupés à ne rien faire. Plus loin, au pied de l'arbre, sous un immense parasol fiché entre deux pavés, se tient un Espagnol de Valence ou des îles Baléares, surveillant un étalage où sont empilées avec art de belles oranges toutes dorées et dont le parfum monte doucement dans l'air pur et léger.

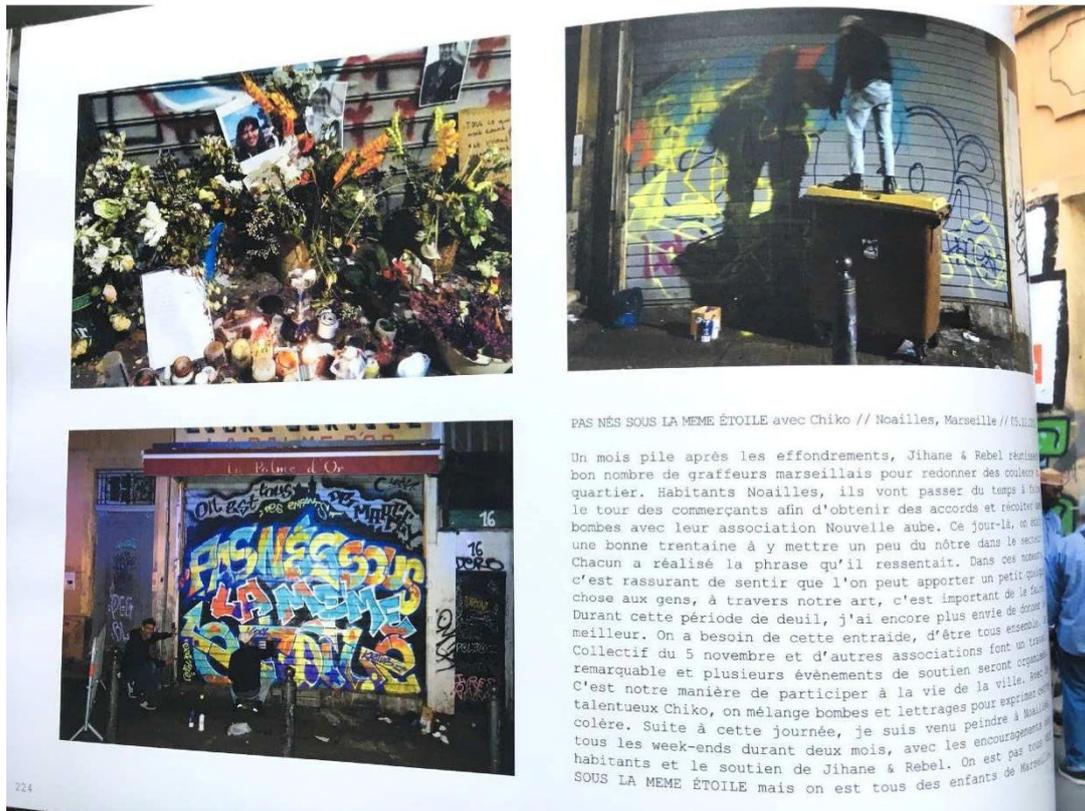
Quelle délicieuse surprise, quelle fête pour les yeux, en débouchant dans le petit carrefour, que les jolies notes rouges de ces fruits, qui éclatent entre les sombres feuilles du platane – opposition de couleurs exquise, qui désaltère la vue et qui ferait le bonheur d'un peintre ! Et là, assises sur leurs larges paniers d'osiers, toutes ces Génoises, toutes ces portéiries [porteuses] mordues par le hâle, qui vocifèrent et se démènent pour attirer le passant, ce camelot planté devant une douzaine de méchants couteaux et de miroirs d'un sou, ces petits morveux tout roses qui jouent auprès de la fontaine, cette marchande de poisson qui s'agite pour vous faire acheter une sardine comme si c'était un thon de mille livres, ce pavé jonché d'écorces d'oranges, de débris de légumes et où la lumière découpe de si fines arabesques, n'achèvent-ils pas de faire du coin de la colonne d'Homère un tableau on ne peut plus riant et original, d'un goût et d'un sentiment parfaits ? Toute la vie méridionale n'est-elle pas là, en raccourci, entre la petite fontaine de la rue d'Aubagne et l'ombre épaisse de son platane ? Assurément, l'Homère du sculpteur Dantoine, sans retrouver tout à fait autour de lui les Portes Scées ou le Simois, doit savoir quelque gré aux descendants des Phocéens de l'avoir placé sur le point le plus pittoresque et le plus franchement populaire de l'intérieur de la ville » (\*).

(\*). H. Bertin, Marseille intime, 1876

12.12.24

Document : concertation EP Splain PLACES VD 30 .pdf, page 11 sur 11

**Mouvement de Solidarité des graffeurs après les effondrements du 5 novembre 2018**  
Extrait du livre de Cactus.



12.12.24

Export généré le 16/12/2024 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

**Etat** : à traiter

**Orientation** : -

**Question au maître d'ouvrage** : -

**Réponse du maître d'ouvrage** : -

**Envoi CE** : Non

## **@79 - Lebrun Marie - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 17:32:23

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Réaménagement de la rue Estelle

**Contribution :**

Cette rue est très souvent impraticable du fait des voitures qui se garent sur le trottoir, des ordures et encombrants jetés n'importe où. Il y a une école, la sortie des enfants se fait quasiment sur la route!

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

## **@80 - Boutier Agathe - Marseille**

**Date de dépôt :** Le 13/12/2024 à 21:36:37

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Aménagement rue Estelle

**Contribution :**

Monsieur le Maire, Dans le cadre de la concertation portant sur l'aménagement de la rue Estelle dans le 6e arrondissement, je souhaite vous soumettre plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité des piétons, notamment aux abords de l'école maternelle et primaire Perrin Sainte Trinité, située au 19 rue Estelle :

1. Élargissement du trottoir côté école : Les trottoirs actuels sont étroits, rendant la circulation des piétons, en particulier des nombreux enfants se rendant à l'école difficile et parfois dangereuse.
2. Interdiction du stationnement à cheval sur le trottoir côté école : Cette mesure limiterait les situations dangereuses causées par les voitures stationnées à proximité immédiate de l'école et qui barrent fréquemment le passage aux poussettes dans cette rue très pentue.
3. Verbalisation systématique des infractions au stationnement et enlèvement des véhicules gênants. De nombreuses voitures se garent sur les passages piétons, notamment au niveau du carrefour avec la rue d'Aubagne. Depuis plusieurs semaines et alors que l'établissement est en plan Vigipirate renforcé, deux motos sont par ailleurs régulièrement stationnées sur le trottoir devant le portail de l'école en dépit des signalements effectués par la direction auprès d'AlloMairie et de la police municipale.
4. Mise en place d'une signalisation renforcée. À l'heure actuelle, l'unique panneau indiquant une sortie d'école est taggé et peu visible.
5. Réaménagement du stationnement pour vélos : De nombreuses familles optent pour des déplacements à vélo pour accompagner leurs enfants à l'école, et utilisent notamment des vélos cargos. L'espace de stationnement vélos installé à proximité de l'école est trop exigu pour ce genre de vélos.
6. Réaménagement du carrefour avec la rue d'Aubagne en bas des escaliers du cour Julien : la traversée en deux temps depuis des trottoirs encombrés par des motos ou des terrasses de cafés est un défi quotidien pour les familles se rendant à pieds à l'école.
7. Installation d'un feu tricolore qui passerait au vert à la demande des piétons souhaitant traverser devant l'école à l'instar des aménagements effectués rue Lodi aux abords du Cours Bastide.

Cordialement,

**Pièce(s) jointe(s) :** Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**Etat :** à traiter

**Orientation :** -

**Question au maître d'ouvrage :** -

**Réponse du maître d'ouvrage :** -

**Envoi CE :** Non

Export g n r  le 16/12/2024 des observations publi es et non publi es en provenance du registre  lectronique, par email entre le 06/11/2024 et le 13/12/2024

# Annexe 8.1

DIAPORAMAS PRÉSENTÉS DURANT LES  
RÉUNIONS PUBLIQUES DE SYNTHÈSE

CŒUR BELLE DE MAI



# Renouveau Urbain ——— Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

Aménagement des espaces publics de proximité de  
« Cœur Belle de Mai »

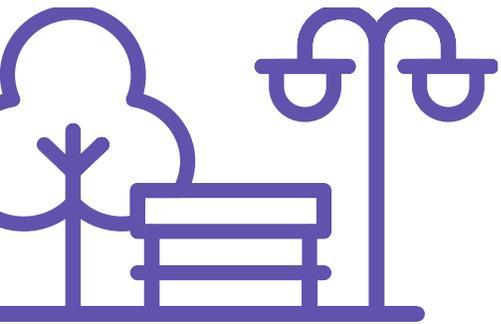
GRAND CENTRE-VILLE

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**

# Périmètre d'intervention de « Cœur Belle de Mai »



Espaces publics  
concernés



# Calendrier prévisionnel

automne-hiver 2024/2025

## PHASE 1

CONCERTATION DU PUBLIC

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



RÉUNIONS, EXPOSITIONS, PERMANENCES & OUVERTURE DE REGISTRES

RÉUNION  
DE LANCEMENT

6 novembre 2024

ATELIERS PUBLICS

26 novembre 2024

RÉUNION  
DE SYNTHÈSE

23 janvier 2025

hiver 2025

## PHASE 2

FINALISATION DU PROJET

& TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS

« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

de l'été 2025 à la fin 2027

## PHASE 3

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

DÉMARRAGE AU PREMIER SEMESTRE 2025



Priorisation des travaux en fonction notamment :

- des nécessités établies durant les ateliers,
- des sujétions techniques (réseaux, complexités diverses...).



- AFFICHAGE DE CHANTIER
- RÉUNIONS D'INFORMATION
- LETTRES INFO TRAVAUX
- RÉFÉRENT TRAVAUX



Points de vigilance chantier

- > respecter les étapes pour ne pas réintervenir,
- > limiter les nuisances et faciliter les accès pour les habitants durant le chantier,
- > être attentif aux besoins des usagers et notamment des commerçants (visibilité commerciale, accès aux commerces, livraisons...).

2027



« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

# Rappel du socle du projet

1.

La reprise des réseaux le nécessitant.

La rationalisation des réseaux pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2.

L'adaptation des espaces publics au changement climatique, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...

3.

L'organisation des usages, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

# Rappel des grandes orientations du projet



**PRIORISER L'APAISEMENT DE LA CIRCULATION & LA SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours, par :

- > le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > la sécurisation des passages piétons.

**TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS D'APAISEMENT ET DE STATIONNEMENT** par :



- > le maintien d'une offre suffisante de stationnement sur voirie,
- > l'accompagnement à la transformation progressive des pratiques.

# Rappel du dispositif

## → Le dispositif :

- Exposition des panneaux,
- Une réunion publique de lancement,
- Un atelier public,
- 4 permanences ayant accueilli 7 personnes,
- L'ouverture et la tenue de registres papier et numérique ayant recueilli 15 contributions.

→ **Les dates** : du 6 novembre au 13 décembre.

→ **Les publics touchés** : habitants, commerçants, usagers, collectifs, associations.



# La réunion de lancement

- **Le mercredi 6 novembre de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.**
- **Environ 50 participants** (habitants et membres de collectifs ou d'associations).

## Objet de la réunion :

Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité.



# L'atelier public

- **Le mardi 26 novembre** à la Maison Pour Tous Belle de Mai.
- **32 participants** (dont 19 habitants et 13 membres de collectifs ou d'associations).
- **Travail en petits groupes autour de trois espaces publics :**
  - Chaque secteur et ses contraintes (réseaux et girations pompiers) étaient présentés ainsi que le projet en état d'avancement.
  - Les participants étaient invités à contribuer sur les plans du projet en dessinant, en écrivant et en collant des pictogrammes.

## → 3 espaces publics clefs :

- Place Clovis Hugues/Bernard
- Place Jobin/Bernard
- Carrefour Despieds/Schiaffini



# Synthèse des contributions & propositions d'adaptations du projet



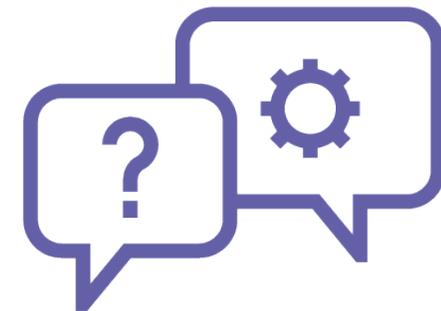
# Sommaire



- Les questions récurrentes,
- Les sujets à discussion,
- Les contributions à l'échelle du quartier,
- Les contributions sur les places publiques,
- Les contributions par sous-secteurs.



# Les questions posées & les réponses apportées



## LES QUESTIONS RECURRENTES

L'entretien à long terme de la végétation y compris des jardinières ?



Quels dispositifs de protection des zones plantées ?



Les double-sens cyclables dans les rues circulées sont-ils propices à la sécurité des cyclistes ?



## LES REPONSES QUI SERONT APPORTÉES

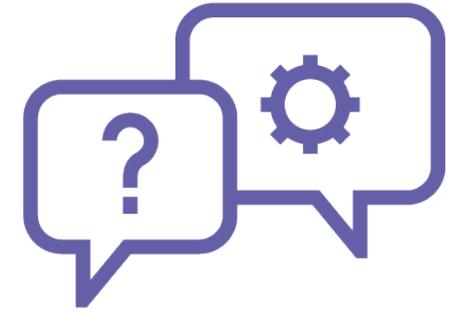
Arbres et pieds d'arbres végétalisés entretenus par la Métropole.

Plantations en jardinières pouvant permettre l'entretien par les citoyens, sous la forme de permis « rue jardin » (visa vert). Des fontaines à boire seront ajoutées dans toutes les rues, notamment pour faciliter l'arrosage des végétaux.

Les zones plantées seront protégées à l'aide de petites barrières basses métalliques et/ou de bordures saillantes.

Les double-sens cyclables seront mis en œuvre dans les rues circulées, conformément à la loi LOM. Des espaces refuges seront prévus régulièrement afin de faciliter les croisements.

# Les questions posées & les réponses apportées



## LES QUESTIONS RECURRENTES

Demande de piétonnisation de la partie étroite de la rue Levat.

Demande de piétonnisation de la section étroite de la rue Mouronval et de l'élargissement de la rue Despieds.



## LES REPONSES QUI SERONT APPORTÉES

Etudier l'éventuelle piétonnisation de la rue (en prévoyant notamment d'ores et déjà des réservations pour l'alimentation des bornes).

Etudes à mener sur les impacts circulatoires de la piétonnisation de ces rues qui pourrait être envisagée dans une phase ultérieure (en prévoyant des réservations pour l'alimentation des bornes).

# Les discussions & les réponses apportées



## LES SUJETS A DISCUSSION

Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances).



Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la co-visibilité des usagers et le sentiment de sécurité).



## LES REPONSES QUI SERONT APPORTÉES

Des assises seront positionnées afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics, et notamment vis-à-vis des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée à la disposition et au type d'assises. En fonction des lieux, les types d'assises seront diversifiées afin de pouvoir s'asseoir seul ou en groupe, en face à face ou non.

Mise en œuvre d'une stratégie de végétalisation favorisant la co-visibilité entre les usagers, évitant les angles morts et les recoins.

# Les contributions à l'échelle du quartier



## LES CONTRIBUTIONS

Les places souhaitées comme des lieux de halte ombragés, végétalisés massivement, sans recoin.

Importance donnée à la gestion des usages nocturnes sur les places.

Nécessité de sécurisation par rapport aux deux-roues motorisés.



## LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Les placettes seront équipées d'assises et plantées d'arbres afin d'assurer l'ombrage et le confort des usagers en mettant en œuvre une stratégie de végétalisation évitant les recoins.

Travailler les ambiances lumineuses sur les places et placettes pour éviter les zones sombres, assurer une co-visibilité des usagers et implanter le mobilier et la végétation sans créer d'angle mort.

Création de places de stationnement deux-roues motorisés pour organiser, délimiter les emplacements et dissuader le stationnement sur trottoir. Sur les placettes, mise en œuvre d'une signalétique claire pour dissuader l'intrusion des deux-roues motorisés.

# Les contributions à l'échelle du quartier



## LES CONTRIBUTIONS

Nécessité de prévoir du mobilier urbain.



Nécessité d'améliorer le confort des arrêts de bus.



Prévoir des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets (à hauteur d'enfants).



## LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Ajouter plus de corbeilles de propreté, de fontaines à boire et des arceaux vélos.

Assises à prévoir (voire abribus si l'espace disponible est suffisant) et étude à mener en lien avec les services pour envisager la mise en œuvre de l'affichage dynamique du temps d'attente.

Etudes à mener pour vérifier la faisabilité de l'enfouissement des points de collectes des déchets au regard de l'encombrement du sous-sol.

# Les contributions par sous-secteurs



## Place Clovis Hugues / Bernard

### LES CONTRIBUTIONS

Mobilier : certains ont évoqué des tables, composteurs et jardinières.



Nécessité de sécuriser la piste cyclable prévue sur Clovis Hugues par rapport au risque de stationnement en double-files.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Des jardinières pourront être proposées, permettant l'entretien par les citoyens sous la forme de permis « rue jardin ». Des bacs à bio-déchets seront prévus à proximité des points de collecte du tri.

Un séparateur sera mis en œuvre entre la piste et la voie de circulation. Du mobilier sera ajouté aux extrémités de la piste cyclable pour éviter l'intrusion des véhicules.

# Les contributions par sous-secteurs



## Place Jobin/Bernard

### LES CONTRIBUTIONS

Souhait d'un mobilier qui spécifique au quartier (mobilier ludique et marquages au sol...), souhait de dédier la place aux enfants, au regard de sa situation entre les écoles, la crèche, la place Cadenat et la Friche.

Laisser de la place aux usages sans générer de mésusages, notamment nocturnes.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Proposer davantage de mobiliers dont du mobilier ludique sur les placettes qui singularise et « égaye » le quartier.

Réduire la densité de la végétation au profit des usages et pour éviter les effets « recoin ».

# Les contributions par sous-secteurs



## Carrefour et élargissement de la rue Despieds

### LES CONTRIBUTIONS

Demandes pour végétaliser davantage les carrefours.

Avis défavorables sur les assises proposées dans les carrefours.

Vigilance sur les lieux d'implantation des points de collectes des ordures ménagères : en évitant les recoins ou à bonne distance des nouveaux lieux d'assises.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Proposer davantage de jardinières permettant l'entretien par les citoyens sous la forme de permis « rue jardin » et ajouter des fontaines à boire notamment pour faciliter l'arrosage.

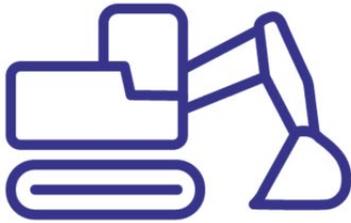
Suppression des assises prévues initialement et remplacement par du mobilier anti-stationnement.

Déplacement des équipements de collecte des ordures ménagères de la rue Despieds à la rue Mouronval.

# Les prochaines étapes



# La priorisation géographique des travaux



2025

Travaux d'aménagement définitif (2025)

2026/2027

Travaux de mise en sécurité préalables aux aménagements (2025)

Travaux d'aménagement définitif (2026/2027)



## Prochain rendez-vous



Prochaine réunion d'information sur l'avancée  
opérationnelle

**À prévoir au printemps 2025**

# Annexe 8.2

DIAPORAMAS PRÉSENTÉS DURANT LES  
RÉUNIONS PUBLIQUES DE SYNTHÈSE

NOAILLES



# Renouveau Urbain — Marseille

## Ensemble transformons notre quartier

## Aménagement des espaces publics de proximité de Noailles

**GRAND CENTRE-VILLE**

une opération réalisée par : **SPLA-IN AIX MARSEILLE PROVENCE**



# Calendrier prévisionnel

automne-hiver 2024/2025

## PHASE 1

CONCERTATION DU PUBLIC

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



RÉUNIONS, EXPOSITIONS, PERMANENCES & OUVERTURE DE REGISTRES

RÉUNION  
DE LANCEMENT

13 novembre 2024

ATELIERS PUBLICS

20 novembre 2024

RÉUNION  
DE SYNTHÈSE

21 janvier 2025

hiver 2025

## PHASE 2

FINALISATION DU PROJET

& TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS



TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PRÉALABLES AUX AMENAGEMENTS

« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

de l'été 2025 à la fin 2027

## PHASE 3

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ

DÉMARRAGE AU PREMIER SEMESTRE 2025



Priorisation des travaux en fonction notamment :

- des nécessités établies durant les ateliers,
- des sujétions techniques (réseaux, complexités diverses...).



- AFFICHAGE DE CHANTIER
- RÉUNIONS D'INFORMATION
- LETTRES INFO TRAVAUX
- RÉFÉRENT TRAVAUX



Points de vigilance chantier

- > respecter les étapes pour ne pas réintervenir,
- > limiter les nuisances et faciliter les accès pour les habitants durant le chantier,
- > être attentif aux besoins des usagers et notamment des commerçants (visibilité commerciale, accès aux commerces, livraisons...).

2027



« FIL ROUGE » AVEC LE COLLÈGE DES MAÎTRISES D'USAGE DU PPA & AUTRES PERSONNES RESSOURCES

# Rappel des grandes orientations

1.

**La reprise des réseaux** le nécessitant.

**La rationalisation des réseaux** pour libérer de l'espace en sous-sol et préparer les aménagements de surface.



2.

**L'adaptation des espaces publics au changement climatique**, végétalisation, désimperméabilisation des sols, ...

3.

**L'organisation des usages**, (destination des lieux, emplacements, mobiliers urbains...).

# Rappel des grandes orientations



**PRIORISER LA SÉCURISATION & LA FACILITATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS**, notamment aux carrefours et dans les rues circulées, par:

- > Le réaménagement et le désencombrement des voiries et des trottoirs,
- > La régulation du stationnement,
- > L'organisation des étals commerçants,
- > La mise en place et l'extension de la piétonnisation.

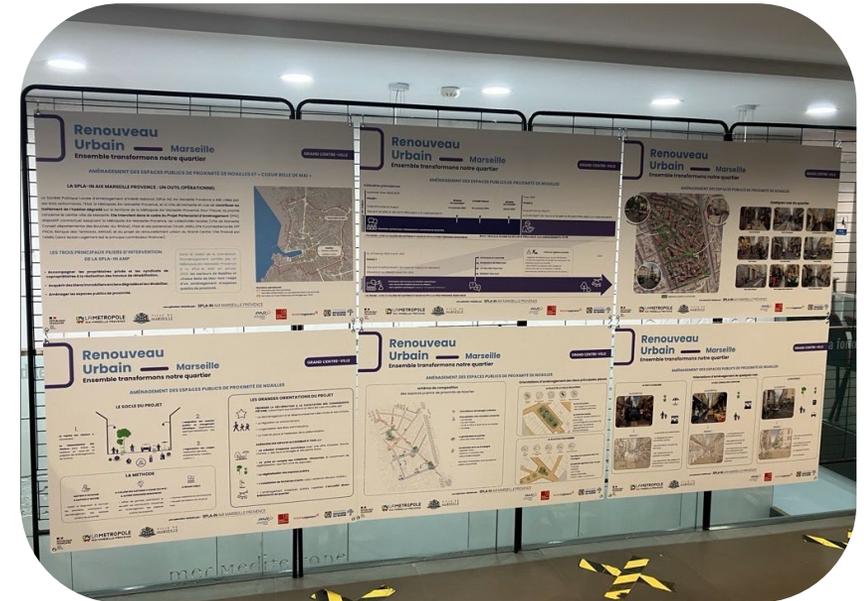
# Rappel du dispositif

## → Le dispositif :

- Exposition des panneaux,
- Une réunion de lancement,
- Un atelier public,
- 2 permanences ayant accueilli 2 personnes,
- L'ouverture et la tenue de registres papier et numérique ayant recueilli 69 contributions.

→ **Les dates** : du 6 novembre au 13 décembre.

→ **Les publics touchés** : habitants, commerçants, usagers, collectifs, associations.



# La réunion de lancement

- **Le mercredi 13 novembre à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements**
- **Environ 80 participants** (habitants et membres de collectifs ou d'associations)

## Objet de la réunion :

Présentation des premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité



# L'atelier public

→ **Le mardi 20 novembre à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements**

→ **50 participants** (habitants, commerçants, membres de collectifs ou d'associations).

→ **Travail en petits groupes autour de trois espaces publics clefs :**

- Chaque secteur et ses contraintes (réseaux et girations pompiers) étaient présentés ainsi que le projet en état d'avancement.
- Les participants étaient invités à contribuer sur les plans du projet en dessinant, en écrivant et en collant des pictogrammes.

→ **3 espaces publics clefs :**

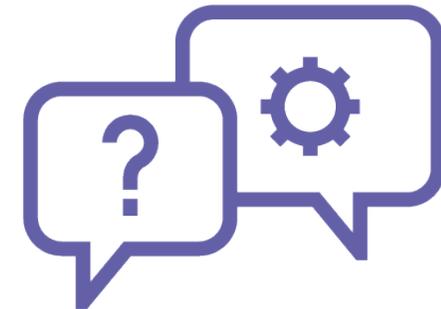
- Place des Halles Delacroix
- Rue d'Aubagne et placettes
- Place Estelle/Aubagne



# Synthèse des contributions & propositions d'adaptations du projet



# Sommaire



- Les remarques et contributions hors champs de l'aménagement des espaces publics de proximité, à traiter en parallèle,
- Les questions récurrentes,
- Les sujets à discussion,
- Les contributions à l'échelle du quartier,
- Les contributions sur les places publiques,
- Les contributions par sous-secteurs.



# Les remarques et contributions hors champs de l'aménagement des espaces publics, à traiter en parallèle



- **Mieux réguler et contrôler les mésusages.**
- **Gestion des déchets commerçants indispensable pour regagner de l'espace public disponible et de la propreté, notamment Place Delacroix.**
- **L'occupation des biffins et l'encombrement par les déchets commerçants cristallisent les craintes de mésusages, notamment placette Vacon.**

# Les questions posées & les réponses apportées



## LES QUESTIONS RECURRENTES

L'entretien à long terme de la végétation y compris des jardinières ?



Quels dispositifs de protection des zones plantées ?



Les double-sens cyclables dans les rues circulées sont-ils propices à la sécurité des cyclistes ?



## LES REPONSES QUI SERONT APPORTÉES

Arbres et pieds d'arbres végétalisés entretenus par la Métropole.

Plantations en jardinières pouvant permettre l'entretien par les citoyens, sous la forme de permis « rue jardin » (visa vert). Des fontaines à boire seront ajoutées dans toutes les rues, notamment pour faciliter l'arrosage des végétaux.

Les zones plantées seront protégées à l'aide de petites barrières basses métalliques et/ou de bordures saillantes.

Les double-sens cyclables seront mis en œuvre dans les rues circulées, conformément à la loi LOM. Des espaces refuges seront prévus régulièrement afin de faciliter les croisements.

# Les discussions & les réponses apportées



## LES SUJETS A DISCUSSION

Positionner des assises ou éviter d'en positionner (lié à la crainte de nuisances).

Végétaliser plus ou moins densément les places (en lien avec la co-visibilité des usagers et le sentiment de sécurité).



## LES REPONSES QUI SERONT APPORTÉES

Des assises seront positionnées afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics, et notamment vis-à-vis des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée à la disposition et au type d'assises. En fonction des lieux, les types d'assises seront diversifiées afin de pouvoir s'asseoir seul ou en groupe, en face à face ou non.

Mise en œuvre d'une stratégie de végétalisation favorisant la co-visibilité entre les usagers, évitant les angles morts et les recoins.

# Les contributions à l'échelle du quartier



## LES CONTRIBUTIONS

Protéger les aires piétonnes du stationnement illicite et de l'intrusion des véhicules motorisés, y compris des deux-roues motorisés.

Délimiter clairement les emplacements marchands.

Proposer davantage de corbeilles de propreté et de points de collecte des ordures ménagères (enterrés), à implanter sans générer des recoins.

Proposer une offre de toilettes publiques.



## LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Mise en place de bornes automatiques et d'une signalétique claire d'entrée d'aire piétonne pour dissuader l'intrusion des deux-roues-motorisés.

Marquage des emplacements marchands par des bordures calcaires et des clous de chaussée.

Augmentation du nombre prévu de corbeilles de propreté et études en cours pour enterrer certains points de collecte des ordures ménagères / les implanter sans recoin.

Etude en cours pour l'implantation d'une offre de toilettes publiques vers la rue Rouvière/Halle Delacroix.

# Les contributions sur les places publiques



## LES CONTRIBUTIONS

Faire de la place aux habitants, familles, femmes et enfants.



## LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Laisser libre les cœurs de places pour rendre possible l'appropriation citoyenne.



Augmenter les niveaux d'éclairage et travailler les ambiances lumineuses sur les places et placettes pour éviter les zones sombres.

# Les contributions par sous-secteurs



## Place Halles Delacroix – rue Rouvière

### LES CONTRIBUTIONS

Nécessité de maintenir des espaces libres pour l'événementiel (ciné plein-air, fêtes de quartier..).

Une offre de mobilier à destination de tous : assises, jeux, fontaine d'agrément...

Attente d'une végétalisation importante



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Occupation marchande organisée en rive de la place afin de libérer son centre pour rendre possible l'organisation d'événements.

Assises proposées à l'ombre des arbres permettant également de délimiter le cœur de place. Difficultés, à date, pour positionner une aire de jeux petite enfance réglementaire (contraintes fortes, intensité urbaine).

Replantation en lieu et place des deux arbres morts et plantations en jardinières à proximité des bâtiments.

# Les contributions par sous-secteurs



## Place du 5 novembre

### LES CONTRIBUTIONS

Dégager des espaces libres pour l'appropriation citoyenne.

Demande de suppression de la fontaine ornementale proposée durant les ateliers (par crainte de mésusages, d'encombrement et de difficultés de gestion).

Conserver le caractère mémoriel dans l'espace public.

Végétaliser en conservant un équilibre avec les usages.



Relocalisation du poste transformateur et occupation marchande organisée en rive de la place afin de désencombrer l'espace public.



Positionnement d'une fontaine à boire en remplacement de la fontaine ornementale prévue.



Etudier le maintien du caractère mémoriel notamment en lien avec les familles des victimes et les associations.



Plantations d'arbres prévues et mise en œuvre de jardinières contre les bâtiments à l'étude.

# Les contributions par sous-secteurs



## Placette Vacon/Aubagne

### LES CONTRIBUTIONS

Faciliter les circulations piétonnes.

Souhait d'une signalétique patrimoniale et d'une signalétique de sensibilisation aux éco-gestes.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Piétonnisation des rues Vacon et Aubagne, élargissement de la promenade centrale.

Etude à mener pour intégrer une signalétique patrimoniale et une signalétique de sensibilisation aux éco-gestes.

# Les contributions par sous-secteurs



## Place Estelle/Aubagne

### LES CONTRIBUTIONS

Maintien de la fontaine.

Végétaliser pour mettre à distance la place des espaces circulés, mais une vigilance à ne pas surcharger / remplir l'espace.

Intérêt pour la planéité des espaces en pente pour faciliter les usages.



Maintien d'une offre de fontaine ornementale (études en cours) et positionnement d'une fontaine à boire.



Etude à mener pour compléter le dispositif de végétalisation en rive des espaces circulés.



Faisabilité en cours d'étude au regard des contraintes d'accessibilité et des sujétions patrimoniales.

# Les contributions par sous-secteurs

## Les rues circulées (Estelle, Moustier et Jean Roque)

### LES CONTRIBUTIONS

Demandes d'apaisement et de sécurisation de la rue Estelle allant de la suppression du stationnement côté école à des demandes de piétonnisation permanente ou temporaire type « rue aux écoles ».

Demandes d'apaisement et de sécurisation des rues Moustier et Jean Roque allant jusqu'à des demandes de piétonnisation.



### LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION

Basculément du stationnement rue Estelle sur la rive paire (soit de l'autre côté de la voie par rapport à l'école) + Dispositif « d'écluse » au niveau du passage piétons face à l'école rue Estelle, accompagné d'une signalisation horizontale et verticale spécifique pour limiter les vitesses excessives.

Dispositif « d'écluse » rue Jean Roque, accompagné d'une signalisation horizontale et verticale spécifique pour limiter les vitesses excessives +  
Avancement des bornes de piétonnisation au croisement Moustier/Jean Roque pour éviter le stationnement gênant.

# Les prochaines étapes



# La priorisation géographique des travaux



2025

Travaux d'aménagement définitif (2025)

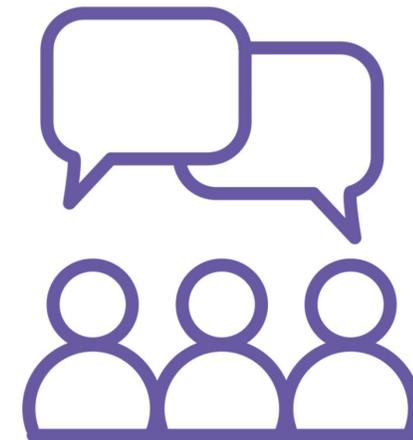
2026/2027

Travaux de mise en sécurité préalables aux aménagements (2025)

Travaux d'aménagement définitif (2026/2027)



## Prochain rendez-vous



Prochaine réunion d'information sur l'avancée  
opérationnelle

**À prévoir au printemps 2025**

# Point d'avancement des chantiers SPLA-IN AMP en haut de la rue d'Aubagne



- 69 rue d'Aubagne :**
- Déconstruction de l'immeuble déjà écriété
  - Maîtrise d'œuvre : groupement AXIOLIS / NSL architectes
  - Permis de démolir délivré
  - Date prévisionnelle des travaux préparatoires : fin T1 2025
  - Date prévisionnelle des travaux de déconstruction : T2 2025

- 61 rue d'Aubagne :**
- environ 4 logements et 1 local d'activité
  - Cession prévisionnelle (en cours d'étude)
  - Date prévisionnelle des travaux préalables de avelement du pignon mitoyen au 63 rue l'Aubagne et suppression des extensions arrièrees : T1 2025

- 63-65-67 rue d'Aubagne :**
- Construction du Lieu Ressources
  - Maîtrise d'ouvrage : SPLAIN AMP via un mandat de la Ville de Marseille
  - MOE : mandataire du groupement BAITO
  - Permis de construire délivré
  - Démarrage prévisionnel travaux : juin 2025

- 71 au 83 rue d'Aubagne :**
- Logements locatifs sociaux et locaux d'activité / équipements collectifs en RDC
  - Bailleur coopérateur : ERILIA (suite 2<sup>me</sup> AMI bailleurs sociaux)
  - Maîtrise d'œuvre : mandataire du groupement PLO architectes et urbanistes
  - Phase diagnostic/esquisse en cours de validation
  - Dépôt prévisionnel demande de PC : printemps 2025
  - Démarrage prévisionnel travaux : T4 2025

# Annexe 9.

REVUE DE PRESSE



## Rénovation de la Belle de Mai : des rues plus vertes mais des logements toujours en péril

Ce mercredi, la SPLA-IN, bras armé de la métropole, l'État et la Ville pour la rénovation de l'habitat indigne, lançait la concertation publique du volet espaces publics à la Belle de Mai. Si le projet séduit, sa portée limitée et l'absence d'informations sur le volet logement questionnent les collectifs d'habitants.



Lancement de la concertation publique sur l'îlot démonstrateur de la Belle de Mai (3e). (Photo : SH)

Par Samy Hage, le 8 Nov 2024

Lien : <https://marsactu.fr/renovation-de-la-belle-de-mai-des-rues-plus-vertes-mais-des-logements-toujours-en-peril/>

Une amitié affichée entre opposants. Ce mercredi, élus et urbanistes lançaient la concertation sur les futurs espaces publics de la Belle de Mai (3e arrondissement) devant les habitants du quartier. C'est le premier chantier dans le secteur de la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN), maître d'ouvrage de la métropole, la Ville et l'État pour la rénovation du centre-ville de Marseille. Alors, entre Anthony Krehmeier, maire socialiste des 2e et 3e arrondissements, et David Ytier (LR), vice-président de la métropole en charge du logement et président de la SPLA-IN, la complicité est de mise. Les deux se félicitent tour à tour d'une collaboration rare entre les deux collectivités. "La politique à Marseille, c'est beaucoup de *chicayas*, mais pas ici", annonce David Ytier avec une petite tape amicale pour le maire de secteur.

Créée en 2019 suite aux effondrements de la rue d'Aubagne, la SPLA-IN Aix-Marseille Provence avance trois leviers d'action face à l'habitat indigne — aide aux propriétaires pour la réalisation de travaux, acquisition d'habitats dégradés pour les réhabiliter et aménagement des espaces extérieurs — financés par le projet plus large de rénovation urbaine qui voit aussi sortir de terres des écoles et une bibliothèque. À la Belle de Mai, mis à part l'immeuble du 49 rue Clovis-Hugues, le chantier de la SPLA-IN commence donc par le dehors. "Avoir des immeubles habitables pour sortir dans des rues défoncées avec des nids de poule, ça ne peut pas fonctionner", expose David Ytier.

Le projet présenté mercredi se limite pour l'instant à un quartier prioritaire entre la place Cadenat et le jardin Levat. "Ce n'est que quelques rues rénovées, mais on prend. C'est un aperçu de ce que pourrait être la Belle de Mai si elle était traitée comme les autres quartiers de Marseille", affirme Anthony Krehmeier. Côté métropole et SPLA-IN, on préfère parler de "îlot démonstrateur", vitrine de la philosophie des acteurs publics pour les prochaines décennies. "On espère un effet boule de neige", glisse Solange Biaggi, élue LR de la métropole et conseillère municipale du secteur. Difficile, quand même, de ne pas y voir une copie un peu pâle des grandes ambitions

affichées à partir de 2014 par le projet "Quartiers libres", enterré depuis.

Un secteur très limité

Le groupement d'architectes, urbanistes et sociologues mandaté par la SPLA-IN présente alors les grandes lignes du chantier : désimperméabiliser, verdier et sécuriser. Concrètement, les places de parking seront entrecoupées d'arbres — reliés par le sol pour favoriser l'absorption d'eau —, les carrefours seront repensés et la chaussée réduite quand cela est possible. Quant aux rues les plus étroites, elles seront transformées en zones de rencontres, sortes de rues piétonnes où les véhicules peuvent circuler sous les 20 km/h. Enfin, trois "placettes" devraient entourer le secteur. Aujourd'hui carrefours routiers, la place de la circulation y sera réduite pour laisser la place à divers aménagements (terrasses, bancs, végétation, etc.). Ces grandes lignes devront être affinées lors de la concertation publique pour élaborer le projet final. Un registre numérique est en ligne jusqu'au 13 décembre, un atelier avec les habitants sera organisé le 26 novembre, ainsi que plusieurs permanences. Pour l'instant, les travaux sont prévus dès l'été 2025 jusqu'à fin 2027.



Vue avant/après de la rue Roger-Schiaffini (3e). (Photo: SH)

Après la présentation des futures voiries, vues d'artistes à l'appui, une phase de questions-réponses démarre avec le public, largement composé d'associations et de collectifs du secteur. Si la philosophie de cet îlot semble satisfaire tout le monde et ne suscite que quelques questions précises, la discussion déborde sur la situation plus large du quartier. "Juste à côté, on a la rue Raymondino qui vient d'être rénovée, on n'a rien planté à part des poteaux ! On ne refait que du béton. J'ai une confiance très limitée en vos donneurs d'ordre", balance un homme du public à l'équipe d'urbanistes. La bonne entente Ville-métropole s'érode quelque peu. "La métropole exécute ce que veut la Ville", avance Solange Biaggi. La mairie renvoie la balle par la voix de son adjointe chargée des espaces publics, Perrine Prigent : "Le budget alloué par la métropole n'est pas à la hauteur des besoins."

Ce même contraste vient faire craindre une hausse du prix des loyers à une habitante, qui pose alors la question de l'encadrement des loyers. Cette fois-ci, Davis Ytier fait appel à l'État. "La métropole en a fait la demande à l'État car c'est la volonté de la Ville. Ça fait deux ans qu'on attend la réponse du gouvernement qui, semble-t-il, ne veut pas l'appliquer sur Marseille", rappelle-t-il. L'élue avance également que 70 % des réhabilitations déboucheront sur des logements sociaux dans la phase "bâti" de la SPLA-IN, prévue à l'horizon 2030. Il se lance même dans une analyse bien à lui : "Si vous vous posez cette question, c'est que vous commencez à espérer que vos quartiers soient refaits."

Le logement au cœur des questions

Bien que n'étant pas à l'ordre du jour, la question du logement finit donc par prendre le dessus. Un membre du Collectif des habitants organisés du 3e, qui s'attendait à ce que le sujet soit abordé, s'interroge : "Je n'ai pas bien compris le rapport avec la rénovation du bâti promise par la SPLA-IN." Le directeur général de la société publique, Franck Caro, lui répond : "Il y a un temps plus court sur l'espace public, c'est trois ans. Pour le bâti, une trentaine d'immeubles sont visés. On pourra les exproprier si les propriétaires ne font pas les travaux. Mais l'objectif est d'abord de rappeler aux propriétaires leurs obligations." La question du logement quitte même l'îlot démonstrateur pour aborder le relogement des personnes dont les immeubles seront détruits par l'arrivée du tramway à la Belle de Mai. Le collectif Qu'est-ce qui s'tram, présenté comme un groupe de réflexion d'habitants sur le sujet, demande si les relogements pourront se faire dans le quartier. La métropole répond que oui.

# Marsactu, le 8 novembre 2024

publique peine à toucher les habitants. *"Je reconnais à peu près tous les visages"*, dit même Perrine Prigent. Cette difficulté à étendre le public revient d'ailleurs à plusieurs reprises dans les discussions. *"Il n'y a pas eu d'affichage, pas de flyers !"*, regrette une habitante. La SPLA-IN nuance ce point et dit avoir mis des affiches dans plusieurs commerces du secteur, mais ne peut pas nier le constat global : *"C'est très souvent comme ça, les gens ont une famille, un boulot."* L'un des urbanistes du projet fait alors appel aux collectifs : *"Il faut que chacun ramène dix voisins pour le prochain atelier !"* Un représentant de la maison pour tous, qui accueille la réunion, tempère un peu : *"Visez plutôt cinq, vu la taille de la salle."*

## Marseille : piétonnisation, futur "poumon vert"... à Noailles, le quartier de demain se dessine aujourd'hui

Par [Laurence MILDONIAN](#)

Publié le 14/11/24



Dans le bas de la rue d'Aubagne à Marseille, touristes et habitués se pressent à la terrasse des restaurants de Noailles.

Photo Valérie VREL

**Piétonnisation, végétalisation et "apaisement" des rues de Noailles ont fait l'objet d'une réunion de concertation mercredi 13 novembre, à la mairie du 1er secteur.**

[Après la Belle-de-Mai](#) (3e), [place à Noailles](#) (1er). Une centaine d'habitants et représentants associatifs ont participé, mercredi 13 novembre à la mairie des 1er/7e, à la réunion de concertation menée par la [Société publique locale d'aménagement d'intérêt national](#) (Spla-In) pour l'aménagement des espaces publics de proximité du quartier. Face à eux, Sophie Camard, maire GRS du secteur et représentante de la Ville à la Spla-In, David Ytier, président LR de la Spla-In, Solange Biaggi, conseillère

métropolitaine LR, Perrine Prigent, conseillère métropolitaine PM et Franck Caro, directeur de la Spla-In, ont présenté le projet d'aménagement du quartier.

"Une étude approfondie des sols permettra de coordonner le plus en amont possible les travaux à mener sur les réseaux de gaz, électricité, télécom, assainissement, eau courante, pour ne pas tout rouvrir tous les six mois", précise Franck Caro. De l'été 2025 jusqu'à la fin de 2027, les travaux vont s'enchaîner. Le [chantier de la dent creuse](#) de la rue d'Aubagne sera lancé en avril-mai 2025, et celui des n° 71 à 83 de la rue, fin 2025.

Le projet prévoit d'adapter les espaces publics au changement climatique et d'organiser les usages, comme la gestion des déchets. Piétonniser le quartier, le [végétaliser, apaiser les rues](#), élargir les promenades au centre des rues d'Aubagne ou Longue-des-Capucins, autant de vœux chers aux habitants : "La rue Pollak sera-t-elle piétonne ?", a demandé l'un. "Comment faire disparaître les poubelles débordantes à l'angle des rues Pollak et d'Aubagne ?", a questionné une autre. "Oui, la rue Pollak sera piétonne et les containers pourront être rapprochés des façades, avec un travail de tri en amont mené auprès des commerçants", a répondu Aurélie Johann, de l'agence urbaine Passagers des villes.

### Verdir Noailles

Des riverains ont émis le souhait d'étendre la [piétonnisation](#) sur les rues de la Palud et Estelle. D'autres ont plaidé pour la plantation d'arbres : "Impossible à cause de la faible largeur des rues (7,50 m), mais on peut imaginer des plantes grimpantes pour verdir Noailles." La place Halles-Delacroix sera désimperméabilisée pour se muer en "petit poumon vert", de l'ombre et un point d'eau verront le jour sur la place du 5-Novembre-2018.

"On souhaite créer des assises, des lieux ombragés, des points d'eau et des fontaines, pour développer les initiatives citoyennes et créer des espaces accueillant des événements dans le quartier", a ajouté Maxence Moreteau, d'Adéus (agence d'études urbaines et sociales). Ces questions seront abordées finement lors d'un atelier ouvert au public mercredi 20 novembre. "C'est regrettable que cette concertation se déroule en plein [procès des effondrements de 2018](#), déplore toutefois un riverain. Cela exclut potentiellement des habitants de la rue d'Aubagne qui y suivent les débats ou y sont parties civiles." La restitution de la concertation permettra, en janvier, d'établir un calendrier du chantier, rue par rue.



La concertation se poursuit jusqu'au 13 décembre. Photo Laurence Mildonian

## L'agenda

Concertation jusqu'au 13 décembre, à la mairie des 1er-7e (61, la Canebière, 1er) et pour la Belle-de-Mai, à la MPT Belle-de-Mai (6, bd Boyer, 3e) ou sur [registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-splain](https://registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-splain). Permanences mardi 19 et jeudi 28 novembre (13 h-16 h 45) à l'Espace accompagnement habitat (19, rue de la République, 1er) et mardi 3 décembre de 9 h à 12 h à la MPT Belle-de-Mai. Ateliers mercredi 20 à 17 h 30, à la mairie des 1er-7e et mardi 26 novembre à 17 h 30 à la MPT Belle-de-Mai.

## Entre commerces et lieux de vie, les habitants planchent sur les espaces publics de Noailles

Ce mercredi, la SPLA-IN, société créée par la métropole, l'État et la Ville pour la rénovation de l'habitat indigne, a fait appel aux habitants de Noailles pour finir de penser leurs futurs espaces publics. Un moment apprécié, mais qui laisse en suspens plusieurs conflits d'usages, liés notamment aux commerces.



Concertation publique de la SPLA-IN à la mairie du 17. (Photo : SH)

Par Samy Hage,, le 22 Nov 2024

Lien : <https://marsactu.fr/entre-commerces-et-lieux-de-vie-les-habitants-planchent-sur-les-espaces-publics-de-noailles/>

"J'ai le mauvais rôle aujourd'hui", rigole la paysagiste Laure de Buzon. La responsable espaces publics de la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) — maître d'ouvrage de la métropole, la Ville et l'État pour la rénovation du centre-ville de Marseille — régle tant bien que mal la durée des ateliers de concertation. En ce mercredi soir, les habitants de Noailles sont conviés à la mairie des 1er et 7e arrondissements pour aborder le futur aménagement des espaces publics dans le quartier. La séquence intervient une semaine après la présentation par la SPLA-IN et les élus de la Ville et de la métropole des grandes lignes du projet : verdier, désimperméabiliser et apaiser les rues.

Ce soir, pas d'élus, mais une équipe de sociologues, anthropologues, architectes et urbanistes pour accompagner les habitants dans les ateliers. La cinquantaine d'inscrits se divise en petits groupes de sept ou huit. Autour des tables, ils découvrent des points de vue aériens du quartier avec différents calques : réseau électrique, rayon de braquage des camions de pompiers, etc. Les habitants peuvent ensuite proposer des modifications à la marge comme l'emplacement et le type de bancs ou la place allouée aux terrasses, gommettes et feutres à la main. Chaque groupe passe tour à tour sur les trois espaces publics : la place du 5-novembre, le haut de la rue d'Aubagne et la place Halle Delacroix.



Les pictogrammes à apposer sur les cartes. (Photo : SH)

Après quelques réticences à quitter les jus et gâteaux apéritifs d'accueil, les ateliers commencent avec un peu de retard. À chaque table, un sociologue brise la glace avec un tour de table. On retrouve aussi bien des habitants issus de divers collectifs que de simples résidents, et même quelques curieux venus du 11<sup>e</sup> arrondissement. Beaucoup d'habités des concertations, que les équipes de la SPLA-IN appellent par leur nom, mais aussi des néophytes, en général du genre actifs de longue date dans la vie de quartier ou nouveaux étudiants. Après quelques hésitations face au dispositif, les habitants s'amusez assez vite à griffonner les cartes et à placer virtuellement le mobilier urbain à l'aide des gommettes, avec plus ou moins d'organisation. "Quelqu'un a vu les pieds d'arbres ? Ils ont disparu", peut-on entendre.

### Les bancs de la discorde

Si le placement de la verdure et des poubelles se fait dans un certain consensus, la discussion autour des bancs révèle un potentiel clivant inattendu. Alors que Laure de Buzon montre l'illustration d'un futur bloc d'assise, Sarah\*, jeune habitante, craint un dispositif empêchant de s'allonger : "Pourquoi un banc pour une seule personne ?" "Pas d'inquiétude, il y aura plusieurs types d'assise, une et plusieurs places", tempère de suite la paysagiste. L'association chrétienne implantée à deux pas de la place du 5-novembre, Jeunesse en mission, se montre hostile à ces aménagements pour d'autres raisons. "Dans le quartier, c'est souvent utilisé par des dealers ou des personnes qui se droguent." Une autre habitante acquiesce. Un argument qui agace Sarah : "On ne va pas s'empêcher d'avoir des espaces de vie corrects parce qu'on a peur du deal !" La jeune habitante détonne en se montrant particulièrement vigilante sur les enjeux d'inclusion. "Je viens un peu en espionnage industriel [rire] pour voir qui décide de l'avenir du quartier. J'ai peur que le verdissement soit un prétexte pour en virer certains", confie-t-elle. Sur une autre table un peu plus loin, on vote pour les plantes grimpantes, "pour éviter les tags". On ne va pas s'empêcher d'avoir des espaces de vie corrects parce qu'on a peur du deal !

### une habitante de noailles

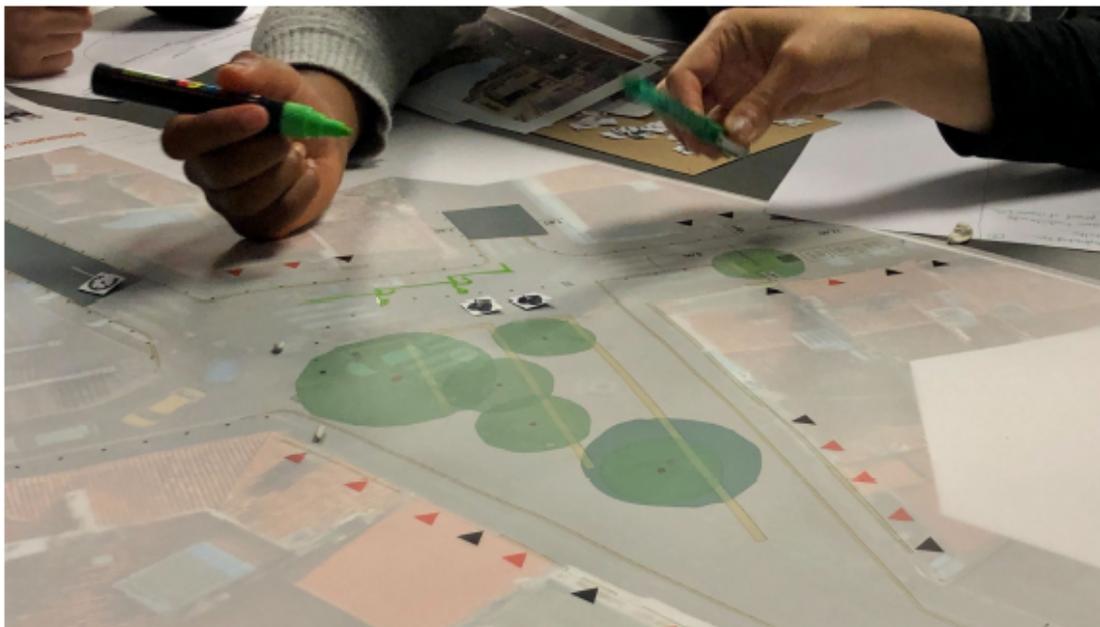
Il faut dire que les priorités affichées par de nombreux participants en pointent d'autres du doigt, les commerçants en première ligne. "La priorité, c'est ce que ça cesse, ce ne sont que des objets volés. En France, on n'institutionnalise pas le vol, même à Marseille", lâche Marie-Pierre, en référence au marché à la sauvette. Un poil plus conciliante, une habitante demande une délimitation claire des différents usages : "Si on ne sépare pas clairement les espaces terrasses, commerçants et publics, c'est une guerre de territoire." De façon plus générale, un fort accent est mis sur l'apaisement du quartier. "Je ne doute pas des moyens mis en œuvre pour végétaliser, mais il faut s'interroger sur comment éviter que la végétalisation soit abimée", argue le collectif rue Pollak Aubagne.

De côté de la SPLA-IN, il faut donc trouver la balance pour faire un quartier plus agréable et accessible tout en maintenant son caractère marchand et populaire. Plutôt que des petits étals un peu partout, le plan prévoit une meilleure "organisation des usages", qui grignote concrètement une partie des étals pour du mobilier urbain, selon les plans présentés. Difficile de connaître le ressenti des concernés. Parmi les trois commerçants présents, un seul possède des étals et peine à faire entendre sa voix. "Je me sens un peu lésé, d'autant que je suis le seul concerné ici. Je suis preneur de solutions, car si on m'enlève la moitié de mon étal, ça ne sert plus à rien", explique-t-il. Quant à l'inquiétude autour la population attirée par la mise en place de bancs, Laure de Buzon veut rassurer. "Ce sont tous des habitants de Noailles et des habitants de la ville, il faut les prendre en compte. Plus on ajoute de bancs, plus on accueille différentes populations. Aussi bien des familles que des personnes isolées", avance-t-elle, étude à l'appui.

Une mixité toujours dure à atteindre

# Marsactu, le 22 novembre 2024

La surreprésentation de ces préoccupations s'explique sans doute par une certaine homogénéité des participants, problème récurrent dans ce type de concertation et remarqué par plusieurs. *"Ça manque de mixité à plein d'égards. C'est beaucoup trop chic pour ce dont on parle. On a envie de faire ça dans la rue, avec ceux derrière la vitre"*, exposent deux étudiantes en architecture en pointant les passants depuis la mairie de secteur. Un contraste très visuel que ne peut que partager Ernesto Vasquez, chargé des relations citoyennes à la SPLA-IN. *"La concertation réglementaire, c'est bien, mais c'est une petite partie de notre méthode de discussion. Je passe mes journées à Noailles à rencontrer des habitants, j'en ai mal aux pieds"*, raconte-t-il en mimant la douleur.



Carte du haut de la rue d'Aubagne. (Photo : SH)

Malgré ces points de crispation, les ateliers se déroulent dans une ambiance bon enfant et les équipes de la SPLA-IN ont bien du mal à faire respecter le créneau de rotation d'une demi-heure sur chaque table. *"Mais on vient à peine de faire connaissance !"*, s'exclame un habitant, avant de se résoudre à changer de table. Après une heure et demie de travail, les cartes débordent de gommettes et de notes écrites. Les sociologues doivent donc tempérer. *"Noailles fait partie des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Les travaux doivent être validés par les architectes des bâtiments de France."*

Exit donc les squares pour enfants et certains types d'arbres, qui dénatureraient le paysage historique. De quoi en agacer certains, comme Nathalie : *"C'est vraiment bête, et c'est une historienne qui vous le dit !"* Quant à la question sensible des étals, peu abordés par les principaux concernés, le débat a peu de chance d'en rester là. Enfin, la désimpermeabilisation devra se limiter à la chaussée *"Le trottoir doit rester en dur, car on est sur du logement ancien, qui peut être abimé par le ruissellement."* L'argument a le mérite de faire autorité en plein procès de la rue d'Aubagne.

Difficile donc de savoir dans quelle mesure l'atelier du jour sera pris en compte en bout de course, tout comme l'avis de ceux qui n'étaient pas là. La participation reste possible en ligne via le registre numérique, ouvert jusqu'au 13 décembre. Le début de travaux est programmé pour le deuxième trimestre 2025, jusqu'en 2027. En attendant, au moins un participant repart avec ses attentes satisfaites : *"Je cherche du travail dans l'urbanisme, je suis venu pour faire des rencontres !"*

## La cure de jouvence des rues de Noailles commence en 2025



La rue Chateaufort sera une des premières rénovées.

[Loïs Elziere](#) – 27 janvier 2025

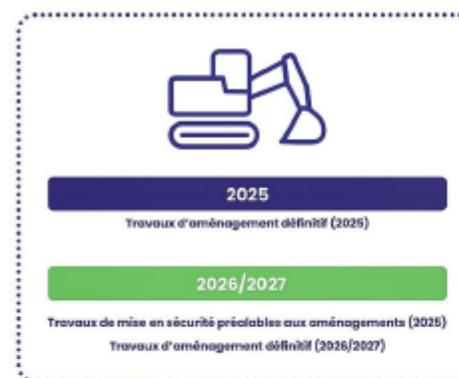
**La totalité des espaces publics du quartier de Noailles va être rénovée à partir de 2025 sous la houlette de la Spla-in. Ce grand chantier doit aboutir en 2027.**

Créée à la suite du drame de la rue d'Aubagne, la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (Spla-in) est avant tout un outil de réhabilitation [d'immeubles fortement dégradés](#). Mais sa mission concerne aussi les espaces publics. Elle prévoit ainsi de réaménager toutes les rues de Noailles.

Et ce, dès 2025, comme l'a dévoilé [une présentation](#) publique en mairie des 1-7, mardi 21 janvier. Une première salve de rues va ainsi subir une cure de jouvence cette année. Il s'agit des rues Chateaufort et Jean Roque en haut du quartier. Et plus bas, des rues Longue des Capucins, Méolan, du Musée et le bas de la rue d'Aubagne.

Les travaux de cette première phase doivent débiter au « *premier semestre 2025* », précise la Spla-in. Dans le même temps, elle prévoit de « *rapetasser* » (reboucher les trous) tout le secteur. Avant de réaménager le reste des espaces publics de ce quartier historique de l'hyper-centre marseillais, entre 2026 et 2027.

## La priorisation géographique des travaux



Calendrier prévisionnel des aménagements des espaces publics de Noailles.

### Le goudron fait place au pavés

Les travaux prévoient de reprendre d'abord tout le revêtement des rues, aujourd'hui goudronnées en majorité. « *Avec une logique de pavés. Pour une mise en valeur patrimoniale mais aussi climatique avec la désimperméabilisation des sols et l'écoulement des eaux* », nous indique Perrine Prigent.

L'adjointe au maire en charge des espaces publics poursuit en indiquant la volonté de végétaliser les voies. Avant tout avec des jardinières, et par le dispositif citoyen des « *rues jardin* ». Les réseaux souterrains (électrique, hydrauliques, etc.) et l'étroitesse des rues ne permettent pas de planter beaucoup d'arbres.

« *On en plantera à la moindre opportunité* », assure-t-elle toutefois. Notamment dans la seconde phase, qui comprendra l'aménagement des places de la Halle Delacroix ou du 5-Novembre 2018. Mais aussi la placette du haut de la rue d'Aubagne, au croisement de la rue Estelle, qui verra sa fontaine remise en eau.

Le chantier prévoit aussi une reprise du mobilier urbain (bancs, potelets, éclairages) et l'installation de fontaines à boire.

## La rue Estelle



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?

### L'apaisement du quartier ne se limite pas à la rénovation

Au-delà, le réaménagement des espaces publics vise un apaisement et une meilleure organisation des usages. Comme la délimitation des emplacements commerçants, et des flux, alors que la piétonnisation du quartier est toujours dans les tuyaux (voir plus bas).

La maire de secteur, Sophie Camard, salue le travail de la Spla-in, qui entre en action après trois ans d'existence. « Un délais rapide à l'échelle des politiques publiques et d'un quartier comme Noailles. Même si c'est long pour les habitants et les médias », reconnaît-elle.

L'élue note surtout que l'amélioration des espaces publics « s'inscrit dans des efforts de gestion urbaine de proximité en termes de services publics, d'animation sociale, de sécurité. Aujourd'hui, c'est indispensable de penser globalement des opérations de rénovation urbaine. Et pas juste réhabiliter le bâti en pensant que tout va aller mieux ».

### Piétonnisation de Noailles, pour bientôt ?

Nous ne remonterons pas le fil de l'interminable piétonnisation de Noailles, reportée chaque année pour des raisons aussi multiples que variées, alors que les bornes sont déjà installées. Les épisodes [sont à retrouver ici](#) pour les courageux qui souhaitent étudier un cas d'école de l'engluement de l'action publique.

Toutefois, cette nouvelle étape de transformation du quartier est l'occasion de découvrir le dernier élément de blocage. En effet, une dernière borne amovible doit être installée rue des Récollettes, côté Canebière. Pour réellement boucler le secteur.

Quand ? De notre côté, nous ne nous risquons plus à annoncer de date. Mais on vous promet d'être là pour vous raconter le jour où les bornes entreront en action.

## À la Belle-de-Mai, premiers coups de pioche dès cet été

Conçus en concertation avec les habitants, les aménagements du cœur de la Belle-de-Mai (3<sup>e</sup>) ont été présentés par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (Spla-In). Les travaux débuteront cet été pour une livraison fin 2027.

**P**rioriser l'apaisement de la circulation et la sécurisation des chemins piétons notamment aux carrefours, tout en trouvant l'équilibre avec les besoins de stationnement, tels sont les objectifs poursuivis par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (Spla-In) dans l'ilot démonstrateur de la Belle-de-Mai, à Marseille (3<sup>e</sup>). Réunis à la Maison pour tous du quartier jeudi 23 janvier, les habitants ont pu découvrir la synthèse des travaux qui ont été menés depuis la première réunion publique et les ateliers organisés durant l'automne.

### Bancs et végétalisation

Avant les premiers coups de pioche qui seront donnés cet été pour une livraison fin 2027, sur ce périmètre situé entre les rues Belle-de-Mai, Mouronval, Jobin, Levat et Clovis-Hugues, "des questions ont émergé, et des réponses ont été apportées", détaille Laure de Buzon, paysagiste. Qui entretiendra la végétation ? Pourra-t-on piétonner la partie étroite de la rue Levat et la section resserrée de la rue Mouronval ? Élargir la



Une place sera créée au croisement des rues Clovis-Hugues et Bernard, à la Belle-de-Mai (3<sup>e</sup>).

/ PHOTO DAVID ROSSI

rue Despieds ?

"La Métropole entretiendra les arbres, répond-elle. Des plantations en jardinières pourront être entretenues par les citoyens sous la forme d'un permis 'rue jardin' et des fontaines à boire seront ajoutées dans toutes les rues pour faciliter l'arrosage des

plantes." Des études seront lancées pour une éventuelle piétonnisation de la partie de la rue Levat vers la rue Jobin. Pour les rues Mouronval et Despieds (où circulent 3 000 véhicules par jour), "il faudra mesurer les impacts d'une même action car elles ont un rôle dans le dispo-

sitif circulatoire du quartier", note Laure de Buzon. Les habitants se sont aussi inquiétés des nuisances liées à l'installation de bancs. "On privilégiera la convivialité en évitant les recoins et en diversifiant les types d'assises (seul ou à plusieurs, en face-à-face ou non)

*Des places de stationnement pour les motos ou scooters verront le jour, le but étant de les dissuader de se garer sur le trottoir ou les placettes.*

en fonction des lieux, poursuit-elle, et on végétalisera en évitant la création de bosquets et d'angles morts." L'éclairage participera de cette sécurisation et des places de stationnement pour les motos ou scooters verront le jour, le but étant de les dissuader de se garer sur le trottoir ou les placettes.

### Une place de 450 m<sup>2</sup>

Dans le détail, sur la place créée entre les rues Clovis-Hugues et Bernard, la Spla-In a rejeté la proposition des habitants d'installer des tables, craignant les nuisances qu'elles pourraient engendrer. Un séparateur sera aménagé entre la voie et la piste cyclable, créée rue

Clovis-Hugues, sur laquelle les véhicules circuleront dans un sens unique.

Sur la future place de 450 m<sup>2</sup> située au carrefour des rues Jobin et Bernard, la demande de pose d'un mobilier ludique pour les enfants a été entendue : "Pour installer une véritable aire de jeux pour enfants, il faudrait clôturer l'espace, ce qui ne sera pas possible, indique Laure de Buzon. En revanche on égayera la placette avec des mobiliers spécifiques."

Enfin, pour répondre à la demande des riverains, les assises prévues au carrefour des rues Despieds et Schiaffini sont finalement supprimées et remplacées par du mobilier anti-stationnement. Les premiers travaux commenceront cet été et seront terminés en décembre 2025 dans les rues Mouronval, Despieds, Bonnardel et au bout de la rue Bernard jusqu'à la place Jobin-Bernard. Dans les autres artères et ruelles, après la mise en sécurité préalable aux aménagements cette année, les chantiers seront lancés en 2026, pour s'achever fin 2027.

Laurence MILDONIAN  
lmildonian@laprovence.com

MARSEILLE À NOAILLES (1ER)

## Plus de place pour les piétons

🕒 2 min • L.M.



La rue d'Aubagne (1<sup>er</sup>) sera piétonnisée.

### Les travaux prévus par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national visent à désencombrer voies et trottoirs, dès cet été.

Deux jours avant la Belle-de-Mai, la Société publique d'aménagement d'intérêt national (Spla-In) a présenté, mardi 21 janvier, la synthèse des travaux de concertation menés durant l'automne autour des aménagements extérieurs prévus à Noailles (1<sup>er</sup>). Pour protéger les aires piétonnes, la Spla-In mise sur des bornes automatiques et une signalétique claire. Les emplacements marchands seront délimités par des bordures et des clous de chaussée. L'éclairage sera accru, il y aura plus de corbeilles que prévu et des points de collecte pourront être enterrés ou implantés sans recoins. Une étude est en cours pour implanter des toilettes publiques vers la rue Rouvière et les Halles-Delacroix.

## Les rues Vacon et d'Aubagne piétonnisées

Sur cette place et cette rue, les étals seront organisés en rive pour libérer le centre et accueillir fêtes de quartier ou du cinéma en plein air. Des assises seront fixées à l'ombre des arbres nouvellement plantés, et des jardinières verront le jour près des bâtiments, mais il n'y aura pas d'aire de jeux pour enfants. Place du 5-Novembre, le poste transformateur sera déplacé et l'espace désencombré et végétalisé, avec plus d'arbres et des jardinières contre les façades. La fontaine ornementale prévue est supprimée à la demande des habitants, craignant des difficultés de gestion, pour être remplacée par une fontaine à boire. Les rues Vacon et d'Aubagne seront piétonnisées. Place Estelle, la fontaine est préservée et un point d'eau ajouté. Pour répondre aux attentes des habitants, le stationnement de la rue Estelle basculera côté pair et la chaussée sera resserrée en face de l'école de la rue Estelle, et rue Jean-Roque avec une signalisation horizontale et verticale pour limiter la vitesse. Les bornes de piétonnisation seront avancées au croisement Moustier-Jean-Roque pour éviter le stationnement gênant. Les premiers travaux débiteront cet été sur le haut de la rue d'Aubagne, et rues Méolan, Longue, Chateaudon et Roque pour s'achever en fin d'année. Le reste du chantier se déroulera de 2026 à fin 2027.

MARSEILLE À NOAILLES (1ER)

## Plus de place pour les piétons

🕒 2 min • L.M.



La rue d'Aubagne (1<sup>er</sup>) sera piétonnisée.

### Les travaux prévus par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national visent à désencombrer voies et trottoirs, dès cet été.

Deux jours avant la Belle-de-Mai, la Société publique d'aménagement d'intérêt national (Spla-In) a présenté, mardi 21 janvier, la synthèse des travaux de concertation menés durant l'automne autour des aménagements extérieurs prévus à Noailles (1<sup>er</sup>). Pour protéger les aires piétonnes, la Spla-In mise sur des bornes automatiques et une signalétique claire. Les emplacements marchands seront délimités par des bordures et des clous de chaussée. L'éclairage sera accru, il y aura plus de corbeilles que prévu et des points de collecte pourront être enterrés ou implantés sans recoins. Une étude est en cours pour implanter des toilettes publiques vers la rue Rouvière et les Halles-Delacroix.

## Les rues Vacon et d'Aubagne piétonnisées

Sur cette place et cette rue, les étals seront organisés en rive pour libérer le centre et accueillir fêtes de quartier ou du cinéma en plein air. Des assises seront fixées à l'ombre des arbres nouvellement plantés, et des jardinières verront le jour près des bâtiments, mais il n'y aura pas d'aire de jeux pour enfants. Place du 5-Novembre, le poste transformateur sera déplacé et l'espace désencombré et végétalisé, avec plus d'arbres et des jardinières contre les façades. La fontaine ornementale prévue est supprimée à la demande des habitants, craignant des difficultés de gestion, pour être remplacée par une fontaine à boire. Les rues Vacon et d'Aubagne seront piétonnisées. Place Estelle, la fontaine est préservée et un point d'eau ajouté. Pour répondre aux attentes des habitants, le stationnement de la rue Estelle basculera côté pair et la chaussée sera resserrée en face de l'école de la rue Estelle, et rue Jean-Roque avec une signalisation horizontale et verticale pour limiter la vitesse. Les bornes de piétonnisation seront avancées au croisement Moustier-Jean-Roque pour éviter le stationnement gênant. Les premiers travaux débuteront cet été sur le haut de la rue d'Aubagne, et rues Méolan, Longue, Chateaudon et Roque pour s'achever en fin d'année. Le reste du chantier se déroulera de 2026 à fin 2027.

MARSEILLE À NOAILLES (1ER)

## Plus de place pour les piétons

🕒 2 min • L.M.



La rue d'Aubagne (1<sup>er</sup>) sera piétonnisée.

### Les travaux prévus par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national visent à désencombrer voies et trottoirs, dès cet été.

Deux jours avant la Belle-de-Mai, la Société publique d'aménagement d'intérêt national (Spla-In) a présenté, mardi 21 janvier, la synthèse des travaux de concertation menés durant l'automne autour des aménagements extérieurs prévus à Noailles (1<sup>er</sup>). Pour protéger les aires piétonnes, la Spla-In mise sur des bornes automatiques et une signalétique claire. Les emplacements marchands seront délimités par des bordures et des clous de chaussée. L'éclairage sera accru, il y aura plus de corbeilles que prévu et des points de collecte pourront être enterrés ou implantés sans recoins. Une étude est en cours pour implanter des toilettes publiques vers la rue Rouvière et les Halles-Delacroix.

## Les rues Vacon et d'Aubagne piétonnisées

Sur cette place et cette rue, les étals seront organisés en rive pour libérer le centre et accueillir fêtes de quartier ou du cinéma en plein air. Des assises seront fixées à l'ombre des arbres nouvellement plantés, et des jardinières verront le jour près des bâtiments, mais il n'y aura pas d'aire de jeux pour enfants. Place du 5-Novembre, le poste transformateur sera déplacé et l'espace désencombré et végétalisé, avec plus d'arbres et des jardinières contre les façades. La fontaine ornementale prévue est supprimée à la demande des habitants, craignant des difficultés de gestion, pour être remplacée par une fontaine à boire. Les rues Vacon et d'Aubagne seront piétonnisées. Place Estelle, la fontaine est préservée et un point d'eau ajouté. Pour répondre aux attentes des habitants, le stationnement de la rue Estelle basculera côté pair et la chaussée sera resserrée en face de l'école de la rue Estelle, et rue Jean-Roque avec une signalisation horizontale et verticale pour limiter la vitesse. Les bornes de piétonnisation seront avancées au croisement Moustier-Jean-Roque pour éviter le stationnement gênant. Les premiers travaux débiteront cet été sur le haut de la rue d'Aubagne, et rues Méolan, Longue, Chateaudon et Roque pour s'achever en fin d'année. Le reste du chantier se déroulera de 2026 à fin 2027.

# La rue Despieds



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Des plantations d'arbres ombrageant le parcours,
- Un stationnement organisé, au sol désimperméabilisé,
- Un contre-sens cyclable,
- Des trottoirs sécurisés.

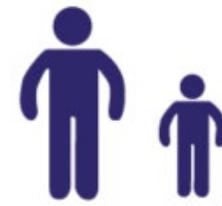
# La rue Mouronval



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



- Un aménagement en plateau, tout à niveau,
- Un classement en zone de rencontre,
- Des plantations en pied de bâtiments,
- Une rue apaisée.

# Les prochaines étapes

## Atelier public

Le 26 novembre à 17h30 à la Maison pour Tous Belle de Mai  
> sur inscription à [contact@splain-amp.fr](mailto:contact@splain-amp.fr)

## Permanences

Le 12 novembre de 14h à 17h à la Maison Pour Tous Belle de Mai  
Le 3 décembre de 9h à 12h à la Maison Pour Tous Belle de Mai

## Registres

Registre papier à la Maison pour Tous Belle de Mai

Registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>

## Réunion de synthèse

En janvier 2025

